VILLENEUVE: LE MEILLEUR SELON UN SONDAGE DANS LE MONDE DE LA F-1 page 5

■ SCANNELLA: NOUVEAU CONTRAT DE 2 ANS page 4

■ VICTOIRE DU MANIC

pages 2 et 3

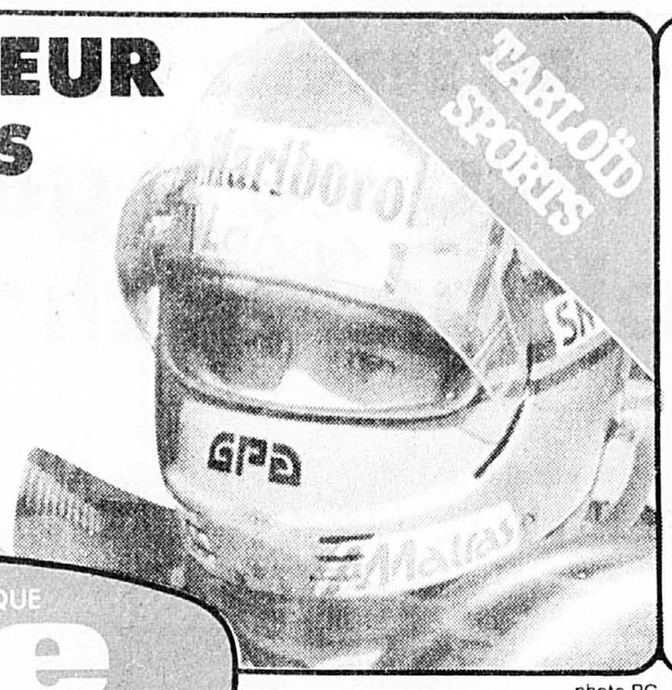


photo PC

L'ÉCONOMIE

HYDRO-QUÉBEC: BOYD PRÊT À DÉMISSIONNER

■ Ce départ, après 37 ans de service, ne manquera pas d'éveiller un train de spéculations sur les tensions qui règnent au sein de l'entreprise, notamment dans ses relations avec le gouvernement.

page D 1

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 cents MONTRÉAL, MERCREDI 29 JUILLET 1981, 97e ANNÉE, no 179, 122 PAGES, 8 CAHIERS

Magasiner à Laval, c'est magasiner au
CENTRE LAVAL
Autoroute des Laurentides, sortie 8 au bout Saint-Martin

COUPURES BUDGÉTAIRES

MOINS DE SERVICES DANS LES HÔPITAUX

■ Des mesures de resserrement décrétées par Québec qui amènent aussi une réduction du personnel. Les syndicats annoncent déjà des répliques sérieuses à certains endroits.

page A 3



photo UPI

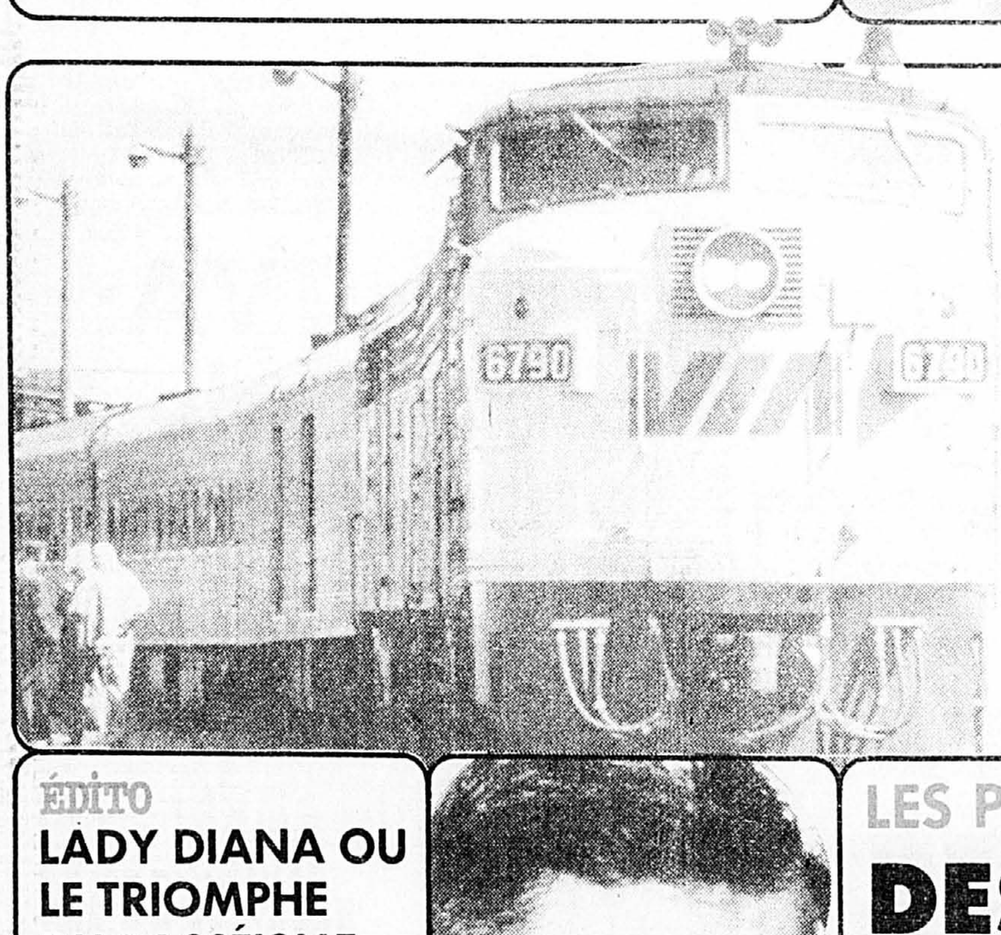
LES NOCES: LIESSE GÉNÉRALE À LONDRES

ÉMEUTES À LIVERPOOL

Nos pages spéciales sur le mariage, A 8 à A 11

Les émeutes, page F 1

photos archives, LA PRESSE

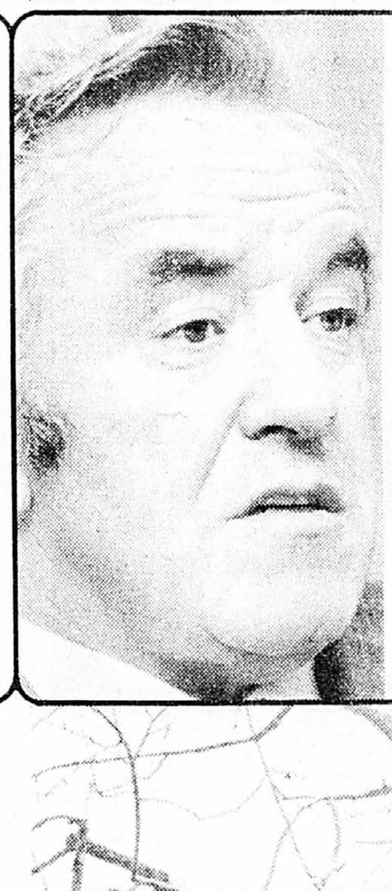


VIA RAIL

RECOURS LÉGAUX POSSIBLES

■ C'est un tollé général à travers le Canada à la suite de l'annonce de la réduction des services de Via Rail. Joe Clark envisage même un recours aux tribunaux pour la contrer.

page A 2



L'AFFAIRE McALLISTER

GILBERT SERA ACCUSÉ D'OUTRAGE AU TRIBUNAL

page A 4

ÉDITO

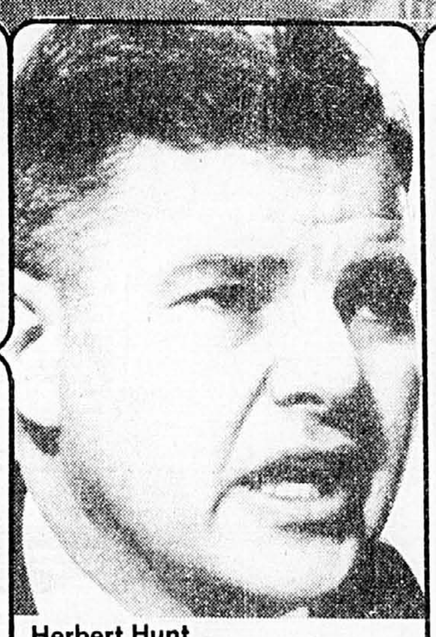
LADY DIANA OU LE TRIOMPHE DU PASSÉISME

PAR GUY CORMIER

page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées: E 2 à E 14
Arts et spectacles
— Informations: G 1 à G 3
Carrières et professions: F 8 à F 11
Décès, naissances, etc.: E 15
Économie: D 1 à D 7
FEUILLETON «Shogun»: E 7
Horoscope: E 9
La mode du jour: E 12
Le bridge: B 5
Le monde: F 1
Mot mystère: E 11
Pleins Feux: A 12
Télé-câble: G 3
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 4, C 8 à C 11
— Médecine: C 2
TABLOÏD SPORTS
Arts et spectacles
— Horaires: 21
— Télévision: 21
Mots croisés: 22
Quoi faire aujourd'hui: 20



Herbert Hunt

LA SAGA DES HUNT
Des fils semblables au père

page A 12

LES POMMIERS MORTS

DES EXPERTS ÉTUDIENT LES CONSÉQUENCES DU DÉSASTRE

■ Selon leurs conclusions, le Québec pourrait être déclaré «zone sinistrée» en matière de production de pommes.

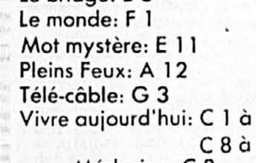
page A 3



photo Pierre McCann, LA PRESSE

PÉNURIE ALIMENTAIRE EN POLOGNE
10,000 MANIFESTANTS

page F 1



On connaît not'monde!
METRO
Nos prix spéciaux de la semaine en pages B-5, B-6, B-7

LA RÉDUCTION DE 20 P.C. DU SERVICE VIA RAIL

Songeant aux recours légaux, Clark y voit un viol de la loi sur les chemins de fer

■ (Selon PC-UPC) — Un tollé général s'est levé par tout le Canada devant la décision d'Ottawa de réduire de 20 pour cent le service voyageur ferroviaire Via Rail.

Joe Clark, leader de l'Opposition aux Communes, a qualifié la décision de «cynique et arrogante» et a annoncé que son parti étudie les moyens à prendre pour en contester la mise en oeuvre.

Un porte-parole de M. Clark a précisé qu'on envisage notamment un recours aux tribunaux, compte tenu que la politique du gouvernement semble aller à l'encontre de la pratique fédérale établie.

«C'est rompre avec la tradition canadienne que d'abandonner des services ferroviaires en ayant recours à un arrêté ministériel», de dire M. Clark dans un communiqué.

«On nie aux Canadiens les droits que leur garantit la loi sur les chemins de fer. Cette loi prévoit, dans de telles circonstances, la tenue d'audiences publiques de la Commission des transports.»

Selon M. Clark «pour un grand nombre de communautés au Canada, l'impact de cette réduction de services sera aussi grave que si le gouvernement fermait les aéroports de Toronto et de Dorval sans tenir d'audiences publiques.»

Lundi dernier, le ministre Jean-Luc Pépin des Transports annonçait qu'Ottawa avait décidé de «plafonner» le budget d'exploitation de Via Rail, ce qui allait se traduire par une réduction des services, afin d'investir davantage dans la modernisation de l'équipement.

Cette décision «affectera» quelque 1,600 employés, a souligné le ministre, expliquant toutefois qu'on ne procédera pas nécessairement à des licenciements massifs, le gouvernement ayant engagé quelque $30 millions au recyclage et à la relocalisation de ses emloyés.

Les syndicats

Les syndicats ferroviaires, pour leur part, ont menacé de faire preuve de plus de militantisme face au gouvernement.

Les ouvriers du rail ont peut-être fait preuve d'une collaboration trop étroite avec les autorités et étudient les mesures susceptibles d'être prises, dorénavant, avant d'amorcer de nouvelles négociations contractuelles avec Ottawa, ont affirmé hier deux chefs syndicaux en conférence de presse.

«Il semble que plus vous agissez de façon responsable, plus on vous botte le c...», affirmait Eddie Abbot, secrétaire général de l'Association des ouvriers du rail du Canada.

Tout comme M. Abbot, Don Nicholson, président de la Fraternité des employés du rail et du transport, a refusé de s'engager plus avant. Il n'a pas voulu présumer de grèves rotatives parmi les 90,000 ouvriers du rail du Canada pour protester contre la mise à pied possible de 1,600 d'entre eux.

M. Abbot croit impossible de déterminer les mesures qui seront prises par les ouvriers devant cet «incroyable coup bas», mais il juge que «tout pourrait arriver». Quant à M. Nicholson, il a admis qu'il serait difficile de justifier une grève qui ferait tort autant aux agriculteurs de l'Ouest qu'aux transporteurs de l'Est et aux passagers de Via Rail.

Explications

Pour sa part, le président de Via Rail, Frank Roberts, affirmait hier que le service Via Rail aurait été voué à l'échec sans les mesures prises par le gouvernement.

«Continuer de maintenir nos services avec l'équipement désuet que nous possédons ferait éventuellement disparaître tous les services ferroviaires pour voyageurs au Canada», a-t-il dit dans une lettre à ses employés. Via Rail fut créé en 1976 pour assurer les services passagers des réseaux CP et CN.

M. Pépin a fait savoir que l'équipement actuel de Via Rail sera modernisé et remplacé par les trains LRC (léger, rapide, confortable).

Selon lui, ces nouveaux trains rapides serviront entre Québec et Windsor en Ontario mais s'étendront aux Maritimes et à l'Ouest canadien, d'ici deux ans.

Hommes politiques et leaders du monde des affaires ont, en général, applaudi à ce plan de modernisation. Les critiques n'en sont pas moins vives dans de nombreux milieux sur les modalités de cette modernisation.

L'ex-ministre conservateur des Transports Don Mazankowski, pour sa part, estime que cette décision est «illogique et discutable». Il a réclamé qu'elle soit reportée jusqu'à ce que le Parlement se penche sur la question.

«Le réseau passagers ne sera pas revitalisé et repensé, comme le suggère M. Pépin, mais sera plutôt démantelé», affirme-t-il.



Archives LA PRESSE

Le 7 juillet, c'était fête chez Via alors qu'on prenait livraison du premier LRC. Laurent Beaudoin de Bombardier, Herb Gray et Jean-Luc Pépin du gouvernement fédéral, Jean Drapeau et le président de Via Frank Roberts, étaient au rendez-vous. Avant-hier, on annonçait plus discrètement le pendant de cette modernisation: des coupures de service draconiennes.

Il est scandalisé de ces coupures de service alors que le gouvernement étudie la mise en place d'un service aérien pour une petite communauté de la circonscription représentée par le ministre des Finances Allan MacEachen, au Cap Breton. «Ce n'est là qu'un exemple des standards utilisés par le gouvernement libéral selon que les décisions s'appliquent à eux ou aux autres», de dire M. Mazankowski.

Le critique néo-démocrate dans le domaine des transports, Les Benjamin, a pour sa part affirmé que l'Atlantique, le Nord ontarien et l'Ouest «sont de nouveau traités à coups de pied» par cette réduction de services qui constitue «un outrage inqualifiable».

Eric Geddes, président de la Chambre de commerce d'Edmonton, juge le geste «déplorable» et estime qu'il ne fera qu'encourager les sentiments séparatistes qui surgissent dans l'Ouest. «L'aliénation de l'Ouest s'est toujours manifestée par le refus d'Ottawa de réclamer ou même d'entendre le point de vue de ces régions», dit-il.

Le conservateur Robert Howie, critique au développement économique, qualifie «d'exemple d'arrogance des libéraux face à la nation» l'élimination des services ferroviaires dans les Maritimes.

Le ministre des Transports Gordon MacMurray de la Saskatchewan a également dénoncé la décision d'Ottawa de ne pas recourir aux audiences publiques et a accusé M. Pépin d'agir de façon arbitraire.

«Ils tentent de nous effacer des cartes géographiques du Canada», de dire Norman Herrington, président de la Chambre de commerce de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, qui affirme que «le processus démocratique en a pris un bon coup».

Le ministre du Transport de cette province, Wilfred Bishop, a reconnu que son gouvernement n'avait pas été informé de ces coupures et avait tenté sans succès, depuis quelques semaines, de s'informer des intentions d'Ottawa. «Nous n'acceptons pas ces façons dictatoriales. Le transport est un élément vital de l'économie et vous ne pouvez en étudier les implications qu'en termes de dollars.»

En Alberta, le ministre du Tourisme, J. A. Adair, a fait preuve de froideur à l'endroit des décisions fédérales et a fait savoir que l'Alberta contesterait toute ecoupure de services.

250,000 usagers du Québec sont touchés

■ L'élimination de 13 lignes de chemin de fer, dont sept au Québec, et la réduction du service sur six autres par Via Rail, toucheront au Québec, au bas mot, quelque 250,000 usagers de ce moyen de transport.

Ainsi, un organisme privé qui se voue à la promotion du chemin de fer, Transport 200, faisait savoir hier, par un de ses porte-parole, M. Guy Chartrand, qu'une seule de ces lignes appelées à disparaitre à la mi-novembre, celle de Montréal-Halifax, servait au transport quotidien, au départ de Montréal, d'environ 400 passagers... ce qui veut dire la disparition de leur moyen de transport habituel pour quelque 150,000 usagers.

«Un désastre national», a dit à ce sujet M. Chartrand.

Autres lignes

Destinée elle aussi à disparaitre, dans ce cas d'ici à un an, la ligne Montréal-Sherbrooke dessert, elle, environ 30,000 personnes par année.

Dans le cas de la ligne Montréal-Lachute-Ottawa (service quotidien), à être éliminée cet automne, elle est utilisée, annuellement, par 33,000 usagers.

Pour ce qui est de la ligne Montréal-Mont-Laurier (trois jours par semaine), qui cessera aussi d'exister cet automne, c'est 9,000 personnes qui seront touchées.

Par ailleurs, alors qu'elle fonctionnait jusqu'ici de façon quotidienne, la ligne Montréal-Chicoutimi ne sera plus active que trois jours par semaine. Sur cette ligne voyagent habituellement 37,000 personnes par année, de sorte qu'on peut estimer à environ 20,000 le nombre d'usagers qui dans ce cas seront affectés.

Total, dans les 250,000 personnes affectées, au bas mot.

Poursuites contre TVA: les Caisses d'entraide rameutent leurs avocats

■ On saura probablement très bientôt quelles seront les actions qu'entreprendront les Caisses d'entraide économique pour riposter à la publication par le réseau TVA d'une série de reportages de la journaliste Yolande Lécuyer qui ont plus ou moins semé la panique parmi les membres.

MADELEINE BERTHAULT

En effet, les avocats des 77 Caisses d'entraide à travers le Québec ont été convoqués à une réunion qui auait pour but de coordonner les différentes poursuites en vue d'utiliser une procédure uniforme pour que l'impact soit plus grand.

Il est fort probable qu'un certain travail soit déjà accompli et qu'un modele de procédure soit déjà prêt au niveau de la Fédération des Caisses d'entraide. Mais pour éviter les actions isolées qui n'auraient que peu d'effets, il serait nécessaire que toutes les Caisses d'entraide agissent en même temps et de la même manière.

Interrogé à ce sujet hier soir au téléphone, le directeur-général de la Fédération, M. Stéphane Asselin, a déclaré qu'il ne s'agissait que d'une réunion régulière de l'exécutif, comme il y en a chaque semaine depuis que M. Justin Dugal occupe la présidence. M. Asselin a par ailleurs ajouté qu'il avait vu l'ordre du jour et qu'il n'y avait rien de spécial.

Rappelons qu'au début de juin dernier, la télédiffusion sur le réseau TVA d'une série de reportage signés par Yolande Lécuyer avait engendré un climat de panique et provoqué une crise de liquidité dans plusieurs Caisses d'entraide. On avait alors accusé des retraits d'une valeur globale de quelque 100 millions de dollars.

ÊTES-VOUS ESPIONNÉ?



Ce micro-espion pourrait violer votre intimité à cette minute même! Adressez-vous à CCS pour obtenir un service professionnel et discret.

- Balayage électronique professionnel pour détecter les microphones clandestins et les lignes d'écoute téléphoniques
- Brouilleurs téléphoniques portatifs
- Détecteur de micros-espions portatif, format poche, pour les rencontres et les conférences
- Détecteurs de magnétophones
- Détecteur de mensonges électronique, discret, analysant les intonations de la voix
- Vêtements et véhicules à l'épreuve des balles
- Systèmes anti-terrorisme, anti-kidnapping et détecteurs de bombes
- Protection complète d'immeubles tels qu'ambassades, etc.

Venez vous joindre à nous lors de notre prochain séminaire qui se tiendra à Toronto le 11 septembre.

CCS Communication Control Inc.
94, Cumberland, Toronto M5O 3K9
(416) 968-9014

Anglais
4 semaines intensives 4 heures par jour
ou
10 semaines: 2 soirs par semaine
GALOIS®
école de langues
1410, rue Stanley
(métro Peel)
844-5060
depuis 1965

FACE AU FUTUR II
Symposium sur les options futures et l'intégration spirituelle pour la survie au 21e siècle
1er AOÛT - 8 AOÛT
CAMP DE YOGA SIVANANDA
8e avenue, Val-Morin
Téléphoner 861-6002 ou 279-3545

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI
Minimum: 15 Maximum: 20
Quelques averses au cours de la journée

DEMAIN
Généralement ensoleillé

La Quotidienne
Tirage d'hier
0 - 5 - 4

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi		20	Dégagement	Ensoleillé
Outaouais		20	Quelques averses	Généralement ensoleillé
Laurentides		20	Quelques averses	Généralement ensoleillé
Cantons de l'Est		20	Pluie	Dégagement en matinée
Mauricie		18	Pluie intermittente	Dégagement graduel
Québec		20	Pluie	Dégagement en matinée
Lac-Saint-Jean		18	Pluie intermittente	Dégagement graduel
Rimouski		20	Quelques averses	Dég. en après-midi
Gaspésie		20	Quelques averses	Dégagement
Baie-Comeau		18	Nuageux avec éclaircies	Dégagement
Sept-Iles		18	Nuageux avec éclaircies	Dégagement

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses	Victoria	12	18
Alberta	Averses	Edmonton	8	18
Saskatchewan	Pass. nuageux	Regina	7	27
Manitoba	Pass. nuageux	Winnipeg	14	30
Ontario	Clair	Toronto	14	21
Nouveau-Brunswick	Nuageux	Fredericton	12	24
Nouvelle-Ecosse	Pass. nuageux	Halifax	14	22
Ile-du-Prince-Edouard	Clair	Charlottetown	10	20
Terre-Neuve	Ensoleillé	Saint-Jean	4	20

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	17	30	Miami	27	32	Pittsburgh	19	29
Buffalo	17	26	New York	19	31	San Francisco		23
Chicago	11	20	Nlle-Orléans	23	36	Washington	25	32

vers les capitales

Amsterdam	12	18	Hong Kong	25	29	Oslo	15	18
Athènes	22	30	Le Caire			Paris		
Berlin	12	16	Lisbonne	20	26	Rome	16	27
Bruxelles	15	22	Londres	18	26	Séoul	24	29
Buenos Aires	9	19	Madrid	19	34	Stockholm	14	19
Copenhague	14	20	Mascou	20	31	Tokyo	23	30
Genève	10	20	Mexico	12	23	Vienne	12	21

vers les plages

Acapulco	24	34	Bermudes	26	31	San Juan	25	33
Barbade	24	30	Nassau	23	33	Trinidad	22	33

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

*TARIFS D'ABONNEMENTS ÉDITION NATIONALE
LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi $2.10; Lundi au vendredi $1.50; Samedi seulement 0.85

*TARIFS D'ABONNEMENTS
LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi $1.75; Lundi au vendredi $1.25; Samedi seulement 0.75
* Tarifs différents pour les routes motorisées

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)

	Nombre de semaines 13	26	52
CANADA			
Lundi au samedi	$37.00	$74.00	$148.00
Lundi au vendredi	$24.00	$48.00	$96.00
Samedi seulement	$13.00	$26.00	$52.00
ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS			
Lundi au samedi	$72.80	$145.60	$291.20
Lundi au vendredi	$52.00	$104.00	$208.00
Samedi seulement	$20.80	$41.60	$83.20

INFORMATION GÉNÉRALE 285-7272
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL 285-7383

ANNONCES CLASSÉES
Commandes (du lundi au vendredi 9h à 17h) 285-7111
Pour changer (du lundi au vendredi 9h à 16h30) 285-7205

GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

LaSalle Coke: dégâts importants, confirme le ministère

■ Le ministère de l'Environnement a confirmé, hier, que les résultats des analyses des prélèvements de sol, sur les terrains de Gaz Métropolitain, à LaSalle, «indiquent une forte présence d'hydrocarbures, de phénols et de soufre en des concentrations qui dépassent de loin celles que l'on pourrait trouver normalement sur un site d'opérations industrielles».

JEAN-PIERRE BONHOMME

Ces résultats ont été communiqués au directeur régional de Montréal du ministère de l'Environnement par les laboratoires du ministère. L'échantillonnage avait été fait mardi dernier au début des opérations de recherches; le gouvernement du Québec voulait alors déterminer si des milliers de gallons de résidus huileux avaient bel et bien été déversés dans le sol au 435 rue Saint-Patrick à LaSalle. Un communiqué gouvernemental parle des terrains de l'ancien site de LaSalle Coke comme celui d'un «important déversement».

Par ailleurs, les résultats des analyses faites mercredi et jeudi, «directement où l'on a repéré la plus grande partie des 2 millions de gallons de résidus huileux qu'on cherchait», dit encore le communiqué, devraient «atteindre des niveaux encore supérieurs à ceux enregistrés aujourd'hui».

D'autre part, le sous-ministre adjoint à l'Environnement, M. Bernard Harvey, a déclaré hier que le gouvernement du Québec a décidé d'accorder une somme de $300,000 pour «rechercher les sites illégaux d'enfouissement des déchets industriels au Québec». Des rapports de la Presse Canadienne avaient erronément fait état d'une somme de $300 millions devant être accordée à cette fin.

Les procédures

Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ne rejettent pas encore la possibilité que des procédures au criminel soient prises dans le cas de rejets illégaux de LaSalle. Si cela se faisait, ce serait une première. Jusqu'à maintenant, les procédures prises par le gouvernement contre les pollueurs ont été maintenues au niveau des simples infractions ordinaires.

Une enquête policière est en cours depuis près de deux ans en cette matière. Personne n'a toutefois pu encore expliquer pourquoi le ministère de l'Environnement, qui était au courant des moyens pris pour se débarrasser des résidus huileux — un programme de disposition avait été négocié avec les propriétaires des lieux et leurs contractants, l'American Iron and Metal, — n'a pas pris des mesures d'exception pour empêcher qu'on n'enterre les résidus sur place dans des tranchées.

Les dernières analyses, en tout cas, révèlent ce dont on se doutait depuis fort longtemps, les eaux de lixiviation laissent s'échapper de fortes concentrations de phénols: 60 ppm; 17,000 ppm d'hydrocarbures et 12,000 ppm de soufre dans les échantillons solides.



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Les jardiniers du Jardin botanique sont à l'oeuvre dans le jardin des États-Unis, envahi depuis plusieurs semaines déjà par les mauvaises herbes.

MAUVAISES HERBES AUX FLORALIES

Bonne saison en perspective à TdH

■ Malgré une diminution du nombre de touristes étrangers à Montréal, mais grâce à un été jusqu'ici plus clément, la saison 81 de Terre des Hommes devrait être comparable à celle de l'an dernier.

En effet,le directeur général adjoint de l'Association montréalaise d'action récréative et

GEORGES LAMON

culturelle (AMARC), organisme chargé de la gestion de cette exposition, estime que cette année encore on atteindra le nombre de quatre millions de visiteurs.

«A la mi-saison, nous avons accueilli jusqu'ici un demi-million de visiteurs, explique M. André Luc Fragano, ce qui est l'équivalent de la saison dernière, à la même date. Cependant, du côté de La Ronde, c'est une saison beaucoup plus intéressante, surtout grâce au Supermanège et à la publicité qui a entouré l'exploit de Richard Rodriguez. Nous avons dépassé le nombre de 1,800,000 visiteurs en 81.»

Il faut dire que cette année La Ronde avait inauguré un nouveau système de tarification. Ce système, source aussi de beaucoup de critiques de la part des clients, a pourtant permis à Terre des Hommes — et c'était là le but — d'accroître ses revenus d'environ 30 p. 100, selon M. Fragano.

Du côté des pavillons, à première vue, les visiteurs ont été, jusqu'à maintenant, aussi nombreux. On ne peut pas en dire autant des Floralies où même avec la présence de la France et du Québec, il n'y a pas eu affluence de visiteurs. On doit bien se rendre à l'évidence: les beaux jours des Floralies internationales de 80 sont bel et bien terminés, tout comme ceux d'Expo 67.

D'ailleurs, M. Fragano considère cette diminution du nombre de visiteurs comme tout à fait «normale». Ici encore, on dénotait un certain laisser-aller du côté des jardins du parc floral: les mauvaises herbes avaient rapidement pris le dessus. Hier, cependant, au cours de notre visite, une équipe s'affairait à désherber le jardin des Etats-Unis, littéralement envahi par les herbes; la direction de l'AMARC avait permis l'affectation de huit jardiniers supplémentaires venus prêter main-forte aux 30 déjà à l'oeuvre.

M. Robert Laporte, jardinier en chef du jardin botanique, précisait qu'avec ce renfort, d'ici une semaine, les jardins des Floralies reprendraient une toute autre allure. Et déjà, à certains endroits on remarquait toute la différence.

M. Fragano admet par ailleurs que cette année avec les restrictions budgétaires, la direction avait même dû sabrer dans le personnel d'été, à grande majorité des étudiants, le réduisant d'environ 100 personnes. D'où les répercussions du côté du parc floral. D'autre part, cette année la saison de Terre des Hommes et des Floralies a été écourtée d'une dizaine de jours, «pour des raisons d'efficacité et de compressions budgétaires». Ces deux sections fermeront leurs portes le 30 août, au lieu du jour de la fête du Travail, comme c'était le cas jusqu'ici. Seule La Ronde, très rémunératrice, demeurera ouverte jusqu'à la fête du Travail.

Le porte-parole de l'AMARC explique cette décision de fermer Terre des Hommes et les Floralies par le fait qu'au cours de la dernière semaine, le nombre des visiteurs diminue grandement sur ces deux emplacements et aussi par la difficulté de garder du personnel estival à ce moment-là. Cette fermeture prématurée aura, du reste, selon M. Fragano, l'avantage de «faire économiser à l'Amarc des dizaines de milliers de dollars».

la presse

Vol d'un million à Québec

■ QUÉBEC (PC) — Trois individus se sont emparés d'environ un million de dollars hier, lors d'un vol à main armée avec prise d'otages, commis dans un dépôt central de la Banque Nationale du Canada, situé au 1950, 18e Rue dans le quartier Limoilou, à Québec.

Les bandits n'étaient pas masqués mais ils portaient des verres fumés et des moustaches, probablement fausses.

Selon la police, ils se sont présentés vers 21h45 lundi au domicile d'un agent de sécurité de la banque, M. Fernand Pinel, âgé de 41 ans, demeurant à Beauport en banlieue de Québec.

Ils ont bandé les yeux du gardien et l'ont ensuite conduit avec son épouse et leur fils de 14 ans, jusqu'à un motel situé à Sainte-Foy.

Les trois personnes ont été séquestrées durant toute la nuit à cet endroit. Un peu avant 8 heures hier matin, les voleurs se sont rendus à la banque accompagnés du gardien et se sont introduits dans l'établissement en utilisant ses clés.

Après avoir pris en otage un autre gardien et les employés au fur et à mesure qu'ils arrivaient, ils ont obligé le gérant à ouvrir la voute.

Les bandits ont ensuite pris la fuite en informant les gens de la banque que l'endroit où étaient séquestrés l'épouse du gardien et son fils serait dévoilé plus tard, à condition que tout se passe bien.

Mme Pinel et son fils ont été découverts sains et saufs et libérés vers 10h30 à la suite d'un appel anonyme reçu par la police.

Les suspects n'ont pas encore été arrêtés et la police a ouvert une enquête.

Les pommes: une enquête

■ Afin de donner une suite immédiate au cri d'alarme lancé par la Fédération des producteurs de pommes du Québec au sujet des 750,000 pommiers qui sont morts cette année, à cause des périodes successives de gel et de dégel, un comité d'experts du ministère de l'Agriculture du Québec sont déjà à

MICHEL GIRARD

l'oeuvre pour évaluer les conséquences financières de cette catastrophe et déterminer les moyens à mettre en place pour aider les 1,100 pomiculteurs québécois.

C'est ce qu'a confirmé hier l'attaché de presse du ministre de l'Agriculture, Simon Bégin, en ajoutant que «cette situation fort préoccupante dans le domaine agricole sera traitée en priorité par le ministre Jean Garon dès son retour de vacances, prévu pour la semaine prochaine».

Si les chiffres avancés par la Fédération s'avèrent exacts (ce que les experts du ministère sont en train de vérifier à l'heure actuelle), il ne fait pas l'ombre d'un doute, selon le porte-parole du ministre Garon, que le gouvernement du Québec déclarera la province «zone sinistrée» en matière de production de pommes.

Le ministre sera en mesure de prendre cette décision d'ici quelques semaines seulement. Dès lors, il demandera au gouvernement fédéral d'intervenir dans le dossier par l'intermédiaire de son programme d'aide financière aux zones agricoles sinistrées. Ce programme fédéral permettrait aux pomiculteurs d'obtenir des octrois pour «replanter» des nouveaux pommiers sur les 10,000 acres de terrain ravagées.

Cependant, les pomiculteurs du Québec devront prendre leur mal en patience jusqu'à l'automne en ce qui concerne leur demande de crédits spéciaux (c'est-à-dire des prêts à intérêt privilégié). Selon le porte-parole du ministre, le ministère est obligé de suivre un processus relativement long avant de décider si oui ou non cette requête de la Fédération est justifiée dans les circonstances. Si les études sont positives, le ministre recommandera par conséquent à son Office du crédit agricole de consentir ces prêts.

Si le mouvement amorcé par certaines institutions bancaires, qui ont décidé de couper les marges de crédit accordées aux pomiculteurs en difficulté, prend de l'ampleur au cours des prochains jours, le gouvernement du Québec se verrait à ce moment-là dans l'obligation d'intervenir immédiatement auprès d'elles afin d'assurer la survie des producteurs de pommes. «On attend de recevoir de plus amples informations là-dessus de la part de la Fédération avant de prendre une décision finale», a précisé M. Bégin.

Au sujet de la faible récolte de pommes de cette année, estimée à environ seulement 25 p. cent de celle de l'année dernière, un certain nombre de pomiculteurs (de 100 à 200) pourront bénéficier, selon M. Bégin, de l'assurance-récolte du gouvernement du Québec pour éponger, du moins en partie, les pertes financières subies à cause de cette désastreuse récolte.

Intervention de Ryan

Le chef du Parti libéral, Claude Ryan, accompagné de ses députés Pierre Paradis (Brome-Missisquoi) et Claude Dubois (Huntingdon), se rendra aujourd'hui dans un verger de Frélighsburg pour donner une conférence de presse sur cette catastrophe.

Réduction de personnel et changements majeurs dans les services de santé

■ Dans le cadre des compressions budgétaires récemment annoncées, le gouvernement du Québec vient de dicter aux hôpitaux des régions de Montréal et de Québec des mesures de resserrement comportant non seulement une réduction du personnel, mais impliquant aus-

NICOLE BEAUCHAMP

si des changements majeurs dans l'ensemble des services de santé et des services sociaux auxquels la population a présentement accès.

C'est ce qui se dégage des lettres circulaires expédiées par le ministère des Affaires sociales aux administrateurs des établissements publics de santé et de services sociaux. Le ministère y expose son «opération plans de redressement», plans qui s'assortissent de moyens de contrainte. En ce qui a trait au secteur hospitalier, chaque hôpital devra résorber ses ressources par les mesures suivantes:

- réduction du temps supplémentaire de 75 p. cent par rapport à celui effectué au cours de 1980-81;
- non-remplacement de plus de 50 p. cent des départs volontaires d'employés dans le cas des hôpitaux de soins de courte durée, et de plus de 75 p. cent dans le cas des hôpitaux pour malades chroniques ou psychiatriques;
- élimination de postes administratifs jusqu'à un maximum de 10%;
- contrôle rigoureux des dépenses non-essentielles comme les frais de relations publiques, de représentation et de congrès;
- mises à pied ultimement autorisées «dans la stricte observance des conventions collectives pour les syndiqués et les syndicables, et des règles régissant la politique des cadres».

En plus de ces mesures auxquelles devront s'astreindre les hôpitaux afin de comprimer les budgets octroyés pour 1981-82 d'en moyenne 6 à 7 p. cent, les plans de redressement pavent la voie à un réaménagement en profondeur des services actuellement offerts. «Certaines options pourraient être envisagées telles le changement de vocation d'un établissement, la modification du nombre de lits, la diminution sensible et la fermeture de certains services ou programmes, la possibilité de fusion, etc., dans la perspective d'un réseau régional intégré offrant la gamme complète des services», signale le circulaire du ministère.

Celui-ci décrète cependant qu'il n'acceptera aucune réduction d'activité qui toucherait aux services d'urgence, aux soins prolongés et aux soins psychiatriques, de même qu'aux soins et services à domicile.

Gestionnaires et syndicats

Depuis quelques jours, les hôpitaux de Montréal et de Québec ont reçu une feuille de route générale qui fixe, pour chacun, le montant particulier des ressources qu'ils devront résorber à 50 p. cent d'ici le 31 mars 1982. À part une augmentation de 10 p. cent au chapitre des coûts de l'alimentation et de 15 p. cent pour les coûts de chauffage, le gouvernement n'arrondira pas les autres dépenses non-salariales.

Çà et là, les gestionnaires des hôpitaux montréalais supportent donc leur situation financière, tente de clarifier les points obscurs du document gouvernemental, et montrent beaucoup de réserve quant à jauger l'impact de ces contraintes.

«Depuis 1976, les hôpitaux du Québec ont résorbé $125 millions. Il ne reste plus grand chose à dégraisser et notre marge de manoeuvre s'amincit d'emblée si l'on considère les déficits accumulés sur lesquels pèsent les coûts engendrés par les nouvelles conventions collectives. Les mesures visant à réduire le personnel et le temps supplémentaire ne permettront pas des épargnes suffisantes. Il va falloir trancher dans le vif, fusionner, changer des vocations de département, etc., ce qui n'ira pas sans bousculer le corps médical tout autant que le personnel syndiqué», a déclaré M. Claude Desjardins, directeur de l'hôpital de Verdun, qui présidait jusqu'à récemment la conférence régionale des hôpitaux de Montréal à l'Association des hôpitaux du Québec.

Les relations de travail risquent effectivement de s'envenimer. «C'est impossible de sabrer encore plus dans le personnel sans couper des services. Il faut s'attend à des répliques sérieuses à certains endroits. Nous sommes d'ailleurs en train d'ébaucher un plan d'action dont nous déciderons à la rentrée de septembre», a affirmé Mme Simone Massé, porte-parole de la Fédération des Affaires sociales (CSN), groupement syndical le plus important numériquement dans le secteur hospitalier.

Jean-Paul Gilbert accusé d'outrage au tribunal

La Commsssion nationale des libérations conditionnelles est toujours sur la sellette: accusée en bloc d'outrage au tribunal dans l'affaire William McAllister, elle sera de nouveau sur la ligne de feu cette semaine, quand un de ses commissaires, l'ancien chef de la police de Montréal Jean-Paul Gilbert se verra signifier une seconde accusation d'outrage au tribunal.

JEAN-PAUL SOULIÉ

M. Gilbert, un des hommes forts de la Commission, devra expliquer pourquoi il aurait tenu des propos contradictoires à un témoignage qu'il avait déjà porté devant le juge Raymond Décary, de la Cour fédérale, dans le cadre d'une accusation pour un autre outrage au tribunal porté cette fois contre la Commission des libérations conditionnelles.

La Commission a également vu déposer contre elle un curieux dossier, celui d'un certain Melvin Feder, arnaqueur de grande classe, qui a réussi à frauder plusieurs banques suisses de plusieurs centaines de milliers de dollars.

Condamné à 30 mois de pénitencier par un tribunal de l'Ontario, Feder avait encore une cause pendante devant les cours du Québec, ce qui suffisait à le rendre inapte à toute libération conditionnelle, selon les principes de la Commission. Il obtient pourtant son élargissement au bout de 11 mois. Et c'est en homme libre qu'il se présentait devant le juge en chef des Sessions de la paix, Yves Mayrand, le 11 mai 81.

Feder plaide alors coupable à neuf chefs d'accusation, totalisant plus de $250,000 de fraude, toujours aux dépens de banques suisses, qui n'auraient jamais retrouvé leurs fonds. Le juge Mayrand condamne le financier véreux à 16 mois de prison. Mais par la grâce de la Commission nationale des libérations conditionnelles, Melvin Feder ne purgera que quelques heures de cette sentence imposée par le juge Mayrand, le 25 mai 81.

L'instrument de cette libération rapide sera le secrétaire de la Commission nationale des libérations conditionnelles, M. Gordon Pary. Comparaissant dans le cadre de l'affaire McAllister devant le juge Décary, le 22 juillet, M. Pary a affirmé qu'il n'avait jamais eu pour fonction de livrer des documents officiels, et que même dans les cas de grande urgence il ne l'avait jamais fait.

C'est alors que l'avocat de M. McAllister, Me Claude Lanctôt, lui a présenté deux documents signés de sa main. Le premier, livré par lui-même aux autorités pénitentiaires avait pour résultat de suspendre la libération conditionnelle déjà obtenue par Feder; celui-ci, comparaissant une heure plus tard devant le juge Mayrand, recevait sa sentence de 16 mois en tant que détenu. A moins d'avis contraire de la cour, cette nouvelle sentence devait donc être purgée concurremment à la première.

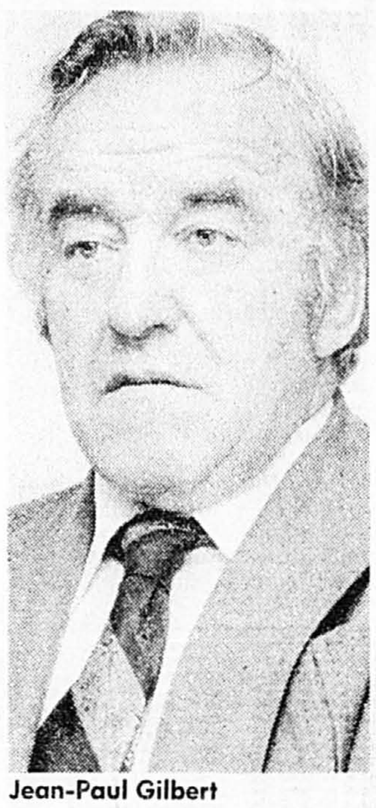
Selon la loi des libérations conditionnelles, c'est la plus longue sentence qui prime en ce qui concerne les remises en liberté. Dans le cas de Feder, c'est donc la sentence ontarienne qui primait. Pourtant, immédiatement après la condamnation du fraudeur par le juge Mayrand, M. Gordon Pary ira livrer à la prison de Parthenais un papier signé de sa main **annulant la suspension** de la libération conditionnelle de M. Feder. Le riche fraudeur n'aura ainsi servi que quelques heures de la sentence de 16 mois imposée par le juge Mayrand.

L'avocat de William McAllister, Me Lanctôt, s'est abstenu, la semaine dernière, de poser d'autres questions à M. Gordon Pary, secrétaire pour Montréal de la CNLC. Mais cette histoire de riche fraudeur n'en restera certainement pas là, et elle fera sa réapparition dans les débats qui visent de toute évidence à mettre en lumière les pouvoirs discrétionnaires dont usent et pourraient avoir abusé les membres de la CNLC.

C'est ce que pense en particulier un fonctionnaire du service des pénitenciers du Canada, M. Roger Duranceau, agent de liaison avec la cour à Montréal, qui s'est chargé de divulguer l'affaire et de la faire parvenir à la Cour fédérale sans omettre d'en souligner le caractère «perverti» et même, à son avis, «illégal».

Dans la cause de William McAllister, l'affaire Feder servira sans doute à mettre en évidence les pouvoirs discrétionnaires dont semblent se prévaloir certains membres de la Commission. On se souvient que McAllister, qui a actuellement droit à une libération conditionnelle, se l'est vue refuser sous prétexte de «dangerosité», mais en fait parce que les commissaires Lecorre et Beaupré étaient à la direction de pénitenciers lors d'une grève des détenus en 1976. William McAllister était alors le président du Comité des détenus de Ste-Anne-des-Plaines.

McAllister a également joué un rôle important dans la solution de certaines prises d'otages, et a été écouté par des comités législatifs, mais les membres de la CNLC, selon leurs propres déclarations écrites déposées devant le juge Décary, lui tiennent rigueur du rôle de «leader» qu'il a joué au pénitencier d'Archambault.



Jean-Paul Gilbert

Cette semaine, Me Lanctôt entend établir que Jean-Paul Gilbert, commissaire de la CNLC et ancien chef de la police de Montréal, n'aurait pas dit toute la vérité devant le juge Décary et qu'il aurait tenu volontairement le juge à l'écart de certaines choses qu'il connaissait.

Toute l'affaire, les délais de rigueur respectés, pourrait être plaidée le 5 août. En attendant la décision du juge en chef de la Cour fédérale, le juge Décary a suspendu les procédures dans l'affaire du premier outrage au tribunal.

La Ligue conteste la compétence de la Régie du logement en Cour supérieure

La Ligue des propriétaires de Montréal a décidé de porter le grand coup en contestant devant les tribunaux la compétence de la Régie du logement du Québec à trancher les litiges entre propriétaires et locataires.

DENIS MASSE

Une requête visant à déclarer «ultra vires» de nombreux articles de la loi 107 qui a créé l'organisme gouvernemental en octobre 1980, a été déposée en Cour supérieure, à Montréal, le 14 juillet et promet d'être entendue à compter du 18 août par l'un des seuls juges disponibles à ce moment-ci de l'année.

Le président de la Ligue, M. Pierre Aubry, a déclaré hier aux médias d'information qu'il s'agissait peut-être là d'une «mesure suicidaire» mais que les propriétaires n'avaient plus le choix des moyens: il s'agissait pour eux de combattre le gouvernement ou de «faire le mort, sauver la paix sociale et attendre paisiblement la disparition éventuelle par faillite de tous les membres de l'association».

Le recours judiciaire intenté par la Ligue s'inspire de l'avis rendu en mai par la Cour suprême du Canada annulant à toutes fins pratiques une loi du gouvernement d'Ontario à peu près sembtable à celle du Québec et que les autorités de la province voisine avaient pris soin de soumettre au verdict du tribunal avant d'adopter en troisième lecture.

La requête de la Ligue des propriétaires de Montréal sera, du reste, plaidée en même temps qu'une autre demande du genre inscrite en Cour supérieure le 10 juin par l'Association des propriétaires d'immeubles du Québec (PROPIQ Inc.).

On s'attend à une vive contestation de la part des procureurs du gouvernement du Québec et de la Régie du logement, intimés conjointement dans la requête de la Ligue des propriétaires.

Les procureurs de la Ligue s'attendent à ce que leur contestation soit disputée «point par point». Une déclaration remise aux journalistes par le président Aubry soutient que «l'important, pour le gouvernement, sera de sauver sa Régie» et qu'«il espère même briser la résistance des propriétaires par des menaces et par l'épuisement de leurs fonds, alors que le gouvernement utilise les fonds publics».

Un cotisation supplémentaire de $2 par logement a été imposée aux propriétaires membres de la Ligue pour soutenir cette action devant les tribunaux.

Six requérants se sont associés à la Ligue dans cette démarche judiciaire. Ce sont Carol Lafontaine, de Rosemère, Laurent Lemire, de Repentigny; Erick Thebaud, de Ville d'Anjou; Roger Turenne, de Laval; Les Immeubles Claude Desrochers Inc., de Ville LaSalle et la Société d'investissement immobilier Programma (Québec), de Montréal.

L'un des buts avoués de la requête de la Ligue est de s'assurer que «les relations propriétaires-locataires soient jugées selon la loi et non plus devant de simili-tribunaux mais bien devant des juges qualifiés et impartiaux qui s'inspireront de principes d'équité».

Pirès poursuit les administrateurs de la Ligue pour $80,000

Les six administrateurs de la Ligue du Taxi de Montréal ont été mis en demeure hier de verser au total des dommages et intérêts de $80,000 au président de cette association, M. Léo Pirès, pour «atteinte à sa réputation, à son honneur et à son intégrité».

DENIS MASSE

La mise en demeure qui comporte, du reste, plusieurs autres réclamations, tel le recouvrement du salaire impayé à M. Pirès depuis le 30 avril, a été signifié aux procureurs de la Ligue par les soins du procureur de M. Pirès, Me Luc Alarie.

La réclamation en dommages et intérêts est de $25,000 dans le cas du vice-président de la Ligue, M. Lucien Bonhomme; de $25,000 également pour le secrétaire-trésorier, M. Gilles Bessette; de $15,000 pour M. Léo Bélanger et de $5,000 chacun pour les autres membres du Conseil d'administration, MM. Henri Blais, Manuel Ferreira et Georges Kabarikian.

M. Pirès a fait savoir par ailleurs dans le même avis de mise en demeure qu'il n'avait pas l'intention d'être présent à l'assemblée spéciale du Conseil d'administration convoquée pour hier soir, que cet avis de convocation était irrégulier parce qu'il contrevenait à l'article 21-h des Règlements généraux de la Ligue du taxi et que l'ordre du jour aurait dû être préparé en consultation avec le président, selon les dispositions de l'article 21-g.

La mise en demeure rappelle aux administrateurs de la Ligue qu'ils n'ont aucun droit de regard sur les fonctions du président, que ce privilège relève exclusivement de l'assemblée générale des membres.

Les administrateurs sont également tenus de rétracter immédiatement et publiquement les déclarations fausses et injustifiées contenues dans le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 3 juin et dans l'affidavit présenté te 21 juillet à la Cour d'appel.

L'avis légal menace de procédures en destitution de charges au cas où les administrateurs n'obtempéreraient pas à cette mise en demeure.

TRANSPORT 2000 ET LA CTCUM

Pétition contre les hausses de tarifs

Ving organismes de Montréal, sous l'égide de Transport 2000, se sont mis d'accord hier pour exiger un débat public sur les hausses de tarifs de la CTCUM et sur les modes de financement du transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal.

DENIS MASSE

Ils se présenteront à cette fin à la prochaine séance du Conseil de la CUM qui aura lieu à l'hôtel de ville de Montréal, le 19 août.

Entre-temps, ils font circuler une pétition dénonçant à la fois les hausses de tarifs annoncées pour le 1er août et le manque de mécanismes démocratiques et de consultation dans les décisions de la CTCUM. Le public en général est invité à signer cette pétition; différents postes seront créés à cette fin aux abords des stations de métro mais on peut aussi communiquer avec Transport 2000 aux numéros de téléphone 524-6149 ou 387-6221.

Un porte-parole du regroupement des 20 organismes adhérant à cette action collective, M. Serge Chagnon, estime que le mouvement a choisi des moyens on ne peut plus légaux pour se faire entendre et enregistrer sa contestation.

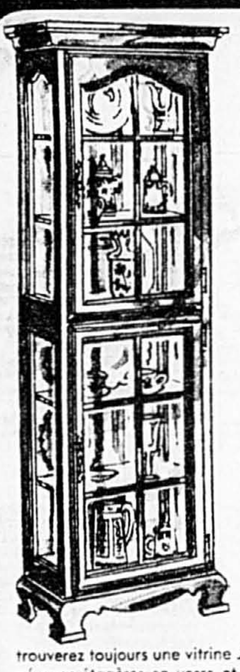
Chaque groupe, allant des ouvriers aux étudiants, des personnes âgées aux personnes handicapées, sera préparé à présenter aux autorités un mémoire expliquant sa prise de position face aux difficultés éprouvées par l'usager des transports en commun.

Les organismes concernés disent représenter globalement plus de 200,000 personnes. On trouve dans la liste le Conseil central de Montréal de la CSN, le rassemblement des citoyens de Montréal, l'Association nationale des étudiants du Québec, la Fédération des ACEF, le Regroupement des associations étudiantes universitaires, le Forum des citoyens âgés et plusieurs autres.

À l'hôtel de ville, le 19 août, la demande d'un débat d'urgence sera inscrite au feuilleton de l'assemblée par le RCM.

D'ici là, les différents groupes se promettent d'examiner les modes de financement de la CTCUM et de trouver des solutions à long terme. Pour le moment, ils estiment que la CTCUM n'a recours qu'à des solutions de facilité, telle par exemple celle d'appuyer sur un bouton pour décréter des hausses et ainsi obtenir des revenus additionnels, tant des usagers que du programme de subventions du gouvernement.

ACHETER DES MEUBLES DE QUALITÉ AUX MEILLEURS PRIX



UN ENSEMBLE DE BON GOÛT
création Kaufman de Collingwood

Kaufman de Collingwood: une marque de bon goût. Des meubles pratiques, qui ont du style.

«Comments Collection» de Kaufman, la solution parfaite pour la salle à manger, la salle de séjour ou le boudoir. La collection complète est vaste et l'utilisation de chaque pièce est illimitée. Les agencements sont multiples.

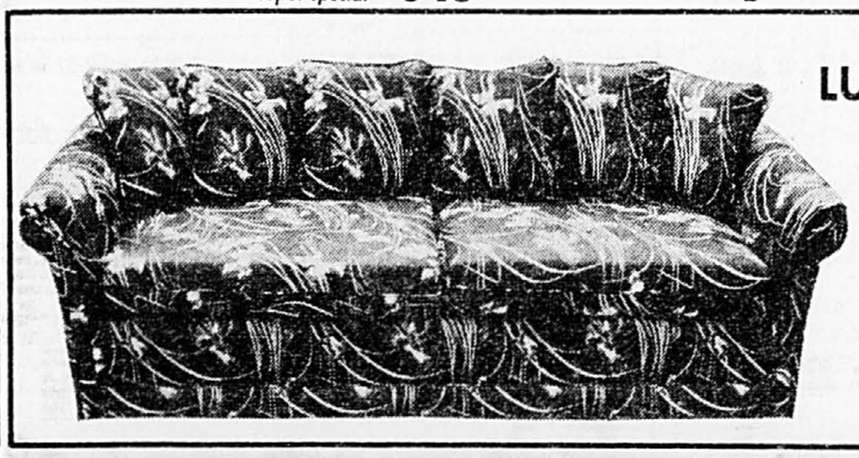
La «Comments Collection» de Kaufman, un choix sûr, un ensemble de bon goût.
Prix régulier $2199.95
Prix super spécial
1749.95
Ens. 6 morceaux



UNE JOLIE FAÇON DE MONTRER VOTRE COLLECTION

Quel plaisir de montrer votre collection dans une vitrine Jasper. Quel que soit votre style de vie ou votre intérieur, vous trouverez toujours une vitrine Jasper à votre goût. Cabinet illuminé avec étagères en verre et le fond est recouvert d'un miroir. Bois solide fini en noir.
Prix régulier $849
Prix super spécial $649.95

Kaufman et Collingwood



LUXUEUX DIVAN-LIT
• Choix de riches cotons imprimés
• Matelas à ressorts
Prix régulier $689
Prix super spécial $539

GRAND SOLDE DE LITERIE



ORTHOPÉDIQUE DE LUXE
SIMMONS
Simple $258 ensemble
Double $328 ensemble
Reine $398 ensemble

FAMEUX SOLDE
Beautyrest Back Care III
offert à prix très spécial
LES FAITS: tous les matelas ne sont pas égaux. Seul Beautyrest offre la différence cachée des ressorts coussinés, une différence qui se sent.

• 512 ressorts «Adjusto-Rest», extra-ferme pour un maximum de support.
• Garantie 10 ans Simmons. Disponible en 39", 54", 60".
• Revêtement bleu «Micro-Quilt» sur mousse.
• Renforts de bordure.
Disponible matelas seulement

AUSSI DISPONIBLE MATELAS SEULEMENT
39" $138 54" $175 60" $228

VOTRE GARANTIE DE SATISFACTION
Mobilier Masson inc
• 3033, RUE MASSON MONTRÉAL 721-4991
• 127, RUE ST-LOUIS RIVE-SUD 465-1612

L'UN DES PRINCIPAUX ARTISANS DU STADE

Phaneuf poursuivrait la RIO et Montréal pour $600,000

■ OTTAWA — LA PRESSE a appris hier de source sûre que l'ingénieur montréalais Claude Phaneuf, l'un des principaux artisans du Stade olympique, intentera d'ici quelques heures une action en justice de plus de $600,000 à la Régie des installations olympiques et à la Ville de Montréal. L'action met en cause le maire de Montréal, Monsieur Jean Drapeau, et Claude de Rouleau, l'ex-président de la RIO.

GILLES BLANCHARD

Bien que la création du Stade soit généralement attribuée à l'architecte français Roger Taillibert, c'est d'abord du côté de Claude Phaneuf que la Ville de Montréal s'était tournée en mars 1971 après la grande victoire d'Amsterdam où le Comité international olympique lui octroyait la présentation des Jeux de 1976.

Après plus de 12 mois de travail, soit au printemps 1972, Claude Phaneuf présentait une solution géométrique et une coupe dans l'espace du Stade qui correspondaient à la réalité nord-américaine d'un grand stade olympique, c'est-à-dire qu'elles répondaient aux besoins tant de l'athlétisme que du baseball et du football canadien.

C'est ce plan géométrique en place et cette coupe dans l'espace qui furent présentés à Roger Taillibert. On se souviendra que le maire Drapeau avait qualifié le travail de «solution à la quadrature du cercle» en Commission parlementaire en janvier 1975.

En mars 1973, Claude Phaneuf devenait le Surintendant de la Division du Parc olympique, puis directeur de l'Exploitation du Parc en 1976 avant d'ouvrir son propre bureau d'ingénieur conseil.

Depuis la fin de son mandat, Claude phaneuf avait tenté sans succès de récupérer la rémunération supplémentaire qui lui avait été promise tant par la Ville que par la Régie.

Comme il y aura bientôt cinq ans que les Jeux sont terminés et que le jeu de la prescription légale s'appliquera incessamment, il a choisi d'exercer son dernier recours: une action en justice.

Rejoint au téléphone tard hier soir, l'ingénieur s'est dit étonné de ce qu'une nouvelle à cet effet circule. Il a confirmé que la date de prescription étant imminente mais il s'est formellemnt refusé à confirmer ou infirmer la nouvelle.

LE MEURTRE DU GARDIEN ZIMEL

Un an à Pichette pour outrage au tribunal

■ Sylvain Pichette, 23 ans, Linda Després, 20 ans, et Carole Grandmaison, 30 ans, ont tous trois été tenus criminellement responsables de la mort d'un gardien de sécurité, M. Moe Zimel, assassiné lors d'un hold-up, le 10 juillet à la Banque Nationale du 755 rue Jarry, à Montréal.

Le coroner Roch Héroux les a tenus responsables de ce meurtre et a imposé une peine d'un an de prison à Pichette pour outrage au tribunal. Au moment où le coroner a voulu connaitre l'emploi du temps de Pichette le jour du meurtre, ce dernier lui a répondu qu'il se trouvait sur la planète mars. En entendant le coroner lui imposer une telle peine, il a déclaré: «Rien que ça», ce qui a provoqué l'indignation du coroner.

Carole Grandmaison, soupçonnée d'être une complice de Pichette lors de ce vol de banque, a admis hier avoir reçu la somme de $200 pour se taire après la tentative de mol et le meurtre de l'agent de sécurité de 50 ans.

Le trio doit comparaitre aujourd'hui en Cour des sessions de la paix.

C'est en tentant de s'en prendre au voleur qui venait de le désarmer que le gardien, alors qu'il se trouvait au sol, a été atteint d'un coup de feu qui devait s'avérer fatal près de quatre heures après son hospitalisation. Le vol a rapporté $2,200 à ses auteurs.

Alain Pichette s'était rendu à la police la semaine dernière à l'issue d'une fusillade dans une maison de rapport.



$5 millions pour remodeler 40 parcs

■ La ville de Montréal consacrera $5 millions au cours des cinq prochaines années pour remodeler une quarantaine de parcs qui ne répondent plus aux exigences de fréquentation des Montréalais.

YVON LABERGE

Selon l'assistant-directeur du service des Travaux publics, module Parcs, M. Pierre Bourque, l'administration municipale veut rendre ces parcs plus accessibles à la population et les intégrer davantage à la vie de quartier.

Pour ce faire, les parcs seront aménagés pour faire place aux jeux libres et familiaux et, conséquemnent, débarrassés de leurs équipements lourds qui empiètent sur l'espace de détente et de verdure.

La nouvelle orientation que veut donner à ses parcs la ville de Montréal, se traduira par un apport de végétation qui donnera lieu à plus de fantaisie paysagiste incluant l'aménagement de monticules modifiant le paysage du parc traditionnel.

S'ajoutera à cela, l'installation d'un éclairage ornemental de faible densité, ce qui assurera la sécurité des usagers en soirée.

Marchés publics

Par ailleurs, un plan d'aménagement du marché Jean-Talon sera déposé à la séance régulière du conseil municipal de septembre pour approbation.

Ce plan d'aménagement prévoit la transformation en voie piétonne de l'axe est-ouest compris entre les rues Saint-Dominique et Casgrain et qui coupe le marché Jean-Talon en deux parties. Un mobilier urbain léger sera implanté sur cette voie piétonne en plus de la plantation d'arbres et d'arbustes. Les deux aires de stationnement seront également paysagées et la pose de banderoles et de fleurs viendra atténuer la présence des marquises en béton.

Les travaux devraient commencer dès la fin de la saison estivale au marché Jean-Talon pour ne pas nuire aux commerces des agriculteurs. Il en coûtera approximativement $300,000 à la ville de Montréal pour l'ensemble des travaux.

LES RUES DE MONTRÉAL

PRINCE-ARTHUR rue (1890)

Jadis connue sous les noms de **Bag** et **Courville,** cette voie rappelle le Prince Arthur, duc de Connaught (1850-1942), 3e fils de la reine Victoria, 9e gouverneur général du Canada de 1911 à 1916, qui vint rejoindre le premier bataillon des Fusiliers à Montréal, en août 1869. Axe est-ouest croisant Saint-Laurent, au nord de Sherbrooke.

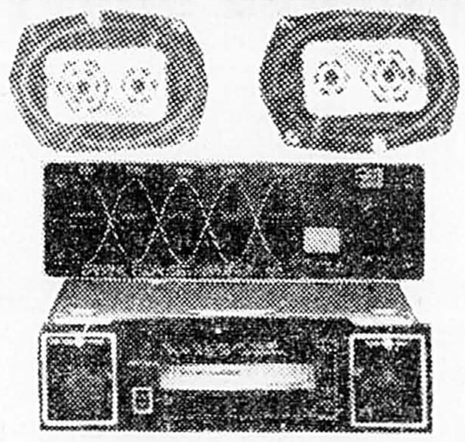
QUEEN MARY, chemin (1910)

En souvenir de la reine Mary, épouse du roi George V d'Angleterre. A noter que la traduction française «chemin de la Reine-Marie» n'a jamais été officialisée. Préalablement connue sous les noms de **chemin de la Côte-Saint-Luc, 3e avenue, rue Racine** et **chemin du Tour-de-la-Montagne,** cette voie s'étend d'est en ouest, au pied de l'Oratoire Saint-Joseph.

Roi de la Radio

LES PHOTOS ET DESSINS DE CETTE ANNONCE PEUVENT LÉGÈREMENT DIFFÉRER DE S MODÈLES EN VENTE

SOUND BARRIER

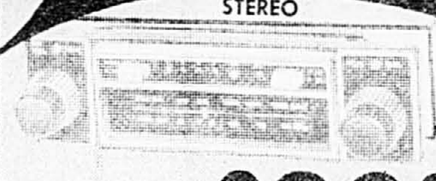


L'ensemble comprend:
- Lecteur de cassettes compact de tableau de bord avec récepteur am-fm-mpx.
- Survolteur compensateur graphique 5 bandes
- 2 haut-parleurs 3 voies de qualité.

$177

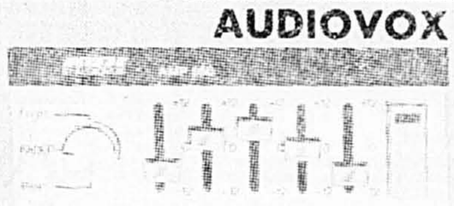
SPÉCIAL POUR L'AUTO

STÉRÉO



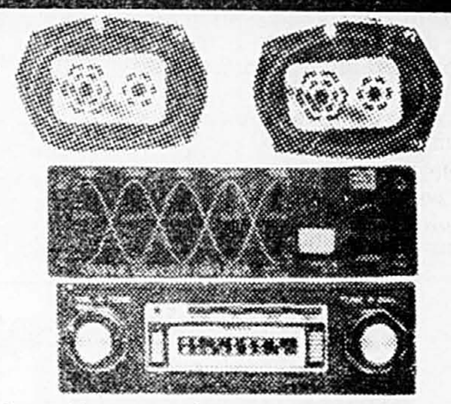
Radio d'auto am-fm-mpx avec lecteur de cartouches 8 pistes $39.88

AUDIOVOX



ÉGALISATEUR GRAPHIQUE AUDIOVOX Modèle AMP-550 $49.95

PIONEER



L'ensemble comprend:
- Radio d'auto am-fm et lecteur de cassettes avec LED Pioneer modèle KP-1500
- Survolteur compensateur graphique 5 bandes
- 2 haut-parleurs à 3 voies de qualité

$257

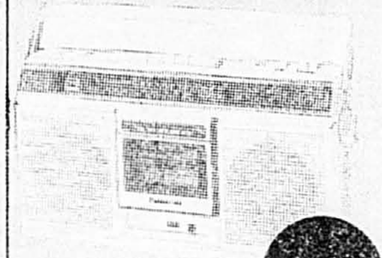
SUPER VENTE ESTIVALE — RABAIS JUSQU'À 50% DU PRIX SUGG.

Panasonic



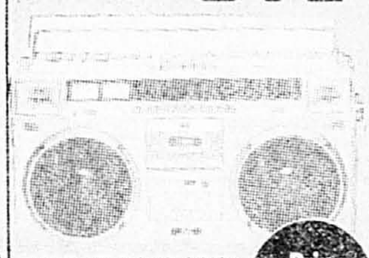
Radio portative AM-FM-cassettes Panasonic modèle RX-1250 $95

Panasonic



Radio portative AM-FM stéréo-cassette Panasonic modèle RX-5020 $197

JVC



MULTI MUSIC SCANNER Radio à 6 bandes stéréo-cassette JVC modèle RC-M70 Prix spécial

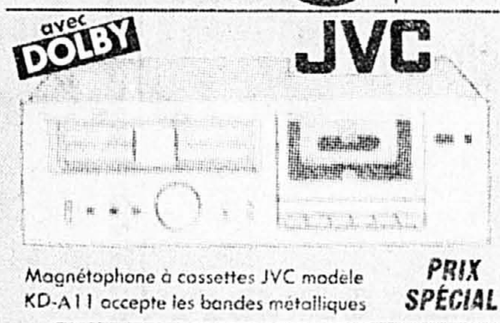
Technics



Valeur de $229.

Table tournante Technics modèle SL-D1 à entrainement direct $159

avec DOLBY JVC



Magnétophone à cassettes JVC modèle KD-A11 accepte les bandes métalliques PRIX SPÉCIAL

TÉLÉCOULEUR



20" à partir de $378

marantz

Valeur de $629.95



Magnétophone à cassette Marantz modèle SD-4000, muni de 3 têtes, 2 vitesses. Valeur de $629.95 PRIX SPÉCIAL

marantz SELECT

PIONEER



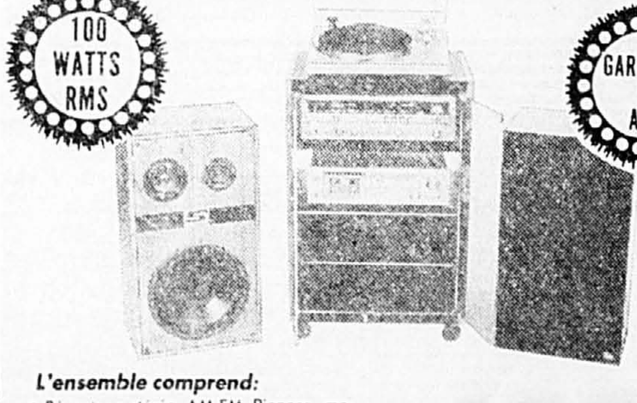
60 WATTS RMS

L'ensemble comprend:
- Récepteur stéréo AM-FM Marantz, modèle MR-1130 puissance de 30 watts RMS par canal.
- Table tournante Pioneer, modèle PL-100 à retour automatique et entrainement par courroie.
- 2 haut-parleurs Select, modèle 460 à 4 voies puissance de 60 watts chacun

$599

PIONEER

100 WATTS RMS — GARANTIE 5 ANS



L'ensemble comprend:
- Récepteur stéréo AM-FM Pioneer, modèle SX-820 puissance de 50 watts par canal.
- Table tournante Sanyo, modèle PL-Q-25 à retour automatique et entrainement direct.
- 2 haut-parleurs Select 364 à 3 voies, puissance de 64 watts chacun.
- Magnétophone en sus.

$699 L'ensemble complet

MONTRÉAL MAGASIN-ENTREPOT 270-8261

BROSSARD: 2065, Lapinière	656-2424	JOLIETTE: 344, rue Notre-Dame	759-2080	P.A.T.: 12932, Notre-Dame est	643-3355
CARTIERVILLE: 6001, boul. Gouin	336-7355	LACHINE: 450, 28e Avenue	634-2051	QUÉBEC: 433 Charest est	524-8252
CHARLESBOURG: Galeries Charlesbourg	627-3382	DRUMMONDVILLE: 532, boul. Saint-Joseph	477-0260	REPENTIGNY: 405, Notre-Dame est	585-5114
CHÂTEAUGUAY: 179-A Anjou	698-0232	LA SARRE: Plaza La Sarre	333-2066	RIMOUSKI: 140, St-Barnabe, Place Sears	724-7866
DEUX-MONTAGNES: Les Promenades	672-6280	LAVAL: 1793, boul. Saint-Martin	681-2566	SHAWINIGAN: 2783, Place St-Alexis	539-6915
DOLLARD-DES-ORMEAUX: West Island Mall	683-1212	LÉVIS: 96, rue Kennedy	833-7513	SHERBROOKE: 22, Wellington nord	567-4244
DUVERNAY: Centre d'achats Duvernay	661-5362	LONGUEUIL: 1412, chemin Chambly	677-8916	SHERBROOKE: Carrefour de l'Estrie	562-4667
GRANBY: 39, rue Evangéline, Place 4	378-9816	MATANE: 330, boul. Bon-Pasteur	562-4535	SOREL: 274, boul. Fiset	742-0020
GREENFIELD PARK: Centre commercial	672-7701	MONTRÉAL-NORD: Place N Bourassa (ext.)	326-3728	STE-FOY: Mail Nord, Place Laurier	659-3745
ILE PERROT: Centre commercial	453-5381	PONT-VIAU: 48 boul. des Laurentides	668-6544	ST-HYACINTHE: 2243, boul. Casavant	774-0433
				ST-JEAN: 921, boul. du Seminaire	348-0010
				ST-JÉRÔME: Carrefour du Nord	432-9422
				ST-LAURENT: Centre Bazar, Côte-Vertu	336-3224
				ST-LÉONARD: Centre Boulevard	729-2030
				TERREBONNE: 950, boul. des Seigneurs	471-9850
				TROIS-RIVIÈRES: 987, rue St-Maurice	378-8387
				VALLEYFIELD: Centre d'achats Valleyfield	371-2811
				VERDUN: 3966, rue Wellington	761-7137
				VAL-D'OR: 704, 3e Avenue	824-2929

30% DE RABAIS

OFFRE REPETEE POUR UNE AUTRE SEMAINE A LA DEMANDE POPULAIRE

TERMES FACILES • PAYEZ DANS 90 JOURS — SANS INTÉRÊT

DONNEZ A VOTRE MAISON UNE MAGNIFIQUE APPARENCE D'ACCUEIL POUR TOUJOURS



AUVENTS de FIBRE DE VERRE TRANSLUCIDE et d'ALUMINIUM pour BALCON ou PATIO

RÉG. $640.00

• FAITS SUR MESURE •

Installation comprise dans Montréal et la région métropolitaine $449.00 CHACUN INSTALLÉ

GARANTIE MORRIS DEPUIS PLUS DE 56 ANS «MARCHANDISE SATISFAISANTE POUR 5 ANS OU REMPLACÉE SANS FRAIS»

Projection 48" — Pente 26" — longueur 96" — grandeurs plus petites à plus bas prix

Votre choix de 14 combinaisons de nouvelles couleurs en aluminium et 10 en fibre de verre.

N'attendez pas que la pluie ruine vos balcons et portes ou que le soleil brûle votre peinture et meubles. Profitez de cette vente de 7 jours pour obtenir une protection à l'année contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'envie de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS permanents sont dessinés et fabriqués entièrement au Québec par des Québécois pour nos climats rigoureux. Ils possèdent les meilleures caractéristiques et en plus, de nombreux nouveaux perfectionnements spéciaux. Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimé sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, entrées, balcons, magasins, etc., dans un choix de styles et de couleurs.

NE PAS CONFONDRE AVEC LES IMITATEURS

Wm MORRIS & FILS LTÉE

«LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES»

ESTIMATION GRATUITE 382-6810

SOIR — FÊTES 737-1960

ANCIENNEMENT SUR COTE-DE-LIESSE MAINTENANT A UN SEUL ENDROIT A MONTREAL

9168, BOUL. SAINT-LAURENT, (ENTRE LEGENDRE ET CHABANEL)

AUSSI PORTES ET FENETRES D'ALUMINIUM

(• Application faite pour droit d'auteur)

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
éditeur

la presse

ROGER-D. LANDRY
président-directeur général

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Lady Diana ou le triomphe du passéisme

Lady Diana Spencer n'a pas assisté au feu d'artifice à Hyde Park, la veille de son mariage au prince Charles. Cette innocente récréation lui était interdite. Il lui sera également interdit d'appeler son mari en public par son prénom. Elle dira: «Sir». Elle devra toujours marcher derrière lui, à respectueuse distance.

Pauvre cher petit coeur! Et si jolie et si charmante petite jeune fille. Vingt ans! Qu'est-ce qu'il ne faut pas faire pour gagner sa vie!

Peu d'actrices de cinéma ont été livrées aussi complètement à la curiosité populaire que Lady Diana Spencer. Nous ne savions rien d'elle, maintenant nous savons tout. Le public n'ignore rien de son intégrité morale et physique. Ses qualités de saine reproductrice sont même officiellement garanties.

Lady Diana, c'est la femme-objet de l'année. Quelle extraordinaire revanche sur les Beatles et sur les «Swinging Sixties»! Et je m'étonne que le mouvement universel de libération de la femme, si prodigue d'opinions passionnantes sur tout et sur rien, se montre en ce moment si discret. Car, on aura beau dire et beau faire, lady Diana risque fort de ne pas être l'égale de son mari de prince.

À la réflexion, on s'explique pourquoi il n'y a pas de remise en cause fondamentale des hiérarchies dans ce monde de reines, de princes et de princesses. Cela reviendrait à douter de l'institution royale elle-même, dont l'une des premières fonctions est précisément de parler à l'imagination féminine.

Dans une étude comparée des constitutions monarchiques et républicaines, Brodie avait montré que l'une des faiblesses de la république est son inaptitude à s'incarner symboliquement dans une femme. La République française a surmonté plus ou moins ce handicap en se donnant Marianne. Mais Mireille Mathieu en Marianne ne fondera pas une monarchie héréditaire...

J'entendais tout à l'heure, à la radio, l'un de nos commentateurs les plus autorisés et les plus respectés déplorer la ruée des médias sur la personne de Lady Diana et du prince Charles. J'avoue ne pas comprendre très bien. Car après tout, il ne s'agit pas d'un mariage secret. Si la télévision est là pour 500 millions de spectateurs, c'est parce qu'on l'a invitée.

Qui fait l'ange fait la bête, et les Anglais ne sont pas assez sots pour tomber dans l'angélisme. Le mariage princier, célébré en cette fin de juillet, devait être le clou de la saison touristique. Pourquoi un mariage chez les grands de ce monde n'aurait-il pas une valeur au moins égale, comme pouvoir d'attraction des foules, qu'un «soap opera», dont cette machine à rêves et à illusions qu'est la télévision abreuve à l'année longue les populations aux prises avec la grisaille quotidienne? Enfin! Voilà une vraie reine, une vraie lady, un vrai prince, de vrais chevaux tirant de vrais carrosses dans une cérémonie se déroulant dans une vraie cathédrale. Walt Disney peut toujours repasser demain.

Que le déploiement du 29 juillet dans Londres en liesse puisse agir comme une sorte de catharsis, de purification, pendant que l'esprit de nos contemporains est accablé par tant de préoccupations, ne fait aucun doute. Un mariage, fût-il chez les princes ou dans la plèbe, est un événement plus joyeux que les singeries sanglantes du Moyen-Orient, moins assommant que la hausse des taux d'intérêt.

Mais, non moins évidemment, les limites de cet intermède sont vite atteintes. Le prince Charles lui-même, au cours de la visite qu'il fit à New York, peu de temps avant son mariage, put se rendre compte que l'Irlande le suivait partout.

Pendant que Charles et Diana reçoivent à St. Paul's le sacrement des vivants, deux grévistes de la faim reçoivent, dans une prison de Belfast, le sacrement des morts. On en parlera demain.

On parlera aussi sans doute du chômage en Angleterre, qui atteignait en mai de cette année 2,514,600 personnes. La veille du mariage princier, Mme Thatcher, dont la popularité n'est pas la chose la mieux établie au monde, annonçait un programme de $1 milliard pour stimuler l'emploi des jeunes. Dans la pensée sans doute de calmer la révolte des grandes cités industrielles, comme Manchester et Liverpool, théâtres d'excès jugés jusqu'ici impensables.

Presque tous les trônes d'Europe ont été balayés. N'empêche que l'Espagne a été heureuse d'avoir un prince comme Juan Carlos pour éviter le pire, après la disparition de Franco.

La question de savoir si la monarchie peut encore cimenter la société anglaise ne peut recevoir de réponse que des intéressés eux-mêmes.

Il est vrai que Charles sera aussi un jour roi du Canada. Dans vingt ans? Plaignons le malheureux qui se trouve chargé de son emploi du temps d'ici là.

Entre-temps, sa mère, S. M. Elizabeth II, continuera à régner sur le Canada. Il est à remarquer que le Canada ne connut jamais de reine Elizabeth Ire, la première du nom s'étant éteinte en 1603.

GUY CORMIER

Après un mois de grève aux Postes

Le juge Alan Gold, médiateur extraordinaire dans le conflit des Postes, estime que l'heure de vérité approche, qu'on devrait savoir très bientôt si sa médiation aura réussi ou aura été un échec.

Souhaitons que son évaluation de l'état des pourparlers soit fondée. Même si l'on ne peut dire avec précision combien de temps une grève des postes est endurable, il ne fait pas de doute qu'on approche rapidement du moment où le seuil de la tolérance aura été franchi. Tant mieux si l'on peut en arriver à un règlement négocié, mais, dans le cas contraire, on doit pouvoir prendre pour acquis que l'autorité politique mettra alors fin d'autorité au débrayage.

Même s'il passe de très longues heures chaque jour enfermé avec les parties, le médiateur n'est sûrement pas assez coupé du monde pour ignorer que bien des Canadiens en ont déjà ras le bol de cette paralysie du courrier. Celle-ci dure maintenant depuis exactement un mois aujourd'hui.

Aussi quand M. Gold nous dit que lui et ses interlocuteurs se «dépêchent lentement», on voudrait pouvoir lui dire qu'on apprécie qu'ils se «dépêchent» mais qu'on préférerait que ce ne soit pas trop «lentement».

Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que ces grèves des postes, qui nous reviennent de façon apparemment fatidique à chaque renouvellement de convention collective ou presque, ont un effet cumulatif sur les nerfs de la population. On commence déjà à souffrir à la seule pensée que la grève s'en vient. Celle-ci est ensuite à peine commencée qu'on a, malgré soi, l'impression qu'elle dure depuis longtemps.

C'est un phénomène que les postiers seraient bien avisés de ne pas sous-estimer. Si les grèves des postes continuent à se répéter et à s'échelonner sur des semaines et des semaines, le public finira par réclamer purement et simplement qu'on supprime ce droit que bien peu de pays civilisés, de toute façon, ont reconnu dans leur législation. La fameuse «Grande Caravane de révolte contre la grève postale», qui parcourt actuellement le Canada, pourrait bien être d'ailleurs le début d'un mouvement irréversible en ce sens.

Mais, pour le moment, puisqu'on parle de «sprint final», il est difficile de ne pas donner cette dernière chance à la négociation.

VINCENT PRINCE



REPRISE

Droits réservés

Via Rail, société d'État ou entreprise privée?

Une société de la Couronne peut-elle se comporter comme une entreprise privée?

Via Rail le croit. La compagnie ferroviaire canadienne choisit de mettre un nouvel accent sur les parcours qui sont les plus profitables, quitte à annuler ou à limiter les liaisons en d'autres endroits. C'est-à-dire que pour offrir un service amélioré entre Montréal et Québec ou Toronto, il faudra sacrifier Sherbrooke et Halifax.

Il va de soi qu'une entreprise privée a le droit de favoriser une région, une clientèle ou même un produit: elle trouve ses possibilités de survie dans le profit qui découle de ses opérations. Et personne ne peut lui reprocher d'abandonner un marché qui lui crée des déficits.

Mais une société d'État existe pour offrir à la population un service qui lui est essentiel. On peut même dire que la situation géographique, politique et sociologique du Canada fait des communications un service absolument essentiel.

Mais tout est relatif. Qui peut déterminer la fréquence d'un service pour définir ce qu'il a d'essentiel? Où tirer la ligne qui protège l'essentiel dans un horaire de trains?

Personne ne peut reprocher à Via Rail de changer un service quotidien en un autre qui ne serait offert qu'aux deux jours. Personne ne peut obliger un organisme responsable à conserver un service qui ne sert à personne. Bref, Via Rail peut avoir parfaitement raison d'apporter un certain nombre de changements sur une ligne comme celle, par exemple, de Montréal-Senneterre ou Senneterre-Cochrane.

Mais si l'on pense à un trajet comme celui de Montréal-Sherbrooke, qui transporte 30,000 passagers par année et qui doit être totalement aboli d'ici à un an, la situation est différente. Car abolir un service engendre une isolation, une absence de liaison, une incapacité de communication. Dans le cas, pas du tout hypothétique, de grève du transport par autobus, il faudrait conclure que la population de Sherbrooke serait isolée de la métropole.

Le gouvernement ne peut obliger 30,000 personnes qui utilisent le train à s'acheter des voitures. Il ne peut pénaliser les usagers du transport en commun. Surtout au Canada, le gouvernement ne peut couper la communication parfois unique qui existe entre citoyens de certaines villes éloignées ou rapprochées.

Car il ne faut pas se tromper: c'est le ministre des Transports qui a annoncé la mauvaise nouvelle. Ce qui signifie que Via Rail, avec l'espèce d'autonomie qui doit caractériser les sociétés d'État, doit se soumettre aux directives du ministère des Transports. Si Via Rail doit entretenir la préoccupation de financer ses opérations, le gouvernement, lui, a l'obligation de conserver les citoyens en relation les uns avec les autres. Il n'est plus question, à ce moment-là, d'équilibrer un budget mais bien de faire vivre un peuple.

En ce sens, il est inacceptable qu'un ministère des Transports serve la cause de l'isolement dans un pays où les dimensions géographiques représenteront toujours un facteur de division.

Les économies réalisées en certains endroits serviront à une meilleure qualité des services ailleurs. Ailleurs, c'est nécessairement entre les grands centres, déjà pourvus d'autres moyens de transport. On retire donc ce qu'ils ont à ceux qui n'ont presque rien.

Bien sûr, il faut rationaliser le transport sur terre comme celui dans les airs: le ministre Jean-Luc Pépin aime bien répéter cette évidence sur laquelle tout le monde s'entend. Mais c'est ce qui semble le plus difficile: depuis le début de la grève chez Voyageur, personne n'a trouvé le moyen de satisfaire les attentes normales d'une clientèle aux moyens limités qui compte sur les transports en commun pour profiter de ses vacances. Le ministre devrait penser à la coordination plutôt qu'aux coupures.

JEAN-GUY DUBUC

USA: à la croisée des chemins de la peur et de l'audace

Le président des États-Unis tient à donner suite à ses promesses électorales. C'est à un véritable plaidoyer qu'il s'est livré, l'autre soir, en insistant pour que son plan de réductions d'impôts soit préféré à celui, plus timide, de l'opposition démocrate.

Les réductions que prévoit le plan présidentiel (25% sur trois ans) frappent plus l'imagination que celles (15% sur deux ans) de l'opposition démocrate, même si, en regardant les chiffres de près, on peut se demander quelle différence il y a vraiment entre les deux.

Le président accuse les démocrates de rechercher une victoire politique plutôt que le bien-être économique de la nation. À ses yeux, ses adversaires empruntent le chemin de la timidité et de la crainte plutôt que de s'engager, avec le gouvernement, sur les sentiers de l'audace et de l'espoir.

Le président a le beau rôle et sait admirablement bien pincer la corde patriotique. Son plan, assure-t-il, va réduire le fardeau fiscal beaucoup plus que celui de ses adversaires, et il explique qu'il a été soigneusement conçu de manière à pouvoir remettre l'Amérique sur la route de la prospérité. Ce sont là, assurément, des propos qui plaisent au peuple.

De son côté, l'opposition démocrate explique la prudence de son plan en insinuant que celui de M. Reagan ne favorisera que ceux qui gagnent $50,000 et plus. L'argument est pernicieux, et il n'est pas sûr qu'il soit complètement faux. Mais on peut retourner la politesse aux démocrates et leur demander pourquoi ils ont peur, eux, du plan Reagan. Ils répondraient sans doute que leur préoccupation est, d'abord et avant tout, du côté des politiques de sécurité sociale qu'il importe de maintenir.

Voilà bien un autre argument pernicieux et qui est de nature à inquiéter certains contribuables. Toutefois, cet argument a perdu du poids du fait que le Congrès s'est déjà prononcé en faveur d'une très importante réduction des dépenses sociales du gouvernement américain.

Il serait injuste, bien sûr, de ne voir que mesquineries dans les mobiles des politiciens, mais il est permis de penser que la belle modération des démocrates découle probablement de préoccupations qui n'ont rien à voir avec la sécurité sociale. On peut même croire que certains d'entre eux ont l'oreille de puissants lobbies, lesquels sentent venir des coupures de dépenses gouvernementales qui leur seraient préjudiciables.

Remplir une promesse électorale et faire plaisir aux électeurs sont des préoccupations qui font honneur au président Reagan. Mais stimuler l'économie est également une préoccupation de première importance. Pour faire triompher son plan, le président est bien conscient qu'il lui faut être du côté du petit peuple, lequel ne comprend peut-être pas grand-chose aux rouages complexes de l'économie, mais comprend très bien quand on lui propose une réduction de taxes. Il est pour la plus forte.

D'un autre côté, pour stimuler l'économie, il faut être un peu aussi du côté des grandes entreprises et des bailleurs de fonds, ces deux moteurs de l'activité économique. Le président aurait-il un truc qui lui permette d'être à la fois du côté du peuple et des puissances d'argent? On aimerait le connaître, car enfin, pour réduire le fardeau fiscal, il lui faudra bien couper quelque part. Où? Les puissances d'argent savent peut-être la réponse, d'où leurs pressions dans le sens de la modération. On saura, ce soir-même, qui des deux l'aura emporté.

JEAN PELLERIN

Marcel Adam et Jean-Pierre Girerd sont en vacances. Ils seront de retour lundi.

TRIBUNE LIBRE

LA PRESSE, MONTRÉAL, MERCREDI 29 JUILLET 1981

L'ex-détenu irlandais Fra McCann répond au consul Simons

L'auteur de la lettre qui suit, Fra McCann, a passé trois ans dans une prison irlandaise. Libéré en 1979, il est actuellement au Canada pour faire connaître les conditions de détention en Irlande du Nord, plus particulièrement dans les «Blocks-H» où il a séjourné. Il répond ici au consul général de Grande-Bretagne à Montréal, M. A.M. Simons, qui déclarait dans une lettre à LA PRESSE, le 22 juillet, que le régime carcéral en Irlande du Nord était tout à fait «libéral».

Une lettre a paru dans votre édition du 22 juillet signée par M. A.M. Simons, consul général britannique. Cette lettre est truffée d'inexactitudes flagrantes qu'on ne peut passer sous silence.

Etant moi-même un ex-prisonnier irlandais, je suis mieux habilité que M. Simons pour parler des conditions existant dans les Blocks-H. Ce dernier, de toute évidence, se fait l'écho de la politique officielle du gouvernement britannique. Je voudrais, par la présente, réfuter chacun des arguments avancés.

Premièrement, M. Simons affirme que l'organisation «Amnistie internationale» a approuvé les conditions de détention en Irlande du Nord. Au contraire, «Amnistie internationale», dans une lettre datée du 15 octobre 1979, à «The Association for Legal Justice» à Belfast, disait notamment: «Nous avons exprimé aux autorités notre inquiétude face aux châtiments qui pourraient priver les prisonniers des facilités essentielles pour un régime humain.» Selon A.I., la disponibilité de ces facilités devrait être accordée inconditionnellement à tous les prisonniers en tout temps. «Nous avons réclamé que toutes les mesures soient prises afin que de bonnes conditions occupationnelles et médicales, soient rétablies. Nous avons déjà attiré l'attention des autorités sur nos craintes de mauvais traitements des prisonniers.» Suite à l'intervention d'Amnistie internationale, l'organisme s'est vu refuser l'accès aux Blocks-H par le gouvernement britannique.

Deuxièmement, M. Simons parle d'un certain menu du 14 juillet 1981. J'aimerais que vos lecteurs le comparent avec le menu qui m'a été offert le 12 juillet 1979. Déjeuner: un bol d'eau impure dans lequel flottaient 4 ou 5 cuillerées de «corn flakes» (flocons de maïs), 2 tranches de pain mouillé quasiment immangeables et une tasse de thé; dîner: 2 os de poulet sans viande, une petite portion de carottes, une pomme de terre et 2 cuillerées de riz. Pour le souper on m'a servi ce qu'on appelle un «Ulster Fry» qui comprend un oeuf brouillé, une demi-tranche de bacon, une tranche de pain sec de soda une tasse de thé et 6 tranches de pain.

Je dois souligner que le thé n'est jamais servi au dîner. En conséquence de ce régime draconien j'ai maigri de 40 livres pendant mon séjour en prison. Quant à la qualité de la nourriture, il faut dire que ce n'est pas la même chose de lire un menu et de voir la nourriture dans l'assiette. Plusieurs fois j'ai trouvé des morceaux de verre dans ma nourriture. M. Simons dit que le rôti de porc figure sur le menu. Oui, c'est vrai qu'il y avait du porc, mais tranché si mince que les prisonniers l'appelaient «razor meat» (viande de rasoir). J'aimerais aussi mentionner que 3 jours sur 14 pendant les premiers 5 mois de mon incarcération j'étais au régime no 1. Ce régime comprenait une tasse de thé noir et 2 tranches de pain sec pour le déjeuner, un petit bol de soupe pour le dîner et pour le souper une tasse de thé noir avec 3 tranches de pain.

Troisièmement, la prétention qu'il n'y a pas de prisonniers politiques au Royaume-Uni est évidemment fausse. À quelques pas de l'endroit où sont morts les 6 grévistes de la faim, restent 400 hommes qui jouissent du statut spécial, i.e. le statut politique. Contrairement à ce que M. Simons déclare, le Parlement portugais, élu démocratiquement, a conseillé vivement au gouvernement britannique de rétablir le statut politique.

Bien entendu, il convient à M. Simons d'oublier qu'en mai 1980 la Cour européenne des Droits de la Personne a accusé la Grande-Bretagne d'inflexibilité face aux protestations dans les Blocks-H.

De plus le cardinal Thomas O'Fiach, après une visite aux blocks-H en août 1978, a fait la déclaration suivante:

«Après avoir passé le dimanche dans la prison, je fus scandalisé par les conditions inhumaines dans les Blocks-H 3, 4 et 5 où se trouvent 300 prisonniers. On ne permettrait même pas à un animal de demeurer dans de telles conditions. L'exemple le plus près de cette situation dont j'ai été témoin fut la vue de milliers de personnes sans abri demeurant dans les égouts de Calcutta. La puanteur et la saleté dans plusieurs cellules, les restants d'aliments pourris et les excréments humains sur les murs furent presque insupportables. Dans deux de ces cellules je ne pouvais pas parler de crainte de vomir.»

Les mots «criminel» et «terroriste» sont utilisés par les propagandistes britanniques depuis des siècles. À notre époque nous avons vus appliqués à Makarios de Chypre, Kenyatta du Kenya et Mugabe du Zimbabwe entre autres. Dans le passé, il ne faut pas oublier George Washington.

Tout ce qui concerne les prisonniers républicains irlandais est spécial. Ils sont arrêtés selon la loi des mesures d'urgence, détenus selon des règlements spéciaux et interrogés dans des centres d'interrogation spéciaux. Les suspects font face aux procédures spéciales, c'est-à-dire des tribunaux extrajudiciaires sans jury où des accusations devant être corroborées par des témoins ne sont pas requises. Ils sont gardées dans les Blocks-H, une prison spéciale, avec des règlements spéciaux, des châtiments spéciaux, des régimes spéciaux.

Le vrai crime a été la division de l'Irlande contre la volonté de la majorité de son peuple. Les vrais criminels sont les forces britanniques d'occupation. Le seul crime des républicains est l'amour de la terre où ils sont nés.

Francis McCANN
avec l'assistance du Comité Québec-Irlande

Amnistie internationale précise sa position

Monsieur le Consul général,

Votre lettre parue dans (...) LA PRESSE du 22 juillet 1981 a attiré mon attention en ce que vous faites état de conclusions auxquelles Amnistie internationale aurait souscrit au sujet des conditions de détention en Irlande du Nord ainsi que du refus de l'organisation d'intervenir en faveur des prisonniers concernés. Il m'apparaît que certains éclaircissements s'imposent.

Les derniers rapports d'Amnistie internationale datant d'avril et de mai 1981 font état des préoccupations sérieuses entretenues par l'organisation au sujet des conditions de détention en Irlande du Nord, en particulier à la prison de Maze. Tel que mentionné dans ces rapports, Amnistie internationale ne considère pas comme des prisonniers d'opinion les détenus de la prison de Maze, mais ses préoccupations portent sur le principe qu'aucun prisonnier ne doit être soumis à un traitement cruel, inhumain et dégradant.

Amnistie internationale a, de façon répétée et depuis plusieurs années, exprimé sa conviction que certains châtiments imposés aux prisonniers protestataires en Irlande du Nord constituaient en fait des traitements de ce genre, parce qu'ils les privaient des facilités essentielles qui devraient être accordées en tout temps à tous les prisonniers.

La position d'Amnistie internationale est donc la suivante: elle ne soutient ni ne s'oppose à un traitement différencié selon les prisonniers. Toutefois, elle pense que le gouvernement a encore la possibilité de prendre des décisions qui, sans toucher aux principes sur lesquels il dit ne pouvoir céder, pourraient contribuer à dénouer la situation sans issue dans laquelle il s'est engagé. L'organisation a d'ailleurs fait des suggestions en ce sens aux autorités concernées, espérant que ses contacts avec le gouvernement contribueront à débloquer la situation.

Line THIBAULT
Vice-présidente
Amnistie internationale
section canadienne
(francophone)

La hausse de tarifs de la CTCUM frappe durement les plus âgés

Monsieur Lawrence Hanigan
Président de la CTCUM
Montréal

Monsieur le Président,

C'est avec surprise et désarroi que les Montréalais et tout particulièrement les personnes âgées ont appris la nouvelle de la hausse des tarifs de la CTCUM.

Se préoccupant de l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, le Forum des Citoyens âgés de Montréal est particulièrement sensible à tout ce qui porte atteinte à leur qualité de vie. Aussi, considérons-nous que cette augmentation de tarif des transports en commun se traduit, pour la majorité des citoyens âgés, par des sorties moins fréquentes, bien que nécessaires au maintien de leur autonomie, ou par des coupures à d'autres item du maigre budget qui leur est alloué.

En moins de deux ans les personnes âgées de la région de Montréal auront dû subir une augmentation de 100% du prix de leurs billets d'autobus. Cette hausse est inadmissible.

Vous savez, Monsieur le Président, que dans d'autres villes à travers le monde et même au Québec, les personnes âgées bénéficient de la gratuité des transports en commun en dehors des heures de pointe. Les hausses successives des tarifs viennent sans cesse à l'encontre de cette gratuité que nous réclamons aussi dans notre milieu.

Il est également inadmissible qu'au moment des vacances de la population et d'un grand nombre de ses politiciens, et dans un délai trop court, une telle hausse vienne subitement assombrir notre été.

Pour ces différentes raisons, le comité de transport du Forum des Citoyens âgés de Montréal demande, avec d'autres groupes, que cette hausse n'entre pas en vigueur.

Harry Louis ABRAMSON
Comité de transport
Conseil d'action sociale du F.C.A.

■

Monsieur le Président,

Les médias nous annonçaient récemment l'augmentation surprise du prix du billet d'autobus-métro de la CTCUM, dont celle de 25% pour les personnes âgées.

Nous nous devons de protester contre une telle mesure qui n'augmentera pas les revenus de la CTCUM venant de nos protégés, car «63% des personnes de 65 ans et plus reçoivent des prestations à titre de supplément de revenu garanti» (Bilan de la situation des personnes âgées, p. 12, publié par le Centre des Services sociaux du Montréal Métropolitain); ce qui représente environ 113,000 personnes vivant sur le territoire de la CTCUM, qui devront diminuer de 25% leurs dépenses de transport public car il leur est impossible de se serrer la ceinture davantage.

Ces augmentations sur le dos des personnes âgées sont tellement peu profitables que, comme vous le savez sans doute, des villes importantes comme Québec et Hull les ont complètement rayées de leurs budgets. On se demande pourquoi la CTCUM n'en fait pas autant. Pourquoi les membres de la Commission ne s'arrêtent-ils pas plus longtemps sur le tort fait à l'humain déjà défavorisé, mais trop souvent oublié lorsqu'on parle de rentabilité?

Édouard LUSSIER
Conseil de l'Age d'Or
Montréal Métropolitain Inc.

Incitation à la violence

S'il faut être contre toute forme de violence, les événements qui surviennent en Angleterre démontrent bien qu'on peut finir par la provoquer en exaspérant les gens, en leur passant sous le nez tout un beau monde d'abondance matérielle, de confort, de facilités et, en même temps, en les privant de ces biens par le chômage.

Un peu plus de 2 millions d'Anglais sont en chômage, sans compter tous les autres qui ont un revenu ridiculement bas. Pendant ce temps, Mme Tatcher et sa suite se promènent au théâtre. Sa Majesté Elizabeth prépare un mariage qui coûtera une fortune. Un petit exemple du faste de cette fête, au coût d'un million de dollars: la tuerie de 600 ours canadiens uniquement pour remplacer les chapeaux de fourrure de la garde de Sa Majesté à l'occasion des noces. (Et dire qu'on interdit aux Indiens la pêche au filet!)

Notre bon peuple est devenu matérialiste; il a oublié les valeurs spirituelles...

Gérald LEBLANC
L'Épiphanie


BZZZ

LE MARIAGE DU FUTUR ROI

L'histoire romantique de l'Angleterre a défilé sous les yeux du jeune couple

LONDRES — «Un éclair de couleurs le long du si court et se-sombre chemin que nous avons à poursuivre», notait Winston Churchill dans son journal à la veille du mariage de la princesse Elizabeth à Philip d'Édimbourg.



JEAN PELLETIER
(envoyé spécial de LA PRESSE)

C'était en 1947. La Chambre des communes avait voté 50,000 livres pour la décoration de Clarence House, la première résidence des jeunes mariés.

L'Angleterre était encore rationnée. Une crise sévère de logements sévissait alors que l'on venait à peine d'entreprendre la reconstruction rendue nécessaire par les bombardements allemands. Mais le peuple anglais tenait malgré tout à faire fi des dépenses, il ne tenait pas à ce qu'Elizabeth et Philip vivent, comme eux, chez leurs beaux-parents.

Eisenhower encore général et sa femme firent cadeau au jeune couple d'un cendrier. Mahâtmà Gandhi offrit pour sa part un pagne tissé de ses mains. La reine Marie le trouva disgracieux et insultant. Il fallut que Mountbatten et le prince Philip la convainquissent du contraire, soutenant qu'il s'agissait d'un présent extraordinaire venant d'un homme qui ne croyait pas aux biens de ce monde.

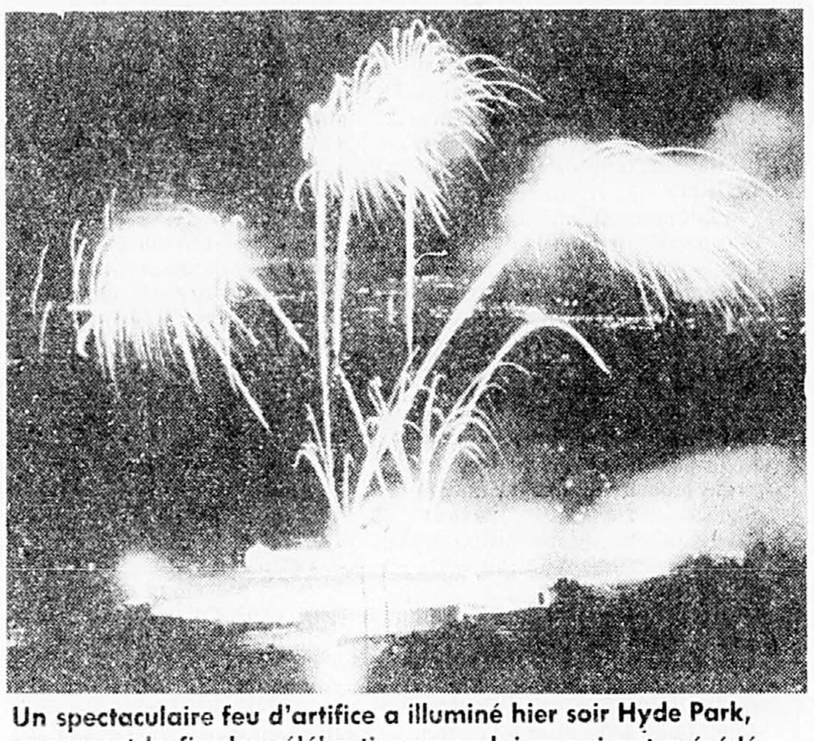
Les Londoniens en ce 20 novembre 1947, une journée froide et pluvieuse, étaient pauvres, en chômage et affamés. Mais ils campèrent comme hier le long du parcours royal. Clement Atlee, alors hremier ministre socialiste, refusa de donner congé au peuple anglais. Mais l'Angleterre, ce jour-là, ferma tout de même boutique.

Lady Diana et le prince Charles n'ont pas connu la guerre, le rationnement, l'époque où un cadeau de noces princier ne pouvait être qu'une demi-douzaine de bas de soie. Mais qu'à cela ne tienne, le cortège royal aujourd'hui est acclamé par 2 millions de personnes entassées de Buckingham Palace à la basilique Saint-Paul. Ça ne s'est encore jamais vu, même lors du jubilée en 1977.

Des familles entières, enfants et bébés compris, campent sur le trottoir, certaines depuis dimanche. À l'heure de la télévision, alors que l'on dit du même événement qu'il s'agit d'un «media event» engendré par la presse, ce mariage poursuit une tradition millénaire. Télévision ou pas on s'arrache le moindre pouce. On fête à la fois par plaisir, pour oublier, et par devoir national.

Et tout dans ce mariage est «made in England». La musique, la robe de noces faite de soie produite par des vers à la ferme de Lullingstone dans le Dorset et les alliances fondues de pépites d'or d'Écosse. La monarchie est au-dessus de tout sauf du patriotisme et c'est autant le génie anglais de l'organisation de défilés que l'héritier du trône lui-même que l'Angleterre célèbre aujourd'hui.

Devant les écuries de Buckingham Palace le maître des chevaux a fort mal dormi. Le landau que Sidney, Cardiff, Rio et Santiago, les quatre chevaux



Un spectaculaire feu d'artifice a illuminé hier soir Hyde Park, marquant la fin des célébrations populaires qui ont précédé le mariage princier. En avant-plan, une réplique du palais de Buckingham, en pièces pyrotechniques, a également été mise à feu. (téléphoto AP)

choisis par la reine, tirent ce matin ont dû recevoir des leçons de musique pendant des semaines, d'expliquer Arthur Showell (un nom de prédilection), le maître conducteur du «buggy» royal bâti pour Edouard VII en 1902. Il s'agit d'une construction colossale, rouge, noir et ciselée d'or, que pilotent trois postillons en bas blancs, bicornes à plumes rouges et livrées brodées d'or.

«N'importe quel imbécile peut faire avancer un cheval, de déclarer Showell. Mais c'est de le maintenir en place qui n'est pas facile, surtout quand la cavalerie vous suit au trot.»

C'est l'histoire romantique de l'Angleterre qui a défilé sous les yeux du jeune couple alors qu'ils se sont rendus à la basilique: Malborough House où Edouard VII fêtait sa maîtresse Lully Langry, 79 Pall Mall où Charles II logea Nell Gwyn, son amante secrète, et Charing Pross, un monument construit par Henri II en l'honneur de sa «femme chérie» Éléonore d'Aquitaine.

Hier après-midi à l'heure du thé on buvait du champagne chez Fortnum, l'épicerie fine de la reine, la cathédrale du snobisme londonien, à deux pas de Piccadilly. Tous ces bons veillards avec leurs petites dames portant chapeaux et gants, se montraient, insouciants, s'échangeant discrètement des souvenirs. Ils étaient jeunes en 47, il y a 34 ans, mais la royauté dure encore et ils s'en réjouissent, visiblement.

Dehors leurs Rolls Royce et chauffeurs attendaient patiemment. Tout était reluisant, astiqué. Et en 47, il fallait attendre deux ans après commande pour prendre livraison de la moindre Morris. Aujourd'hui, l'industrie automobile anglaise est en voie de disparition, sauf bien sûr Rolls Royce.

Alors que lady Di se retira tôt hier soir, Charles et ses parents entourés de tous les rois et premiers ministres dans le Commonwealth assistèrent au feu d'artifice. Et pas n'importe lequel. Ce sont 2 tonnes de poudre qui illuminèrent le ciel de Londres alors que 101 feux de joie s'allumèrent de l'île de Jersey jusqu'au fin fond de l'Écosse.

M. Trudeau était là, à l'aise, après un dîner chez la reine et une promenade en autobus grand luxe. Nancy Reagan assise au quatrième rang sur une chaise de jardin, affichait son sempiternel sourire hollywoodien tandis que défilaient devant elle princes, ducs et baronnesses arborant tous cet air détaché de circonstance comme s'il s'agissait d'un autre de ces «garden parties» un peu longues. Et 120,000 Londoniens entassés dans Hyde Park depuis des heures étaient eux hystériques comme il se doit.

Le commentateur de la BBC avait pour sa part la voix cassée par l'émotion en décrivant Elizabeth, Philip et leur fils débarquant à Hyde Park. «And here comes our most fracious Queen», dit-il comme si Elizabeth II descendait des cieux.

En 1947, l'empire anglais se démantelait, mais Churchill et la reine Marie furent les plus applaudis le long du parcours. Londres avait finalement conquis sa souveraineté, on se battait encore en Palestine et l'Afrique de l'est et de l'ouest s'inspirait de Gandhi. Aujourd'hui, plus d'Empire, plus de marine imprenable, mais on joue encore «Britannia Rules the Waves» à défaut d'air plus républicain. Quant à Margaret Thatcher, le premier ministre, elle se fait ma foi fort discrète sachant bien que la reine et son fils sont plus populaires par les temps qui courent que son gouvernement aussi conservateur et respectueux de l'âge d'or qu'il soit.

Ce soir, à 4 heures tout sera terminé. Le prince Charles et sa femme prendront le train vers la première escale de leur voyage de noces, l'ancienne résidence de lord Mountbatten, assassiné il y a un an par l'IRA. Le yacht royal Britannia les attendra ensuite à Gibraltar et la reine et le prince Philip se retrouveront seuls dans Buckingham Palace, un palais de six cents pièces.

Lorsque la princesse Élizabeth quitta Londres en 47 au bras de son époux, elle aussi vers le même château, son père George VI lui écrivit: «Ton départ nous laisse ta mère et moi avec un grand vide dans nos vies mais souviens-toi que la maison te sera toujours ouverte et reviens nous voir aussi souvent que ça te chantera...»Décidément...

Trudeau dîne avec Thatcher



(téléphoto AP)

Le premier ministre Trudeau, à son arrivée à Londres hier, en prévision du mariage princier, a été accueilli par le Haut-Commissaire du Canada à Londres, Mme Jean Wadds.

LONDRES (PC) — Le premier ministre Trudeau du Canada est arrivé à Londres hier matin, à bord d'un avion des forces armées canadiennes, en prévision des cérémonies de mariage auxquelles il a assisté aujourd'hui.

Son épouse, Margaret, dont il est séparé depuis quelques années, serait également à Londres depuis quelques jours. Elle y aurait retrouvé les trois enfants du couple, Justin, 9 ans, Sacha, 7 ans, et Michel, 5 ans, qui se sont également rendus à Londres avant le chef du gouvernement canadien.

Les trois garçonnets doivent d'ailleurs l'accompagner, à l'issue des cérémonies, dans un voyage de deux semaines en Afrique, où M. trudeau prendra des vacances et rencontrera quelques chefs d'Etat.

Hier, M. Trudeau fut des plus occupés. Il a assisté à une réception à l'ambassade canadienne et au dîner offert hier soir au palais de Buckingham, à la veille du mariage.

Aujourd'hui, M. Trudeau a assisté à un dîner spécial offert par le premier ministre britannique Margaret Thatcher, au siège social de la Banque d'Angleterre, tout près de la cathédrale St. Paul. Il s'est rendu plus tard à une réception donnée par le secrétaire au Foreign Office, lord Carrington.

Depuis quelques jours déjà, par ailleurs, le gouverneur general du Canada, Ed Schreyer, se trouvait à Londres, en prévision des cérémonies. On pouvait remarquer aussi 21 membres de trois régiments canadiens dont le prince Charles est colonel en chef, soit le Lord Strathcona Horse, le Régiment royal du Canada et le Royal Winnipeg Rifles. Ils ont formé une partie de la garde militaire d'honneur de 3,000 membres à assister au mariage.

Charles prévoyait pleurer et Lady Diana avait peur de se quereller avec son futur époux

LONDRES (AP) — Le prince Charles prévoyait hier pleurer durant son mariage, alors que «lady Di», pour sa part, admettait qu'elle avait refusé de rencontrer son futur époux la veille du mariage pour «éviter de se quereller».

Le couple ,,a accordé il y a quelques jours une interview commune aux réseaux de télévision BBC et BIT qui en ont diffusé le contenu hier soir.

Lady Diana Spencer, ne manifestant aucun signe de la nervosité qui l'animait le week-end dernier, lorsqu'elle éclata en larmes devant les caméras lors d'une joute de polo, a éclaté de rire à plusieurs reprises, durant l'interview, interrompant même avec humour le prince Charles à maintes occasions.

Charles a rappelé qu'il avait choisi la musique jouée au cours des cérémonies, notamment la marche No 4 d'Edward Elgar, qui a longtemps symbolisé l'Angleterre impériale, et l'hymne «Christ Has the Sure Foundation», créé au 17ème siècle par Henry Purcell.

L'hymne de Purcell, selon Charles, «est si émouvant, selon moi, que je pleurerai probablement la moitié du temps.»

L'héritier du Trône d'Angleterre a avoué qu'il avait toujours rêvé d'un mariage tout en musique: «Je suis anxieux d'assister à ces cérémonies», disait-il. «Je désire que tous ceux qui seront là aient une merveilleuse expérience musicale autant qu'émotionnelle.»

Lady Diana a laissé éclater un rire lorsque le prince Charles a déclaré que la sortie de trois minutes et demie au centre de la cathédrale St. Paul, à l'issue du mariage, devait être accompagnée d'une «musique forte, dramatique et pleine de sonorités».

«Si la musique était trop douce, nous pourrions entendre nos jambes flageoller...», a répliqué lady Di en riant.

Quant à elle, elle n'a choisi qu'un hymne, soit «I Vow to Thee My Country» du compositeur nationaliste anglais Gustav Holst.

Diana, cette fille d'un comte qui était peu connue auparavant à l'extérieur de son cercle de privilégiés, est devenue plus sérieuse quand on lui a demandé si, après six mois de fréquentation avec Charles, elle s'ajustait à la vie publique.

«Tout juste», a-t-elle admis après une pause. Regardant son fiancé, elle a déclaré qu'il s'était révélé «un pilier de force», puis a souri, ajoutant «qu'elle devait dire ça, parce que Charles est présent.»



Très détendus, le prince Charles et lady Diana donnaient hier soir une interview commune aux deux chaînes de télévision britanniques. (téléphoto UPI)

Le prince a pour sa part décrit les problèmes provoqués par l'attention dont il a toujours fait l'objet: «J'ai vécu, depuis ma plus tendre enfance, dans un milieu où les caméras vous scrutent de tous les angles et enregistrent votre moindre clignement des yeux. Vous pouvez vous habituer dans une certaine mesure à cette attention constante. Je crois toutefois que si vous êtes incapable de vous adapter à une méthode particulière pour survivre et exister dans un tel environnement, vous deviendriez fous».

De ses qualités de femme d'intérieur, Diana a admis qu'elle était une «cuisinière moyenne».

Les fiancés ont aussi manifesté leur enchantement devant les quelque 100,000 lettres de félicitations, 3,000 cadeaux et messages d'affection reçus depuis leurs fiançailles, le 24 février dernier.

Le centre de Londres envahi

LONDRES (UPI) — Des dizaines de milliers de Britanniques ont envahi le centre de Londres, hier, en prévision de ce que les deux principaux dirigeants policiers de la capitale ont qualifié «d'occasion de réjouissance pour toute la nation».

L'Association automobile de Grande-Bretagne reconnaissait déjà hier que la capitale était «terriblement congestionnée» et que la circulation était presque entièrement paralysée dans certains quartiers.

Les autorités policières, pour leur part, estiment qu'il leur faut demeurer vigilantes. A Liverpool, dans le quartier Toxteth, des bandes de jeunes voyous ont attaqué plusieurs établissements commerciaux pour une deuxième nuit consécutive, dans la nuit de lundi à mardi. A Belfast, on craint qu'un ou même deux grévistes de la faim de l'IRA ne meure durant la journée.

Ces événements semblent toutefois laisser les Londoniens indifférents, préoccupés qu'ils sont par le mariage. Déjà, des centaines, sinon des milliers de curieux, hier, avaient transformé en camping improvisé les trottoirs logeant l'itinéraire du cortège, pour être asurés d'apercevoir le défilé royal.

«Que Dieu les bénisse», criait hier Micholas Stewart, dans la rue. Mlle Stewart (malgré son prénom), venait d'Ecosse pour l'occasion et affirmait à qui voulait l'entendre «que tout le pays se rangeait aux côtés des nouveaux époux.»

Lady Diana, hier, a passé la journée à Clarence House, résidence de la reine-mère, et avec sa mère, Mme Frances Shand Kydd, qui l'aident à compléter ses derniers préparatifs.

Le commissaire David McNee de Scotland Yard et le commissaire de police de Londres Peter Marshall, hier, émettaient également un communiqué commun affirmant que «le mariage royal ne joueront pas seulement le rôle qui leur est dévolu, soit de demeurer vigilants, mais se joindront à la joie qui, nous l'espérons sincèrement, régnera dans les rues de la capitale.»

Deux employés du palais appréhendés

LONDRES (UPI) — Les services de sécurité du palais de Buckingham ont appréhendé, il y a deux semaines, deux employés du palais trouvés en possession de dynamite.

Scotland Yard a toutefois nié hier que les suspects aient eu l'intention de «faire sauter la Reine.»

Le palais de Buckingham confirmait hier un reportage du journal The Sun qui, mercredi dernier, affirmait que deux serviteurs du palais, qui avaient régulièrement accès auprès des membres de la famille royale, avaient été arrêtés et accusés de possession d'explosifs. Un porte-parole a toutefois «catégoriquement» nié que la dynamite ait été découverte à l'intérieur du palais.

Scotland Yard a également annoncé que le palais avait été fouillé de fonds en combles et que rien de suspect n'y avait été découvert.

Les deux employés ont comparu dans le Gloucestershire, dans l'ouest de l'Angleterre, lundi.

Les autorités judiciaires et policières ont refusé pour le moment de préciser les détails de l'incident.

Un porte-parole, à Scotland Yard, a toutefois dit qu'il «ne s'agissait certainement pas d'un complot pour faire sauter la Reine ou le palais, ou de quoi que ce soit de ce genre.»

«Si tel avait été le cas, notre enquête aurait été beaucoup plus approfondie.»

LE MARIAGE DU FUTUR ROI

NOMBREUX IRRÉDUCTIBLES ANTIMARIAGE

«Ne le fais pas», ont lancé les féministes à «Lady Di»

LONDRES (AFP) — «Don't do it, Di.» (Ne le fais pas, Di): c'est l'appel désespéré des féministes britanniques à lady Diana, au moment d'un mariage que l'Angleterre entière s'apprêtait à célébrer. Entière, ou presque, puisqu'une poignée d'irréductibles, dont les féministes, se sont acharnés jusqu'au bout à bouder la «wedding fever.»

Le plus célèbre d'entre eux, le député travailliste écossais Willie Hamilton, qui ne perd jamais une occasion pour manifester avec force sarcasmes son opposition viscérale à la monarchie, a passé la journée «à bêcher son jardin, en évitant soigneusement de tourner le bouton de la télé». Pour lui, «mercredi symbolisera les divisions sociales aigues entre riches et pauvres». Dès l'annonce des fiançailles, Willie Hamilton avait grommelé: «On en a pour six mois de bassesses.»

Ceux qui tenaient à tout prix à fuir Londres, son hystérie nuptiale, ses petits drapeaux, ses rues coupées dès 4 heures du matin, ses masochistes qui campent sur le mall depuis trois jours, et ses pubs qui restent ouverts deux heures de plus pour arroser l'événement, ont pu choisir une excursion en autocar sur le thème «Stuff the royal wedding» («Rien à faire du mariage») dans la région des lacs, avec pique-nique. Mais attention: le premier qui prononçait les mots tabou «mariage», «Diana» ou «Charles» devait descendre de l'autocar et terminer à pied.

Déguiser en pingouin

Le leader du Conseil municipal du grand Londres, M. Livingstone, membre de l'aile gauche du Labour, a décrété qu'il «refuserait de se déguiser en pingouin». Il préside une grève de la faim symbolique de 48 heures. Une autre municipalité travailliste, celle de Clay Cross, dans le Derbyshire, a organisé une «journée républicaine», avec drapeaux rouges, mais a dû y renoncer après avoir reçu des menaces anonymes d'attentat à la bombe.

D'autres «antimariage» estiment que ce n'est pas seulement Londres qu'il faut fuir, mais le pays lui-même. un Gallois, qui se demande «de quel droit le prince Charles a décidé de s'appeler le prince de Galles», a mis sur pied une expédition en Irlande, pour les membres du mouvement «Ignore the royal wedding», à des prix défiant toute concurrence. Un député européen travailliste, M. Richard Balfe, a conduit pour sa part une délégation de protestataires, qui ont pris le train de 7h 20 pour Boulogne, où ils ont passé cette journée «cauchemardesque» en compagnie de «camarades socialistes français».

Les rockers britanniques ont été aussi, bien sûr, de «l'antifête», avec, à Sheffield, un pique-nique «Rock against Royalty», et à Londres dans le stade du Crystal Palace, un concert «Funk the Royal wedding» ou «Rock'n-royal» avec Ian Dury and the Blockheads.

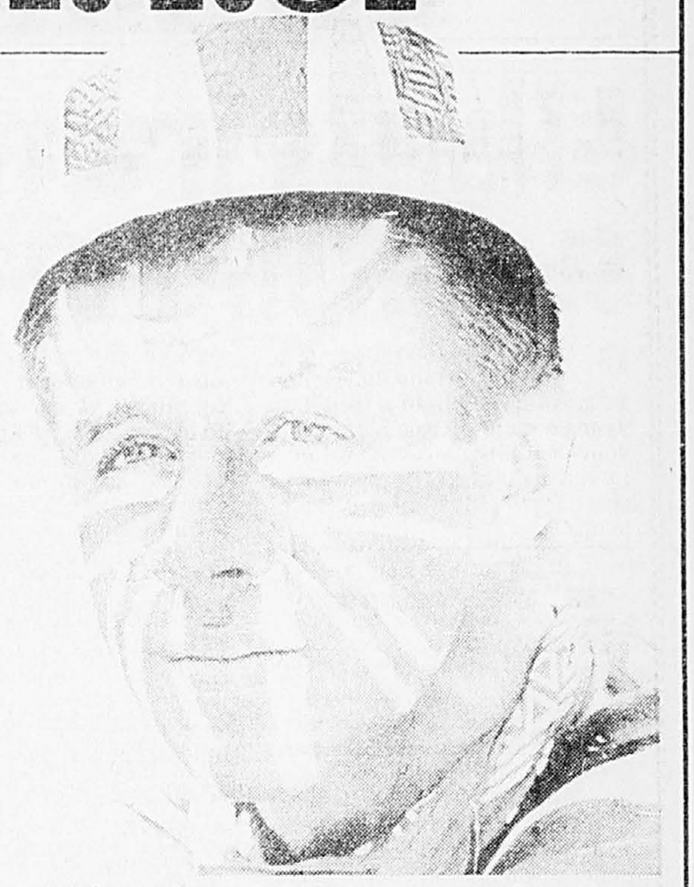
Des ballons noirs

Hier soir à Londres, les antiroyalistes ont participé à un rassemblement (mot d'ordre: «Don't do it, Di») et aujourd'hui, au moment «fatal» où à Saint-Paul, lady Di dira «oui» d'une voix qu'on espère tremblante, ils devaient lâcher des ballons noirs.

Les Ecossais n'organisent rien, mais la prodigalité des habitants de Dundee pour le cadeau de mariage en dit suffisamment: la quête de cette municipalité de 190,000 habitants en vue d'acheter un cadeau au couple royal a rapporté en tout et pour tout... 76 livres (182.40).

Enfin, devant la débauche de numéros spéciaux, de suppléments gratuits en couleur, de pages-souvenir à découper et le délire de la presse britannique tout entière, les journaux satiriques, de «Punch» à «Private Eye», n'ont pu échapper à l'épidémie et ont publié des «numéros-alternative», où l'on apprend entre autres que lady Di descend de Bob Marley et de Bambi et que Idi Amin Dada lui écrit tous les jours pour réclamer son invitation.

L'organe du petit Parti communiste britannique, le «Morning Star», a fait croire un moment qu'il resterait indifférent jusqu'au bout, majestueux dans son absence totale de couverture de l'événement. Mardi, il a craqué, en annonçant par une caricature de «Charles-tes grandes-oreilles» une enquête sur la monarchie et l'argent qui devait être publiée aujourd'hui.



Le patriotisme de ce citoyen britannique ne peut être mis en doute: non seulement porte-t-il un chapeau à l'effigie de l'Union Jack, mais il est allé jusqu'à se peindre le drapeau sur le visage. (téléphoto UPI)

Une impressionnante liste d'invités

LONDRES, Reuter — Voici la liste des invités qui ont assisté au mariage de Lady Diana Spencer et du prince Charles.

—Familles royales: Le roi Baudouin et la reine Fabiola de Belgique, le roi Olav ainsi que le prince héritier et la princesse de Norvège, la reine Margrethe de Danemark et le prince consort, le roi Charles Gustave et la reine de Suède, la reine Béatrix des Pays-Bas et son époux, le prince Claus.

Sur un total de 29 membres de familles royales étrangères, 17 apparentés à la famille royale britannique étaient présents dans le cortège. Parmi ceux-ci ont figuré en outre le grand duc et la grande duchesse de Luxembourg ainsi que le prince et la princesse de Liechtenstein.

Les autres invités royaux, qui ont pris place directement à l'intérieur de la cathédrale St. Paul, comprenaient le roi et la reine de Tonga, la reine du Lesotho, les princes et princesses héritiers du Japon et de Jordanie, ainsi que les princes et princesses du Népal, du Swaziland et de Thaïlande.

—Chefs d'Etat européens: Les présidents François Mitterrand (France), Karl Carstens (R.F.A.), Antonio Dos Santos Ramalho Eanes (Portugal), Mme Vigdis Finnbogadottir (Islande).

—Mme Nancy Reagan, représentant le président des États-Unis d'Amérique.

—Chefs d'Etat du Commonwealth: Les présidents de Gambie, Malawi, Trinidad et Tobago, Sri Lanka, Inde, Chypre, Nauru, Kiribati, Dominique, Zimbabwe, Vanuatu et Guyana.

Les présidents d'Ouganda, Ghana et Zambie étaient représentés par leurs épouses.

—Premiers ministres: M. Malcom Fraser (Australie), Pierre Trudeau (Canada), Robert Muldoon (Nouvelle-Zélande), Amiral Bulend Ulusu (Turquie), Georges Rallis (Grèce).

—Gouverneurs généraux: 12 pays du Commonwealth étaient représentés par leurs gouverneurs-généraux.

La Monarchist League of Canada était présente à Londres

LONDRES (PC) — Parmi les centaines de milliers d'admirateurs qui ont assisté au cortège nuptial, on pouvait remarquer 75 membres de la Monarchist League of Canada, qui ont chacun versé $1,300 pour un séjour d'une semaine à Londres spécialement organisé en vue du mariage princier.

«Plusieurs d'entre nous ne se coucheront pas», disait hier le président de la Ligue monarchiste, John, Aimers, un Montréalais de 29 ans. «La majorité d'entre nous seront levés à deux ou trois heures du matin pour prendre place très tôt le long de l'itinéraire du cortège. Nous nous munirons de quelques remontants... surtout liquides.»

«Certains de nos membres ont plus de 80 ans et même 90, et sont les plus ardents défenseurs de la monarchie. Ils désirent être au premier rang, malgré une longue attente.»

Pourquoi accepter de telles fatiques?

«Par amour pour la famille royale», de dire M. Aimer. «Nous croyons personnellement que la famille royale fait partie de chacune de nos familles. Nous projetons nos propres vies dans celles des membres de la famille royale.

«C'est là une des plus grandes valeurs de la monarchie. Elle nous permet de voir au-delà de nos problèmes, que ce soit une grève des postes au Canada ou le chômage ici. Il y a quelque chose de magique, et même de mystique, de constater que le monde n'est pas uniquement fait de nos problèmes quotidiens.»

M. Aimers, qui fut assistant de M. John Diefenbaker durant plusieurs années, avait créé la Monarchist League of Canada à la suggestion de ce dernier. Cet organisme compte aujourd'hui 13,000 membres, dont 200 Canadiens francophones.

Seulement 25,000 touristes

LONDRES (AP) — La couverture télévisée du mariage du prince Charles et de Diana Spencer ainsi que les récentes flambées de violence ont réduit de moitié le nombre de touristes pour le mariage royal, à telle enseigne que seuls 25,000 d'entre eux étaient attendus à Londres, soit la moitié des prévisions antérieures.

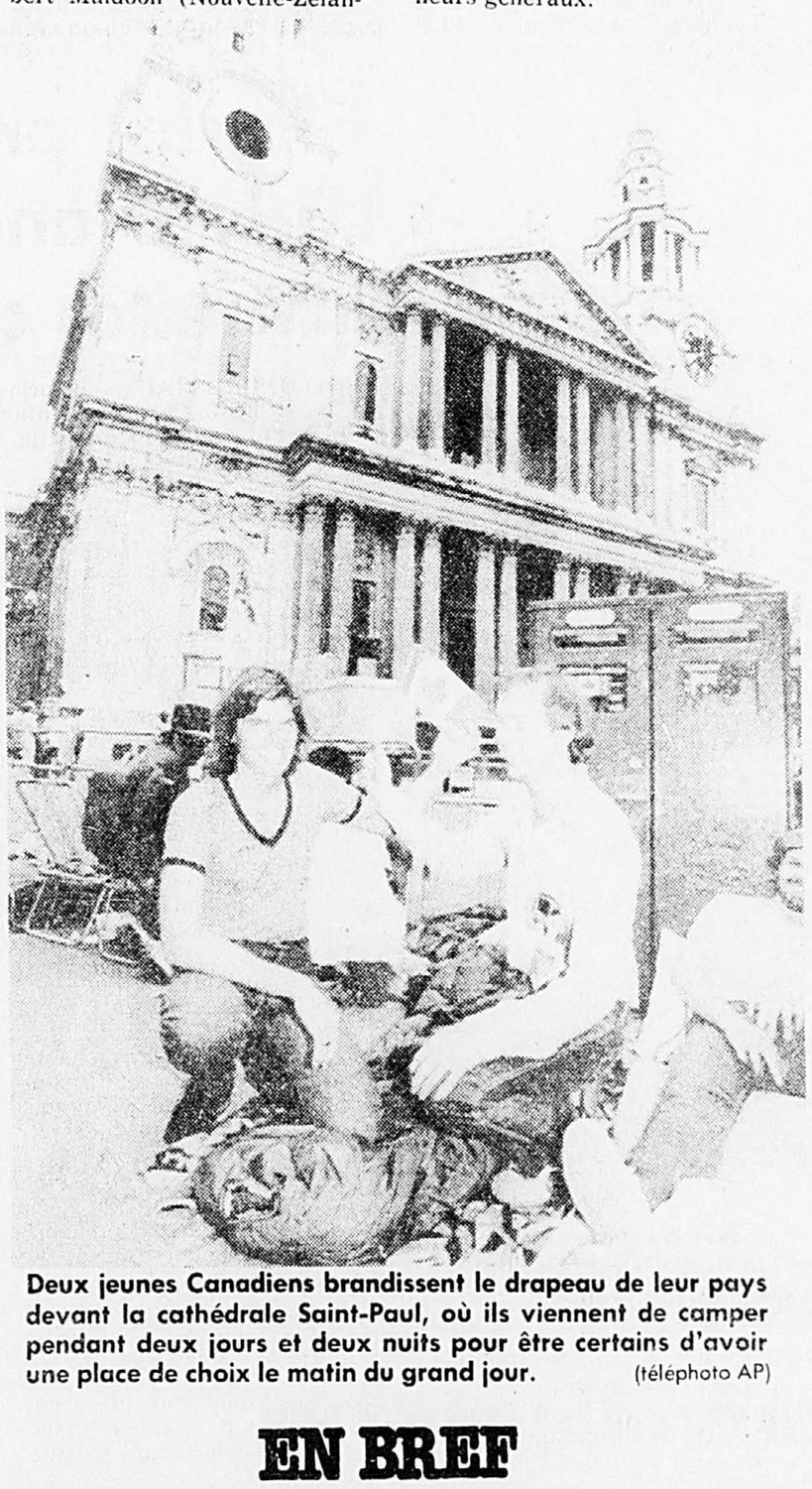
Selon les responsables du tourisme, les récents affrontements entre la police et des jeunes émeutiers dans une trentaine de villes, le coût élevé de la vie et l'été pluvieux ont découragé nombre de visiteurs potentiels.

La couverture complète de toutes les cérémonies a rendu sans objet le déplacement d'un grand nombre de personnes, selon les agences de voyage, si l'on tient compte du fait que les fastes d'aujourd'hui ont été diffusés en direct dans 55 pays au bénéfice de quelque 600 millions de personnes.

De très nombreuses chambres étaient toujours disponibles à Londres et des places sont demeurées libres le long du parcours du cortège royal pour la somme de 200 livres ($450), vue garantie.

Une société offrait des fenêtres dans un immeuble situé sur le parcours, un en-cas, du champagne... et des jumelles pour une somme variant entre 133 et 196 livres ($540 et $800).

Les organisateurs ont révélé que 390 de ces places ont été vendues mais que 1,500 au total auraient pu être trouvées.



Deux jeunes Canadiens brandissent le drapeau de leur pays devant la cathédrale Saint-Paul, où ils viennent de camper pendant deux jours et deux nuits pour être certains d'avoir une place de choix le matin du grand jour. (téléphoto AP)

EN BREF

Prière du «Sun»

«Diana chérie, vous êtes ravissante, mais, promettez-nous de ne pas perdre une livre de plus.» Telle est hier la prière du «Sun». Lady Diana a perdu plus de sept kilos depuis l'annonce de ses fiançailles.

Manifestation antibritannique

Le gouvernement de Madrid estime que la visite à Gibraltar du prince Charles et de son épouse constitue un «véritable affront» qui a semé un «profond dégoût» par toute l'Espagne. Les principaux partis politiques espagnols ont d'ailleurs annoncé la tenue d'une manifestation antibritannique, samedi. Mercredi dernier, le roi Juan Carlos avait annulé son voyage à Londres, où il devait assister au mariage princier, pour protester contre le fait que les nouveaux époux avaient choisi Gibraltar pour amorcer leur voyage de noce à bord du yacht royal Britannia. L'Espagne avait perdu le célèbre rocher lors d'une bataille, en 1704, et l'avait cédé à la Grande-Bretagne en 1711. Depuis lors, Madrid n'a jamais cessé de réclamer le retour de Gibraltar, région stratégique contrôlant l'entrée de la Méditerrannée.

Autres mariages

Plusieurs couples se sont unis le même jour que lady Diana et le prince Charles. Certains futurs époux estiment que c'est la meilleure solution pour ne pas oublier leur anniversaire de mariage.

OUTRE LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES

Fêtes de quartier et réduction sur le prix de la bière

LONDRES, Reuter — Outre les cérémonies officielles, le mariage princier a été célébré par des fêtes de quartiers, des bals, des carnavals et des célébrations diverses.

L'originalité coutumière des Britanniques, qui a besoin de semblables célébrations affectant la famille royale pour donner sa pleine mesure, s'est exprimée à cette occasion par des célébrations parallèles particulièrement étranges.

Ainsi, à Brighton, Ron Cunningham s'était-il proposé, en tant que contribution personnelle au mariage, de se suspendre dans le vide la tête en bas du haut d'une falaise, retenu par des drapeaux attachés à ses chevilles.

Ailleurs, un fermier a peint ses moutons en rouge, blanc et bleu, couleurs de l'Union Jack, pour découvrir par la suite qu'une pluie aussi intempestive qu'inattendue avait eu pour effet de les teindre en violet.

Alors que la plupart des tenanciers des pubs s'étaient contentés de décorer leurs salles de guirlandes et, pour certains, d'offrir à leurs clients une réductions sur le prix de la bière, M. Tom Murray, tenancier d'un pub de Sunderland, avaient d'autres idées.

Il a revêtu une perruque semblable à la coiffure de Lady Diana et exécuté sa propre version de la cérémonie nuptiale en compagnie de huit clients de son établissement.

À Manchester, Bill Ward, boulanger de son état, a eu l'idée de confectionner des pains colorés en rouge, blanc et bleu à l'aide de colorants alimentaires. Il en a vendu 400 par jour.

La communauté chinoise de cette même ville a, quant à elle, pris livraison d'un long dragon fabriqué à Hong Kong qu'une centaine de danseurs ont animé en le faisant circuler dans les rues de la ville.

À Tynemouth, dans le nord-est de l'Angleterre, on avait prévu une «fête du port» comprenant notamment la reconstitution d'une opération de commando sur les falaises voisines. Une brasserie offrait pour sa part la bière à demi-tarif entre 18h00 et 20h00 avec une tranche gratuite de gâteau royal.

LA COMPOSITION DU CORTÈGE

Application la plus stricte du protocole

LONDRES (AFP) — La composition du cortège, qui a emmené la famille royale britannique au grand complet à Saint Paul, avait été déterminée suivant l'application la plus stricte du protocole.

Seuls les membres de la famille royale se sont déplacés en carrosse. Les têtes couronnées étrangères qui faisaient également partie du cortège avaient quitté le palais de Buckingham les premières, en voiture.

Le premier groupe de carrosses, à l'aller, à été celui de la reine, qui occupait le carrosse de tête, accompagnée de son époux le prince Philip. Derrière eux, le carrosse de la reine mère, avec le prince Edward, le banjamin des quatre enfants de la reine Elizabeth. Ils ont été suivis du carrosse de la princesse Anne et de son mari le capitaine Mark Phillips, où se trouvaient également la princesse Margaret, soeur cadette de la reine, et son fils le vicomte Linley (sa fille, Lady Sarah Armstrong-Jones, était demoiselle d'honneur). Sont venus ensuite dans le quatrième carrosse, la princesse Alice, tante de la reine, et duchesse de Gloucester, née Montagu Douglas Scott, son fils le duc de Gloucester, 10e dans l'ordre de succession au trône, son épouse, et leur fils, le comte d'Ulster, onzième dans l'ordre de succession.

Cinquième carrosse: le duc de Kent, quatorzième dans l'ordre de succession, et son épouse la duchesse de Kent, qui rend de grands services à la famille royale en remettant notamment des rophées à Wimbledon ou en posant des premières pierres. Derrière eux, le prince Michael de Kent, qui a renoncé à la succession à la couronne en épousant la ravissante mais divorcée baronne Marie-Christine Von Reibnits. Dans le septième carrosse, devaient suivre la princesse Alexandra, cousine de la reine, soeur du duc de Kent et du prince Michael, son époux, M. Angus Oglivy et leurs deux enfants. Enfin, dans le huitième carrosse, se trouvaient la première dame d'honneur de la reine mère, le secrétaire privé de la reine et celui du prince Philip, et l'écuyer de la reine.

Le second groupe de carrosses a été celui du prince de Galles: premier carrosse, le prince Charles et son frère, le prince Andrew, second carrosse, le secrétaire privé, son adjoint et l'écuyer du prince de Galles.

Le dernier groupe n'a été composé que d'un seul carrosse, mais il s'agissait du carrosse de verre, emmenant à Saint Paul Lady Diana, avec à ses côtés son père, le comte Spencer.

Au retour, c'est le carrosse du prince et de la princesse de Galles, les jeunes mariés, qui a ouvert le cortège. Ils ont été suivis de deux carrosses transportant les huit garçons et demoiselles d'honneur. Puis venaient dans deux carrosses différents la reine et le comte Spencer, le prince Philip et la mère de la mariée, Mme Shand-Kydd, suivis du reste de la famille royale, dans le même ordre qu'à l'aller.

LE MARIAGE DU FUTUR ROI

Charles n'a rien de commun avec les autres princes de Galles

LONDRES (AP) — Quel mari fera le prince Charles? Pour commencer, le futur mari de lady Diana est quelqu'un de débonnaire, du genre viril et sportif et qui n'a rien d'un Apollon.

Les oreilles en feuilles de chou de Charles ont fait les délices des caricaturistes et ont été une véritable aubaine pour les potiers qui ont choisi la gauche pour en faire l'anse d'un pot à bière recommandé par le Bureau de création britannique comme exemple de souvenir du meilleur goût.

Phallocrate

Comme son père le prince Philip et feu lord Mountbatten sont ses héros et les modèles auxquels il se réfère dans la vie, Charles est tout désigné pour devenir quelqu'un ayant toutes les caractéristiques du phallocrate, mais ne partageant pas leur passion du cricket et du football; la future princesse de Galles n'aura pas à redouter qu'il passe des week-ends entiers devant la télévision. Ses goûts en matière d'audiovisuel se limitent à des films du genre «M.A.S.H.» ou à des émissions du plus haut comique comme «Monty Python».

Charles n'a rien de commun avec les autres princes de Galles qui n'avaient rien à faire, passaient leur vie à tuer le temps jusqu'à ce qu'ils accèdent à la royauté. Depuis qu'il est adulte, la reine l'a intégré dans l'institution monarchique en lui permettant de présider les réunions du conseil privé en son absence et de donner son assentiment royal aux propositions de loi.

Malheureusement, Diana n'a aucun rôle à jouer. Même son père n'a pas le droit de jeter un oeil sur les dossiers secrets envoyés de Whitehall et de Westminster à Charles.

Si la femme du prince de Galles doit se soucier de quelque chose, c'est bien de son intense besoin d'activité. Peut-être pour lutter contre l'ennui, Charles aime vivre dangereusement: il fait du ski, de la planche à voile, de la plongée en apnée, du saut en parachute, pilote des avions, des hélicoptères et son Aston Martin à fond sur les petites routes de Sandringham.

Pendant leurs brèves fiançailles, il est tombé trois fois de cheval lors de courses de steeple, s'est foulé le poignet et s'est fait recoudre son royal menton après une chute dans un match de polo.

Si Diana ne sera pas beaucoup délaissée à cause du golf — car le prince agrémente rarement de sa présence les greens — par contre à l'instar de Pénélope, elle aura le temps de tricoter pendant qu'il est parti chasser la grouse.

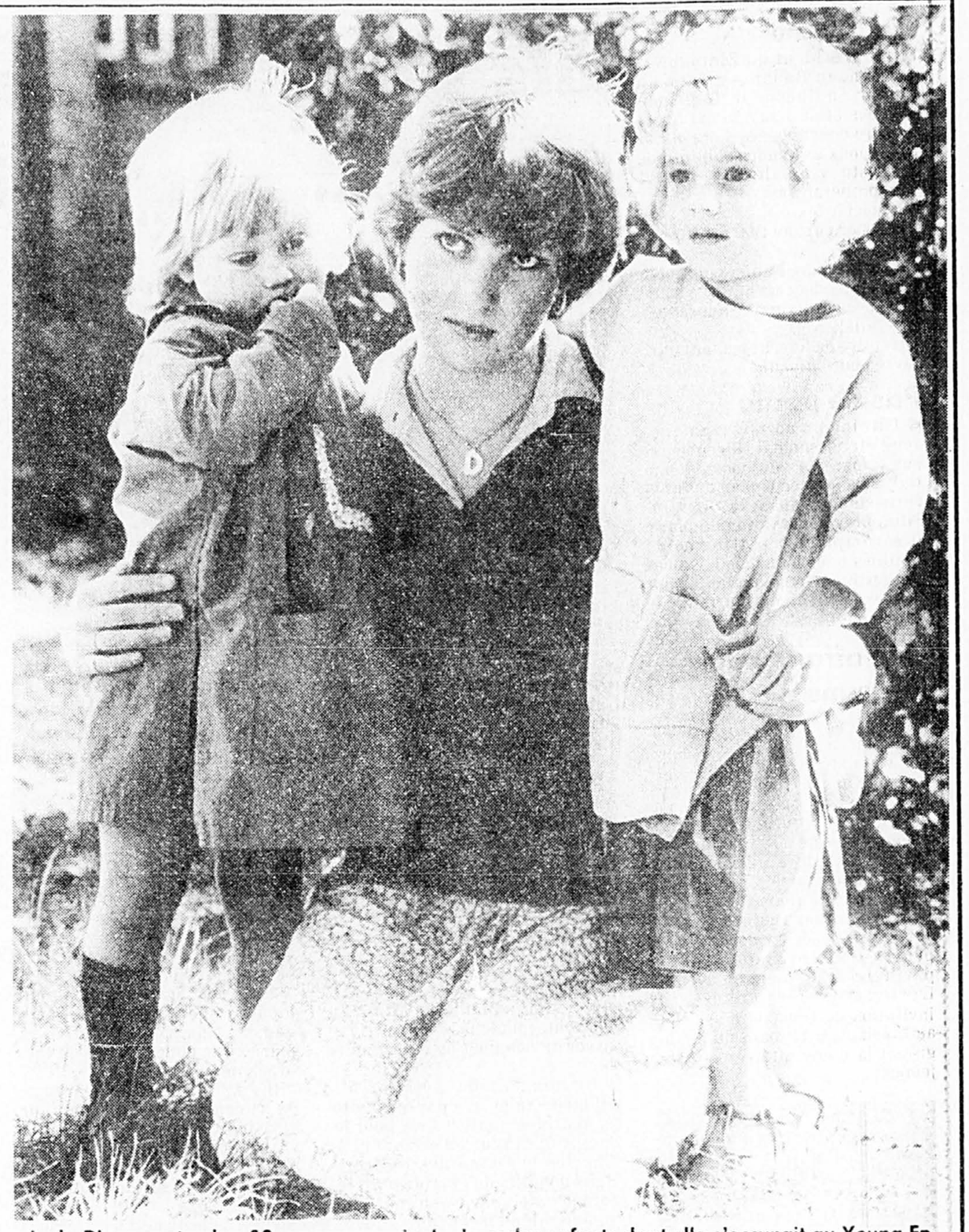
Boute-en-train

Comme tous les précédents héritiers au trône, le prince de Galles peut être un vrai boute-en-train dans les «parties». Charles adore danser, que ce soit un tango ou un paso-doble. Il vaudrait mieux que Diana aime les charades car son prince excelle à ce petit «jeu», comme dit la reine lorsqu'ils sont tous réunis au château de Windsor pour les fêtes de Noël.

Tous deux adorent la musique. Elle joue du piano, il avait coutume de racler son violoncelle et il peut chanter du Bach sous la douche d'une forte voix de baryton.

Charles a un grand respect du protocole. Toutes ses anciennes petites amies devaient l'appeler «sir» mais non sa future épouse. Elle n'aura pas non plus à marcher derrière lui.

Diana aura quelques consolations. Charles est un homme plein d'humour. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi lui et son père marchaient toujours les mains derrière le dos, il a expliqué: «Nous avons le même tailleur: il fait des manches tellement serrées qu'on ne peut mettre les bras devant».



Lady Di, en septembre 80, en compagnie de deux des enfants dont elle s'occupait au Young England Kindergarten de Pimlico. (photo CP)

Pas de rumeur d'abdication

LONDRES (AFP) — Le problème du célibat prolongé étant enfin résolu, un seul point d'interrogation reste à présent posé sur l'avenir du prince de Galles: quand accèdera-t-il au trône?

À 55 ans, après 29 ans de règne, la reine Elizabeth II est toujours la plus populaire de la famille royale et jouit d'une parfaite santé. Au Palais de Buckingham, on écarte formellement pour l'instant toute possibilité d'abdication. Pourtant, un récent sondage a révélé que 63 pour cent des Britanniques souhaitaient que la reine abdique à l'âge de 60 ans en faveur du prince Charles, qui aura alors 37 ans.

Dans l'entourage de la famille royale, on ne cache pas que la reine, montée sur le trône à 24 ans, à la mort de son père le roi George VI, a souffert d'avoir eu à prendre si tôt les responsabilités qui lui incombaient et de n'avoir pu se consacrer davantage à ses enfants. Elle aimerait, dit-on, que le prince et la princesse de Galles puissent profiter paisiblement des premières années de leur mariage et de leur vie familiale.

Lors d'un récent voyage du prince Charles en Australie, on a beaucoup évoqué la possibilité de la nomination du prince au poste de gouverneur général de ce pays, dans l'attente de son accession au trône. «Le prince Charles adore l'Australie», indique-t-on au Palais de Buckingham, où l'on reconnait cette hypothèse comme tout à fait envisageable.



Lady Di: une nature romantique ennuyée par le rôle qu'elle aura à jouer

LONDRES (AP) — Quelle sorte d'épouse Lady Diana Spencer, future princesse de Galles, sera-t-elle pour l'héritier du trône?

En premier lieu, elle sera très occupée et probablement un peu ennuyée et perplexe de remplir un tel rôle dans la vie. Après avoir partagé un appartement à Londres avec trois amies pendant ses fiançailles, elle ira habiter avec le prince Charles à Highgrove, un manoir de neuf pièces, qui peut sembler modeste à côté du château ancestral d'Althorp de la famille Spencer, qui en a cent.

Comme le prince, elle aime nager, skier et les sports de plein air en général mais elle a peur des chevaux depuis qu'elle s'est cassé le bras dans une chute de cheval à l'âge de neuf ans.

Un atout

Le fait qu'elle ne soit pas une cavalière émérite est un atout aux yeux de nombreux citoyens britanniques qui ont craint que Charles n'épouse une femme du genre de celles que dépeint M. Wodehouse dans ses satires de l'aristocratie britannique et qui possèdent, écrit-il, «une voix ressemblant à un régiment de cavalerie galopant sur un pont métallique».

Diana possède une voix douce et égale. Elle est dans le fond d'une nature assez romantique. En fait, son histoire d'amour aurait pu être écrite par sa grand-mère, Barbara Cartland, qui a publié plus de 300 «romans roses» à succès.

Charles et Diana se sont rencontrés dans un champ à Althorp où il était venu chasser la grouse. Elle avait 16 ans et en tomba tout de suite amoureuse. Ils eurent l'occasion de faire plus ample connaissance à Balmoral deux ans plus tard. Rapidement, Charles fit envoyer des fleurs à son appartement de Kensington et la demanda en mariage au cours d'un dîner aux chandelles dans sa garçonnière au second étage du Buckingham Palace.

«Lady Di est innocente»

Diana est vierge, comme en ont attesté son père et son oncle et les tee-shirts en vente à Londres, arborant «Lady Di est innocente».

Charles sait déjà qu'elle est issue d'une famille très riche — son père, le 8e comte Spencer, lui a acheté un appartement de 100,000 livres ($240,000) lorsqu'elle est venue habiter à Londres pour enseigner au jardin d'enfants.

De toute évidence elle adore les petits enfants, tandis que Charles a tendance à les prendre avec précaution comme s'il n'était pas sûr qu'ils soient bien langés. Elle raffole également de Grieg, des petits dîners entre amis, du bridge, de la danse en général, des claquettes en particulier.

Elle a suivi des cours de cuisine dont on ne connaît pas les résultats, sauf par son père qui déclare qu'elle est passée maître dans l'art de faire la soupe.



(laserphoto PC)

Les amours de Charles et Lady Di ne sont qu'une répétition d'un autre roman, qui s'est mal terminé toutefois, datant de 1732. Le prince Frederick, alors héritier de la reine Anne, était tombé amoureux de Lady Diana Spencer, une ancêtre de l'actuelle épouse du prince de Galles. Ils avaient fixé la date de leur mariage qui devait se dérouler à Windsor. Le premier ministre du temps, Robert Walpole, était toutefois intervenu et avait interdit l'union, réclamant que Frederick, également prince de Galles, se lie à la famille royale allemande. Lady Diana Spencer, dont on voit le portrait, épousa lord John Russell, 4e duc de Bedford. Elle mourut en 1735.

Un emploi du temps fort chargé attend la nouvelle princesse de Galles

LONDRES (AFP) — Cinq mois de fiançailles auront donné à Lady Diana un avant-goût du mode de vie et des fonctions qui attendent une princesse de Galles et future reine d'Angleterre, fonctions auxquelles le prince Charles est déjà parfaitement rompu.

L'escalade fulgurante de Lady Diana dans les sondages de popularité — elle arrive à présent juste derrière la reine et le prince Charles et devant la reine mère — laisse penser qu'elle pourra bientôt assumer seule les innombrables obligations officielles que tout membre de la famille royale se doit de remplir. Elle en a fait l'apprentissage ces derniers mois en compagnie de son fiancé. Le succès de chacune de ses apparitions, sa discrétion, son célèbre sourire timide et son élégance «bon chic, bon genre» lui ont valu un satisfecit général.

Il ne fait aucun doute que, une fois marié, le couple sera de plus en plus sollicité pour inaugurer, présider, patronner, participer, assister, bref, honorer de sa présence toutes sortes d'événements auxquels un relief particulier doit être donné. Même s'il arrive toujours à se ménager quelques moments pour s'adonner à ses sports favoris, le prince Charles a généralement un emploi du temps fort chargé que Lady Diana aidera probablement à alléger.

En outre, la présence à ses côtés d'une princesse aussi demandée et photographiée ajoutera un certain éclat aux voyages officiels de l'héritier de la couronne d'Angleterre, devenu ces dernières années l'ambassadeur de la reine à l'étranger.

À Londres, le couple doit s'installer prochainement dans un appartement de dix pièces qui vient d'être rénové, à Kensington Palace, où Charles et Diana seront voisins de la princesse Margaret. Ils passeront vraisemblablement les fins de semaine au domaine de Highgrove, dans le Gloucestershire, dont le prince a fait l'acquisition l'an dernier pour un million de livres. Lady Diana a choisi une partie des meubles de ce magnifique manoir georgien du 18e siècle. Les cadeaux de mariage apporteront le reste. Le prince et la princesse pourront également rejoindre la famille royale en vacances au château de Balmoral, en Écosse, ou au domaine de Sandringham, dans le Norfolk.

N'étant pas inclus dans la liste civile de la reine, ils vivront sur la fortune du prince Charles. L'héritier de la couronne tire en effet ses revenus du duché de Cornouailles, qui lui rapporte entre 300 et 500,000 livres par an, suivant les estimations. Le prince Charles bénéficiera de la liste civile lorsqu'il deviendra roi.

LE MARIAGE DU FUTUR ROI

Un poème

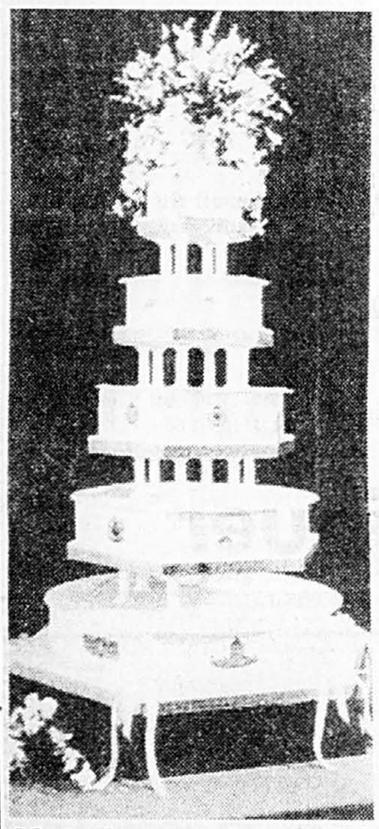
■ Le président du Zimbabwe, M. Canaan Banana, a écrit un poème en l'honneur du prince Charles et de Lady Diana Spencer. Ce court poème a été offert aux époux avec une sculpture de l'artiste zimbabween Albert Mukomberanwa.
En voici le texte:
Chercher partout l'être introuvable,
savoir attendre l'âme soeur
mériter sa douceur
languir pour l'amante adorable,
il le fallait.
Attendre, chercher, souffrir, vivre pour l'amour

Pas de porno

■ Un cinéma pornographique, seul établissement «licencieux» sur le parcours du cortège nuptial, a baissé son rideau de fer et fera relâche jusqu'à demain. Situé près de Trafalgar Square, il a remplacé ses affiches de femmes nues dans des positions suggestives par la publicité pour une exposition sur l'histoire du Royaume-Uni.

Une affaire pour les jeunes

■ L'écrivain Barbara Gartland, grand-mère par alliance de lady Di, a assisté aux cérémonies de mariage par le truchement de la télévision puis a partagé un toast en l'honneur du couple royal avec un groupe d'ambulanciers. Mme Gartland a admis avoir invité une centaine d'hommes et de femmes appartenant à la Brigade ambulancière Saint-Jean, à sa résidence de Hatfield, pour y sabler le champagne et partager un immense gâteau. L'écrivain de 80 ans a refusé une invitation personnelle d'assister au mariage, affirmant qu'il s'agissait là d'une affaire pour les jeunes...



Un gâteau de 113 kilos

■ Le gâteau de mariage du prince Charles et de lady Diana avait cinq étages, un mètre et demi de hauteur, et pesait 113 kilos. De forme hexagonale, il renfermait 24 kilos de pâte d'amandes et il a fallu deux semaines pour parfaire le glaçage. Les raisins et les cerises qui sont entrés dans la composition de ce gâteau ont été examinés un par un. À la demande du prince Charles, le gâteau renfermait non seulement du cognac mais aussi du rhum.

Toast dans les airs

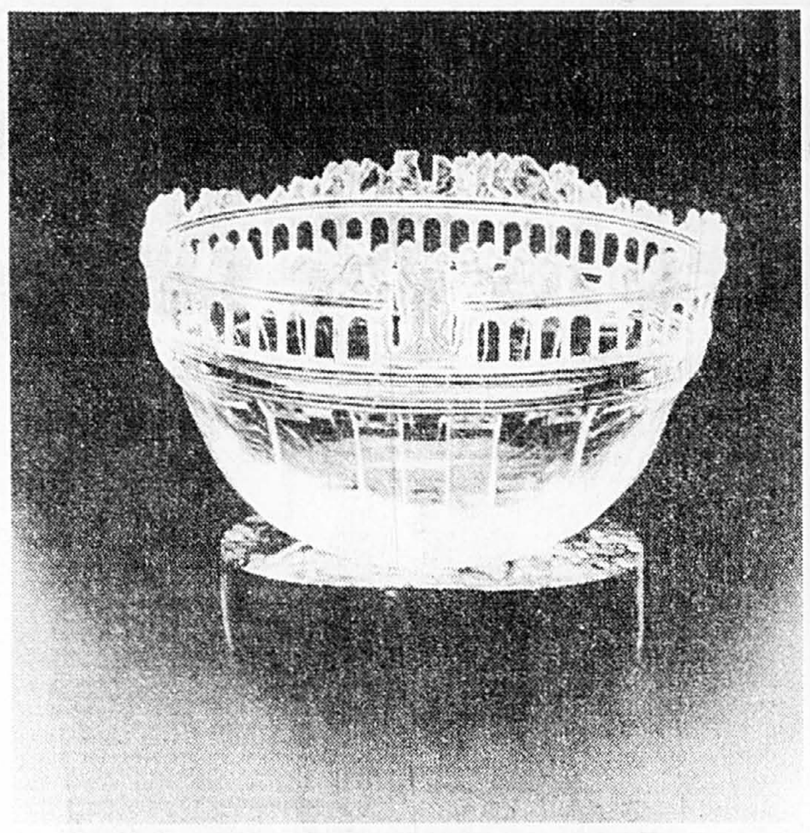
■ Les passagers de «British Airways» se sont vu offrir un verre pour porter un toast à la santé du prince Charles et de Lady Diana, s'ils voyagent sur les vols long-courriers où des repas sont servis. Les passagers auront pu choisir parmi les desserts un médaillon en chocolat en souvenir du mariage royal.

Pour effacer le «oui»

■ Lady Diana va enregistrer en vidéo la retransmission télévisée des cérémonies de son mariage avec le prince Charles, ont rapporté des invités à la garden party donnée au palais de Buckingham. Lady Di aurait confié à des invités, qui l'ont rapporté à la presse: «Ainsi je pourrai revoir les bons passages et j'effacerai le moment où je dis oui».

Les souvenirs déjà au musée

Les souvenirs vendus à l'occasion du mariage du prince de Galles sont déjà entrés au musée. La galerie Sotheby's de Londres expose en effet certains de ces articles tout neufs parmi d'autres antiquités commémorant les mariages royaux jusqu'au dix-huitième siècle.



Ce magnifique bol en verre façonné à la main constitue le choix de cadeau des États-Unis au prince Charles et à lady Diana. Oeuvre des célèbres ateliers Steuben, il est estimé à $80,000 environ, mais n'a été vendu que $23,000 au gouvernement américain, soit son coût de production.



Les ateliers Cybis de Trenton ont été choisis pour créer le cadeau officiel offert par le Canada à Charles et Diana à l'occasion de leur mariage. Baptisée «Mère esquimaude», cette sculpture en porcelaine de 10 pouces de hauteur représente une légende inuit. (téléphoto UPI)

De somptueux cadeaux

■ LONDRES (AP) — De somptueux cadeaux de mariage arrivent à Buckingham Palace tous les jours. Les invités — ou simplement des admirateurs du couple princier — rivalisent de bon goût ou d'originalité.

Un magnat du pétrole, M. Hyman Fraley, n'a pas été invité au mariage, mais il s'est pour le moins distingué en envoyant à Charles et Diana des intérêts dans un puits de pétrole dont le forage a commencé en mai. «Je voulais simplement faire un geste personnel», a déclaré le milliardaire d'Oklahoma City.

Pour l'instant, le puits ne produit que cinq barils (un peu moins de 800 litres) par jour, mais, selon les estimations des experts, il pourrait en produire entre 140 et 180, soit un revenu d'environ $55,000 par mois pour les futurs mariés.

M. Roger Curtis, peintre français, a exécuté les portraits en miniature du prince Charles et de Lady Diana. Très célèbre dans le monde entier, on lui doit notamment les miniatures de John Kennedy, Lyndon Johnson, Henry Kissinger, le chah d'Iran, Mao Tsé-Toung et de tous les présidents français.

Bien que ne mesurant pas plus de 2 cm sur 2.5 cm, la valeur de ces miniatures est souvent très élevée — jusqu'à $23,000 pour un portrait sur commande.

Les Etats-Unis ont, par l'intermédiaire de Mme Nancy Reagan, fait parvenir aux futurs mariés une coupe en cristal taillé à la main.

Il s'agit d'une coupe elliptique de 33 centimètres de long sur 26.2 de large, en cristal taillé, réalisation des maîtres verriers de la firme Steuben. La coupe représente un vaisseau médiéval sur le pont duquel se trouve le roi Richard Coeur-de-Lion entouré de ses chevaliers. Les 70 personnages sont sculptés en haut-relief.

Le département d'État rappelle que des oeuvres de la maison Steuben ont déjà été offertes à deux reprises à des membres de la famille royale britannique.

La première, le «Merry Go-Round Bowl» (coupe du manège), avait été présentée par le président Harry Truman à la reine Élizabeth, alors princesse, lors de son mariage avec le prince Philip en 1947.

Une seconde coupe a été offerte en 1973 par le président Richard Nixon à la princesse Anne, lors de son mariage avec le capitaine Mark Philips. La coupe était accompagnée de quatre chandeliers en or et cristal.

Bourses

À Halifax, le gouvernement de Nouvelle-Ecosse a révélé qu'il a marqué le mariage princier par l'institution de bourses d'études à l'intention des étudiants handicapés.

Le premier ministre John Buchanan a rappelé que tous les membres de la famille royale ont à coeur l'aide aux handicapés. M. Buchanan, qui n'a pas précisé le montant qui sera alloué à ces bourses, a révélé qu'un comité spécial sera appelé à déterminer l'égibilité des demandeurs et à accorder ces bourses valables pour des études post-secondaires.

Figurines

À Bonn, la République fédérale allemande a offert au couple princier une vingtaine de figurines en porcelaine représentant une scène de chasse en Bavière. Les figurines, dont douze de cavaliers pratiquant la chasse à courre, ont été façonnées par la célèbre porcelainerie de Munich Nymphenburger Schlossrondell. Ce cadeau représente une valeur approximative de $6,000.

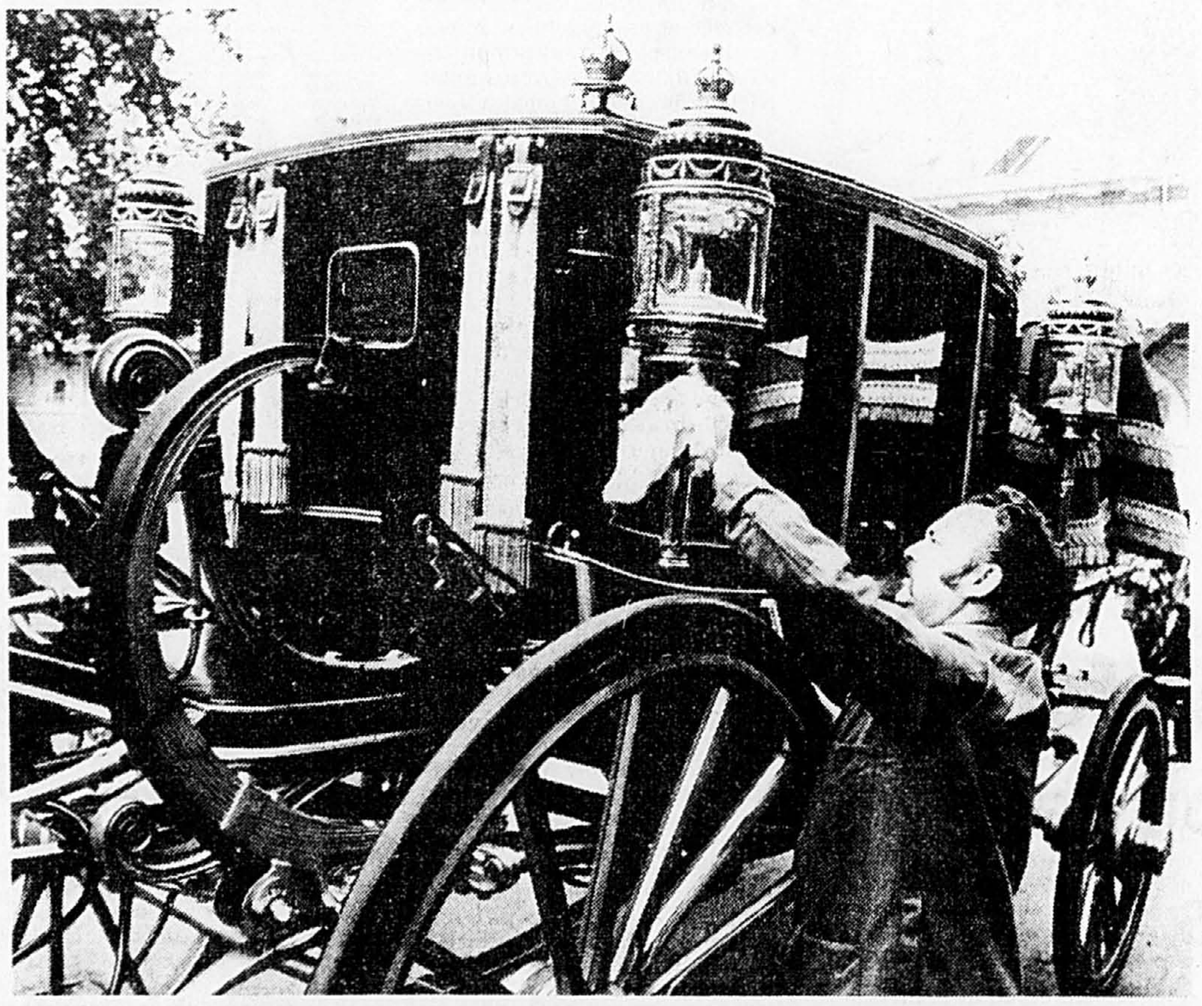
Concert

À Philadelphie, on apprend que le groupe de chanteurs «The Three Degrees», les favoris du prince Charles, a décidé de donner en son honneur et en celui de son épouse un concert dont les profits iront à des oeuvres de charité. «Nous sommes convenus, du fait que nous aimons les enfants, tout autant que Charles et Diana, que nous donnerions un concert gratuit à Londres à notre prochain passage à cet endroit. Charles et Diana choisiront l'oeuvre à laquelle les profits seront versés.»

L'Association britannique des joailliers, pour sa part, a réclamé à Lexi Dick, joaillier favori de Charles et Diana, de créer une oeuvre aux goûts de la nouvelle épouse. Cette dernière a choisi un collier et des boucles d'oreille. Des saphirs, disposées sous la forme de plumes, les ornent.

Bottes

Parmi les cadeaux offerts hier au nouveau couple, on remarquait les «prophéties» du clairvoyant britannique Simon Alexander, accompagnées de trois paires de bottes pour bébé. Les bottes bleues... Selon Alexander, Charles et Diana auront trois garçons au cours des 10 prochaines années, le premier en 1983, le second en 1986 et le dernier en 1991.



Le carrosse de verre qui a conduit Lady Diana Spencer à la cathédrale Saint-Paul, a subi une dernière inspection aux Écuries royales. Construit en 1910, le carrosse fut utilisé lors du couronnement de George V, en 1911. (téléphoto PC)

Le carrosse des grandes occasions

■ LONDRES (AFP) — Le «carrosse de verre», qui a emmené Lady Diana, accompagnée de son père, le comte Spencer, à la cathédrale Saint-Paul, date de 1910 et a été utilisé depuis pour tous les mariages royaux britanniques, notamment celui de la reine Élizabeth et de la princesse Anne.

Orné de parures dorées, ses larges vitres et un éclairage intérieur spécial ont permis à la foule d'admirer facilement la mariée. Le carrosse était tiré par deux chevaux bais, lady Penelope et Kestrel, un oldenburg. Le cocher, M. Richard Boland au service de la reine depuis 22 ans, a révisé son parcours au pouce et à la minute près et était debout à quatre heures du matin. Deux laquais en livrée de cérémonie se tenaient à l'arrière du carrosse.

Le prince et celle qui sera devenue la princesse de Galles ont ouvert le cortège de retour en carrosse découvert, celui qui avait amené te prince Charles à la cathédrale. Il a été construit en 1902 pour le roi Edward VII. En cas de pluie ou de ciel menaçant, les jeunes mariés devraient se contenter d'un carrosse couvert, le «Scottish State Coach». Ils étaient escortés des première et deuxième divisions de la police montée.

la reine Élizabeth, qui, en compagnie du prince Philippe, était arrivée la première à la carhédrale Saint Paul, était dans un carrosse découvert tiré par quatre chevaux gris. La reine est repartie de Saint Paul dans le même carrosse, cette fois accompagnée du père de la mariée, le comte Spencer.

CATHÉDRALE SAINT PAUL

Le premier mariage royal depuis 1503

■ LONDRES (AFP) — En choisissant pour s'unir la plus vaste église de Londres, la cathédrale Saint Paul, le prince Charles et Lady Di ont renoué avec une tradition abandonnée depuis plusieurs siècles.

Cela leur a permis également d'inviter beaucoup plus de personnalités que ne l'aurait permis l'abbay de Westminster, haut lieu traditionnel des cérémonies royales.

C'est à 1503 que remonte le dernier mariage royal célébré à Saint Paul. C'était celui d'Arthur, prince de Galles, fils aîné de Henry VII, avec Catherine d'Aragon. Après, la vieille cathedrale fut dévastée par le grand incendie de Londres en 1666, avant de devenir le chef-d'oeuvre de sir Christopher Wren, le grand architecte et urbaniste anglais qui fit de Londres au tournant des 17e et 18e siècles une ville d'avant-garde pour l'époque.

L'édifice, dont la gigantesque coupole domine la cité, fut miraculeusement épargné pendant le blitz, alors que tous les quartiers avoisinants furent démolis.

En décidant de se marier à Saint Paul, le prince Charles a peut-être également voulu échapper à de mauvais souvenirs dont l'abbaye de Westminster a été le théâtre. Le plus récent est la célébration des obsèques de Lord Mountbatten auquel le prince Charles était très attaché. En outre, les mariages de sa tante, la princesse Margaret, avec Lord Snowdon, et celui de ses beaux-parents, qui ont été dissous, y avaient eu lieu.

Le trait brillant de la cathédrale Saint Paul, cadre traditionnel des funérailles des grands hommes de guerre, dont Winston Churchill en 1965, est sa coupole à double tambour (110 mètres de haut) qui veille sur Londres comme Saint-Pierre Sur Rome. Longue de 157 m sur 75 de large, cette cathédrale de style néo-classique est bâtie sur un plan traditionnel en forme de croix latine. À l'intérieur la grande coupole est ornée de grisailles relatant la vie de saint-Paul.

Un seul mystère: la robe de lady Di

■ LONDRES (AP) — La coiffure de lady Di avec sa mèche au vent, ses chemisiers vaporeux et ses chaussures plates font fureur en Grande-Bretagne.

Conquis par le charme de la future souveraine, le public britannique se passionne pour son style vestimentaire. Jour après jour, la presse observe et commente longuement ses différentes tenues.

Un seul mystère a plané sur sa tenue vestimentaire: la robe qu'elle portait aujourd'hui pour son mariage avec le prince Charles. Le secret de cette robe étant jalousement gardé et les jeunes stylistes anglais David et Elisabeth emanuel avaient dû faire placer des agents de police devant leur salon de Mayfair. Les persiennes restaient en permanence closes pour conserver ce secret qui aurait pu faire la fortune d'un confectionneur acpable de lancer des copies.

Une ouvrière a même affirmé avoir reçu un coup de téléphone anonyme d'une personne lui proposant 25,000 livres ($62,000) pour qu'elle accepte de se laisser corrompre.

Au cas où toutes ces précautions se seraient avérées insuffisantes pour empêcher une fuite, les créateurs avaient d'ores et déjà prévu plusierus modèles de remplacement.

«Nous voulions bien entendu qu'elle ait l'air d'une souveraine, c'est une jolie fille de 20 ans à qui tout va à merveille», a déclaré David Emanuel, 28 ans.

Quant au coiffeur, Kevin Stanley, qui lui a trouvé son style bien avant qu'elle ne devienne célèbre, il était resté dans le flou et s'était bien gardé de dire si lady Di devait apparaître avec sa coiffure habituelle ou avec une coiffure plus conforme à la tradition royale.

Forte impression

Le public britannique semble apprécier la simplicité et la fraicheur des tenues de sa future reine, dont le style rompt singulièrement avec le classicisme traditionnel de la cour. Elle fit ainsi forte impression lors d'une soirée à l'opéra où elle assista à une représentation vêtue d'une robe courte et généreusement décolletée.

D'autres, et ils sont nombreux, la préfèrent en jean, pull-over ample et bottes de caoutchouc, comme ils l'ont découverte lors d'un week-end au printemps dernier à la campagne. Mais le jour où les Britanniques tombèrent véritablement amoureux de leur future souveraine remonte à septembre dernier, quand des photographes indiscrets la surprirent, au jardin d'enfants de Londres où elle travaillait, vêtue d'une jupe à moitié froissée et d'un tee-shirt transparent.

L'anneau de mariage

L'anneau de mariage a été taillé dans la même pépite d'or que celle avec laquelle ont été fabriquées les alliances de quatre autres membres de la famille royale.

La pépite a été découverte en 1923, dans la mine d'or de Bontddu, un petit village au nord du pays de Galles.

Elle a été offerte à la famille royale pour fabriquer l'alliance de la reine mère Elizabeth avec feu le roi Georges VI en 1923. Puis elle a été utilisée en 1947 pour l'anneau de la reine Elizabeth; on l'a retaillée une troisième fois lorsque la soeur de la reine, la princesse Margaret, a épousé lord Snowdon, duquel elle a divorcé.

Le dernier anneau taillé dans la pépite fut celui de la princesse Anne, la soeur du prince Charles, qui s'est mariée en 1973 avec Mark Phillips.

Il restait juste assez d'or aux orfèvres de la reine, Collingwood de Conduit Street, afin de façonner un anneau pour lady Diana. Son prix n'a pas été révélé.

L'or gallois est légèrement plus sombre que l'or ordinaire; c'est la seule espèce que l'on trouve dans les mines de Grande-Bretagne.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LA PRESSE, MONTRÉAL, MERCREDI 29 JUILLET 1981

Rivalités et nationalisme économique se disputent le contrôle de Québecair

Marc Laurendeau
(collaboration spéciale)

Lorsque le gouvernement du Québec a décidé d'investir $15 millions dans la société Québecair, afin de renflouer les actionnaires qui auraient eu la tentation d'accepter l'offre de la compagnie Nordair (celle-ci proposait d'acheter Québecair), le geste n'a pas fait que des heureux. Le président de Québecair, M. André Tizotte, soutient que l'intervention financière du gouvernement québécois est illégale. Le ministère fédéral des Transports a demandé un avis juridique et étudie présentement la question.

De son côté, le président de Québecair, M. Alfred Hamel, se réjouit vivement de l'injection de capital qui vient d'être faite dans la compagnie aérienne qu'il dirige depuis 1979. L'homme d'affaires qui anime, avec ses cinq frères, une gigantesque entreprise de transport par terre (Expéditex), souhaite en plus obtenir la fusion de Québecair et de Nordair pour des raisons d'efficacité et de rentabilité. Son rêve serait plutôt de voir Québecair acheter Nordair que le contraire, c'est-à-dire l'offre qui venait de se présenter. Mais le gouvernement du Québec est allé au-devant de toutes les tentations.

Plusieurs éléments conflictuels composent cette affaire: l'interventionnisme des gouvernements d'Ottawa et de Québec, souvent teinté, dans les deux cas, aux couleurs du nationalisme économique, les luttes entre hommes d'affaires et, enfin, les rivalités entre les deux principaux mouvements coopératifs québécois. Au départ, il faut rappeler (et c'est une clé pour la compréhension de ce dossier) qu'Air Canada, en 1978, s'est porté acquéreur de Nordair pour éviter, disait-on, la mainmise étrangère sur le transporteur régional. Mais cet achat était conditionnel à une promesse de revente à l'entreprise privée dans les douze mois. Cela traine depuis deux ans et demi.

Le ministre d'État au Développement économique du Québec, M. Bernard Landry, et le ministre des Transports, M. Michel Clair, sont donc intervenus, non seulement pour accroître la rentabilité de Québecair et rationaliser sa flotte d'avions mais aussi pour assurer aux francophones une plus grande place dans les emplois de pointe reliés au transport aérien. «Sur les 500 premières entreprises canadiennes, 17 seulement sont québécoises», déclare le ministre Landry. En constatant l'enjeu nationaliste, l'intérêt manifeste du gouvernement du Québec, Ottawa pourrait être moins enclin à respecter son engagement de retourner Nordair à l'entreprise privée.

D'autant plus que le gouvernement du Québec s'est gardé un atout important: l'investissement des $15 millions dans Québecair se fera sous la forme d'achat d'actions non votantes mais convertibles en actions ordinaires, ce qui pourrait assurer au gouvernement 87% des intérêts de Québecair et donc, éventuellement, le contrôle.

Même si M. Alfred Hamel, président de Québecair, soutient que des stipulations contractuelles (qui ne sont pas connues du public) prévoient que le transporteur provincial restera dans le secteur privé, on se demande si le gouvernement Lévesque ne s'est pas tout de même gardé un pouvoir indirect de nationalisation. Indéniablement, on assiste à une lutte entre Ottawa et Québec: le fédéral, à qui la Constitution octroie la compétence en matière d'aéronautique, veut résister aux appétits du gouvernement québécois, qui compte exercer des pouvoirs sur le transporteur provincial.

À d'autres niveaux se mène aussi un combat serré. Le président de Nordair, M. André Lizotte, a reproché à M. Alfred Hamel de «se prendre pour le bon Dieu» et de vouloir tout régler dans le domaine de l'aviation. M. Lizotte affirmait même, en avril 80, que la fusion Nordair-Québecair ne serait pas rentable. M. Hamel croit fermement le contraire. Les deux hommes, en public, se sont envoyé respectivement des fléchettes sur leur style de gestion. Par ailleurs, M. Lizotte s'est associé aux Caisses d'entraide qui possèdent 11% des intérêts de Nordair. À l'opposé, le Mouvement coopératif Desjardins détient 31% du capital-actions de Québecair. Les deux principaux mouvements coopératifs se retrouvent donc en situation conflictuelle.

L'intervention du gouvernement du Québec, pour sauver le transporteur provincial d'une possession pancanadienne, est-elle excessive?. Ce n'est pas évident. Certes, le président de Nordair, M. André Lizotte, soutient que, même depuis son acquisition par Air Canada, 75% de ceux qui possèdent et dirigent Nordair sont des Québécois. Le siège social de Nordair est à Montréal. Les trois quarts des employés travaillent au Québec. Sept des huit membres du conseil d'administration sont francophones. Signalons toutefois que la clientèle des vols nolisés est à 58% ontarienne et que la majorité du personnel volant est anglophone. Jusqu'à quel point cette compagnie est-elle gérée dans l'intérêt des francophones du Québec (et de la clientèle passagère de notre province) depuis la prise en mains par Air Canada?. Ce n'est pas clair et l'on regrette un peu que le ministre Landry ne fournisse pas là-dessus plus de détails, s'il veut démontrer le bien-fondé de sa position.

Pour le public consommateur, il est d'ailleurs douteux que les fusions de compagnies aériennes soient nécessairement souhaitables. En acquérant Nordair, Air Canada éliminait une concurrence sur les prix et assumait la charge d'un transporteur aérien régional dont la vocation reste différente de la sienne: les vols régionaux selon l'axe Nord-Sud au lieu du transporteur pancanadien d'Est en Ouest. De la même manière, il est possible que Québecair et Nordair, même s'ils font double emploi à l'égard du très rentable trajet Montréal-Toronto, répondent plus globalement à des objectifs différents et que, de toute manière, il soit sain de préserver entre eux la concurrence. Même si le gouvernement du Québec entend garder 51% des actions des deux compagnies, on aimerait aussi qu'il prouve aux consommateurs du transport aérien que la fusion éventuelle Québecair-Nordair est fonctionnelle et rentable pour eux aussi.



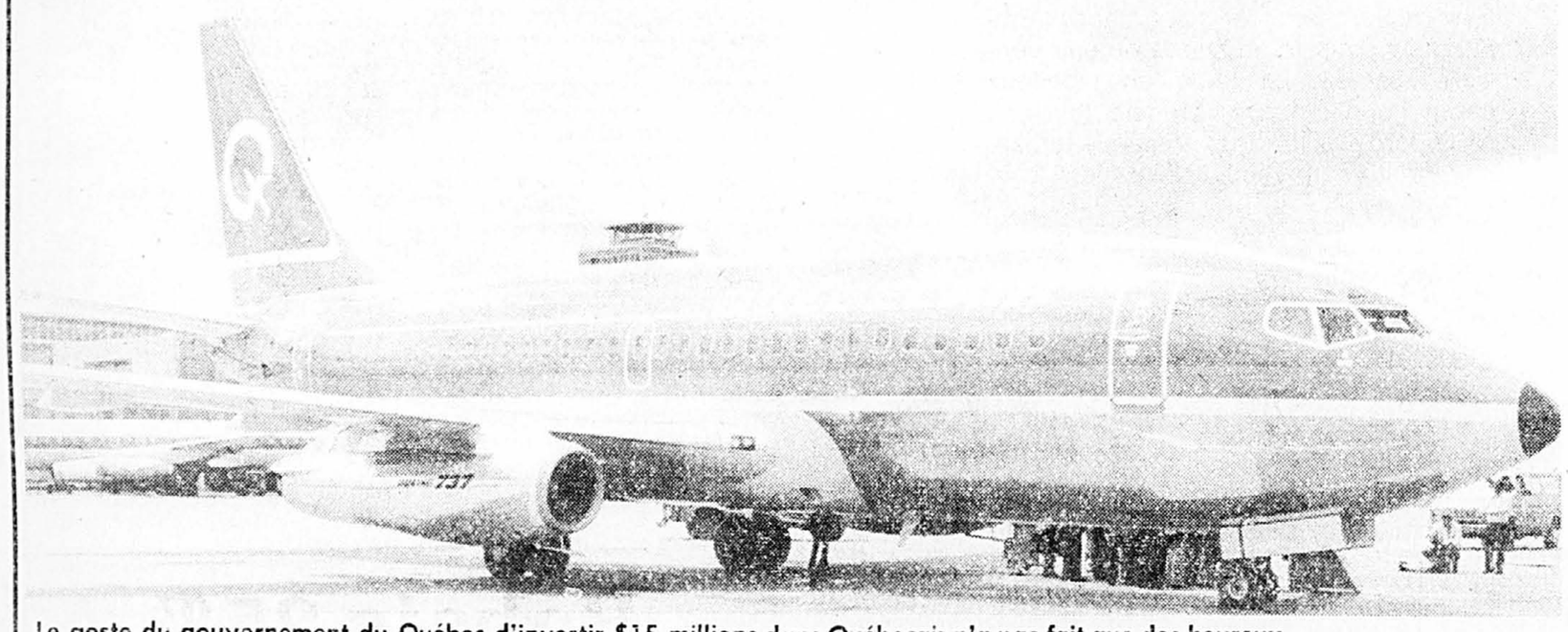
Le président de Québecair, M. Alfred Hamel.



Le ministre Bernard Landry.



Le président de Nordair, M. André Lizotte.

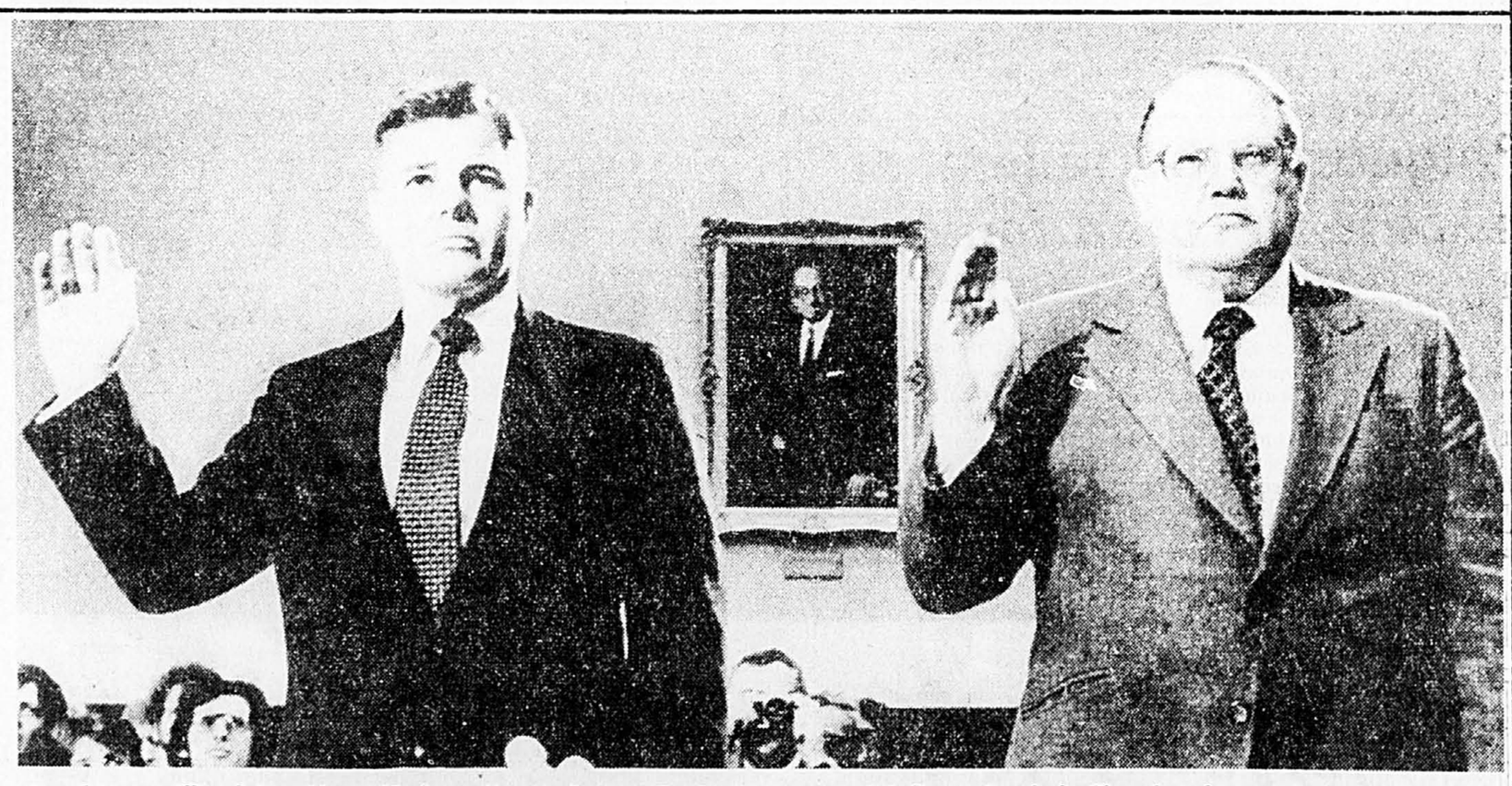


Le geste du gouvernement du Québec d'investir $15 millions dans Québecair n'a pas fait que des heureux.

LA SAGA DES HUNT

Deux des fils suivent les traces de leur père

— 3 —



Les frères milliardaires Hunt, Herbert (à gauche) et Bunker alors qu'ils comparaissaient au début de l'an dernier devant un comité d'enquête de la Chambre des représentants sur l'effondrement du marché de l'argent. (téléphoto UPI)

Tout comme leur père, Bunker et Herbert possédaient une double personnalité: ils agissaient d'une certaine façon en affaires, et d'une manière toute différente dans leur vie sociale.

HARRY HURT III
collaboration spéciale

Bien qu'on ne puisse les assimiler aux «durs» de la Mafia, ils tenaient parfois à prouver qu'ils n'avaient aucune intention de se laisser faire. H.L. Hunt avait dirigé la Hunt Oil avec l'aide d'un ex-agent du FBI, et Bunker et Herbert recrutèrent Tim Whitaker, un ancien agent du FBI lui aussi.

Persuadés que leurs employés s'efforçaient constamment de les voler, les deux frères poursuivaient sans merci quiconque était soupçonné de s'être accaparé quelque chose à quoi il n'avait pas droit: une secrétaire ayant un jour été surprise à voler des articles d'une valeur d'à peine $1,000, les Hunt la poursuivirent en justice et la firent envoyer en prison. Lorsqu'un aide de Bunker, Bill Bledsoe, démissionna après 13 années de service, les Hunt le poursuivirent au civil et s'efforçèrent, sans succès, de le faire accuser d'un délit criminel. Par la suite, ils exigèrent de leurs cadres qu'ils s'engagent par écrit à ne faire aucun investissement dans un domaine où les Hunt pourraient posséder des intérêts, et à soumettre leur impôt sur le revenu à l'examen d'un vérificateur indépendant.

Bien qu'ils aient eux-mêmes la réputation de courir les aventures, les deux frères insistaient pour que leurs employés soient absolument fidèles à leurs épouses.

Mais d'un autre côté, ils pouvaient se montrer charmants et parfois même, d'une simplicité désarmante. Herbert poursuivait ses activités au sein du mouvement scout, de l'Eglise presbytérienne et de plusieurs hôpitaux, tandis que Bunker fit la manchette de tous les journaux, au début de 1977, en s'engageant à aider à recueillir $1 milliard pour «Here's Life», un mouvement apparenté à la Croisade pour le Christ de Bill Bright. Son frère versa pour sa part $1 million. Plus tard, Bunker accepta de fournir $5 millions pour financer le film «Jésus».

Peu enclins à la vie prétentieuse qui est souvent celle des gens très riches, les deux frères semblaient généralement plus confortables dans un petit réduit à hamburgers que dans les meilleurs restaurants de la ville, et, même s'ils côtoyaient constamment des personnalités en vue, cela ne sembla jamais leur monter à la tête.

La période qui suivit la mort de leur père fut par ailleurs marquée par un intérêt soudain envers la politique de la part de Bunker Hunt. Bien que peu loquace relativement à beaucoup de ses activités, Bunker se joignit, en 1976, au Conseil national de la John Birch Society. Avec un don annuel qui, selon certaines sources, se montait à $250,000, il aida la société à moderniser son image. La rumeur continuait de prêter à cette organisation toutes sortes de desseins secrets, mais tout porte à croire qu'elle ne cherchait qu'à décrier «la conspiration communiste dont était victime l'establishment».

Le nom de Nelson Bunker Hunt commença à se faire connaître dans les conseils secrets de l'extrême droite comme celui de son père l'avait été des années auparavant. On chuchotait qu'il était responsable du financement de nombreux groupements, entre autres le Parti républicain. Certains affirmaient même qu'il dirigeait un organisme paramilitaire dans le désert de Californie, et qu'il possédait sa propre armée. Aucune preuve n'a jamais pu être apportée toutefois à l'appui de ces dires.

Bien que sa renommée n'ait pas encore atteint son apogée, il était déjà évident, dès la fin des années 1970, que Bunker Hunt était le véritable successeur de son père: il personnifiait la légende du riche Texan, mais exhibait en même temps des contradictions qui défiaient le stéréotype usuel: grippe-sou comme son père, il portait des vêtements bon marché et cherchait la monnaie derrière les coussins comme s'il s'agissait de trouver un filon d'or. Mais il s'engageait en même temps dans des aventures fort coûteuses, comme le lancement d'une expédition visant à retrouver l'arche de Noé et un projet de fabrication d'hélicoptères à deux passagers qui fut un échec complet.

Il fut photographié en compagnie de la reine d'Angleterre, et traitait avec des chefs d'Etat à travers le monde, mais il demeura assez simple pour discuter d'égal à égal avec des garçons d'écurie.

A maintes reprises, Bunker se fit l'écho de l'antisémitisme presque fanatique que l'on avait reproché à son père. Il déclara par exemple à un journaliste qu'il n'avait rien contre les Juifs, en ajoutant: «Ils sont seulement un peu différents de nous, comme l'est un Chinois ou toute autre personne différente». L'une de ces différences, selon Bunker, résidait dans l'intelligence qu'il prêtait aux Juifs. Il était persuadé que les Juifs étaient plus doués que n'importe qui, et il ne répugnait pas à utiliser ce don à ses propres fins.

L'excès le plus évident de Bunker était la bonne chère: à 5 pieds 11 pouces, il pesait 300 livres, mais cela ne l'empêchait pas de dévorer du chocolat, des gâteaux, et surtout de la crème glacée.

Il était par ailleurs doué du même esprit mathématique que son père: il pouvait par exemple déclamer la généalogie de ses chevaux de course sans jamais se tromper, et citait la profondeur et les chiffres de production de ses puits de pétrole comme s'il lisait un livre. Il avait aussi d'extraordinaires éclairs de créativité. «Bunker a des moments de génie qui rappellent étrangement ceux de son père», fit remarquer un ami de la famille, en ajoutant: «Il est parfois brillant, et le reste du temps, on se demande s'il est vraiment là».

Il répugnait cependant à se faire comparer à son père, en affirmant que de tenter de le dépasser, ou même de l'égaler, serait tout à fait inutile, «parce que c'était un phénomène».

Le seul secteur où la première famille dépassa les réalisations de H.L. Hunt était la capacité de gagner de l'argent: à la fin des années 1970, sa compagnie Placid Oil produisait 100,000 barils par jour, rapportait des revenus annuels bruts de plus de $350 millions et possédait des réserves de pétrole et de gaz estimées à plus de $4 milliards. Et la famille possédait également la Penrod Drilling, dont l'actif représentait aisément $500 millions, ainsi que des intérêts divers se montant à près de $1 milliard: répartis en quelque 150 compagnies, ces intérêts assuraient un emploi à plus de 8,000 personnes. En tout, l'actif des Hunt s'établissait entre $6 et $8 milliards.

Peu de familels non arabes pouvaient se dire aussi riches, et, grâce à l'augmentation constante de la valeur du pétrole et des immeubles, la fortune des Hunt s'accroissait sans cesse. Comme l'a fait observer l'un des avocats de la famille: «Les enfants de H.L. Hunt sont plus riches que leur père ne l'a jamais été».

Extrait de «Texas Rich», par Harry Hurt III, avec autorisation de W.W. Norton et Cie.
Distribué par Independant News Alliance.

DEMAIN:
La famille Hunt et l'assassinat de Kennedy.

BRUTALITÉ AU RÉFÉRENDUM

Vignola doit «réviser» son rapport

■ (PC) — Le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, M. Henri-Paul Vignola a reçu ordre de réviser sa réponse à un rapport de la Commission de police du Québec selon lequel les membres de l'escouade anti-émeute s'étaient rendus coupables de brutalité le soir du référendum sur la souveraineté-association.

Le lieutenant Laurent Lévis, porte-parole de la police, a refusé hier d'expliquer pourquoi le rapport de M. Vignola n'avait pas été accepté cette semaine par le Conseil de sécurité publique.

Cependant, on a appris de source proche du Conseil que le rapport du directeur, qui devrait normalement être rendu public, avait été rejeté parce qu'il ne faisait pas allusion aux officiers supérieurs qui étaient en poste le soir du 20 mai 1980.

Selon cette source, M. Vignola a défendu l'escouade anti-émeute et soutenu que la totalité de ses membres ne devait pas être blâmée à cause de gestes posés par quelques policiers.

Le lieutenant Lévis a expliqué pour sa part que M. Vignola présenterait vendredi au conseil une nouvelle version de son rapport.



Henri-Paul Vignola

Le porte-parole du Conseil de sécurité, M. Guy Campion a refusé, lui, de commenter l'affaire, préférant en laisser le soin au président du Conseil, M. Yvon Lamarre.

Ce dernier, qui ne s'est pas prononcé jusqu'à présent sur les conclusions de la Commission de police, n'a cependant pu être rejoint.

Écrasement au Mexique: 32 morts, 34 blessés

■ CHIHUAHUA (UPI) — Trente passagers et deux hôtesses de l'air ont péri lundi dans l'incendie qui a ravagé un DC-9 de la compagnie nationale mexicaine AeroMexico sur l'aéroport de Chihuahua, dans le nord du Mexique.

Les 30 autres passagers et les quatres membres d'équipage épargnés ont tous subi des brûlures plus ou moins graves.

L'appareil, qui assurait la liaison Monterrey - Chihuahua - Tijuana, a manqué son atterrissage sous l'effet d'un vent extrêmement violent accompagné de grêle, et s'est écrasé dans un champ voisin de la piste, où il a pris feu.

Une vingtaine de passagers ont réussi à sortir par l'avant de la carlingue, déchirée par le choc.

Selon les témoins, les deux hôtesses sont mortes en tentant jusqu'au dernier moment de porter secours aux passagers: avant même que l'avion ne s'arrête, elles avaient réussi à ouvrir les issues de secours; mais elles n'ont pu empêcher les mouvements de panique, et un enfant a été piétiné près d'une sortie.

Quelques instants après que les passagers qui avaient réussi à quitter l'avion se furent éloignés en courant à travers champs, l'appareil a fait explosion.

Poignardé mortellement à Louis-H. Lafontaine

■ Un patient de l'hôpital Louis-Hippolyte Lafontaine, Gilbert Beaudoin, 37 ans, est décédé hier après avoir été poignardé dimanche par un autre patient, Germain Desjardins, 27 ans.

Les deux patients de l'hôpital se trouvaient à la salle de bains, dimanche, lorsque Desjardins se serait emparé d'un couteau pour ensuite poignarder son compagnon à plusieurs reprises à différents endroits sur le corps. Beaudoin avait immédiatement été transporté à l'hôpital Notre-Dame pour recevoir les premiers soins mais il n'a pu survivre à cette agression.

Il s'agit du 49e meurtre à se produire sur le territoire de la CUM cette année.

Pensons-y

Participez au concours de photos pour amateurs

«VOTRE ANIMAL FAVORI»

jusqqu'au samedi 22 août 1981.
Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Le sujet de ces photos doit avoir trait à un ou des animaux que vous aimez (chats, chiens, chevaux ou autres). Maximum de 3 photos format 8" x 10", noir/blanc ou couleur.
Les photos seront exposées au 6e étage, au centre-ville, au fur et à mesure de leur réception.
Venez chercher une formule de participation à n'importe quel magasin Simpsons, au rayon des appareils-photo.

PRIX À GAGNER

1er Prix: 2 billets d'avion aller-retour pour la Floride, gracieuseté de la Cie «Eastern Airlines» (valant $600)
2e prix: 1 appareil-photo «Pentax K 1000» avec étui (valant 219.99)
3e prix: Chèque-cadeau Simpson (valant $100)

Les juges se réuniront le vendredi 28 août à 11 h.
Les règlements du concours sont affichés au rayon des appareils-photos de chaque magasin et inscrits sur les formules de participation.
Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la «Loi sur les courses, loteries et concours publicitaires».
Un litige quant à la conduite et l'attribution des prix de ce concours peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

EASTERN

PENTAX K1000

Simpsons

Marchez d'un pas allègre!

Chaussures à bons prix Simpsons



Seyants souliers sport pour hommes

Prix Simpsons
19.99 pai.

Modèles de fabrication canadienne, très recherchés... et pour cause! Empeigne mocassin en suède ou cuir véritable; semelle et talon en moelleux caoutchouc mousse. Modèle fourreau ou Oxford en cuir brun ou suède ton sable. Pointures (avec ½); 7 à 11 et 12.

Rabais 25%

Souliers sport «Hush Puppies»

Prix ord. Simpsons $34 à $45
25.50 à 33.75

Messieurs, ne manquez pas cette occasion pour vous procurer une ou plusieurs paires de ces fameux souliers sport! Sélection imposante de modèles fourreau ou Oxford. Largeurs moyenne et très large, pointures variées. Suède ton sable, beige, rouille ou brun. Tous les modèles non offerts dans toutes les pointures ou couleurs.
Pour achat en personne seulement

Bas prix spécial!

Souliers de marques connues pour hommes

Prix Simpsons
39.99 pai.

Choix intéressant de modèles fourreau et lacé, de manufacturiers canadiens réputés tels que: «Hartt» en largeurs B et D; «Florsheim» et «McHale» en largeur D. Noir, brun ou tan dans le groupe. Pointures (avec ½): 7 à 12. Tous les modèles non offerts dans toutes les pointures ou couleurs.
Centre-ville seulement
Pour achat en personne seulement

Rayon 285, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno (sauf indication contraire).

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit
(sauf indication contraire).

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons MD



Le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, a annoncé hier à Ottawa la nomination de M. Hunter. téléphoto UPC

ENQUÊTES ET RECHERCHES SUR LES COALITIONS

Lawson Hunter succède à Robert Bertrand

■ OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, a annoncé hier la nomination de M. Lawson Hunter au poste de directeur des enquêtes et recherches sur les coalitions et de sous-ministre adjoint du Bureau de la politique de la concurrence.

M. Hunter, qui est âgé de 36 ans, prend ainsi la succession de M. Robert Bertrand, muté à la fin de mai au poste de président du Tribunal antidumping.

La mutation de M. Bertrand avait créé certains remous dans les milieux fédéraux après que les partis d'Opposition eurent laissé entendre que le gouvernement l 'avait écarté après ses deux rapports controversés, le premier sur l'industrie du pétrole au Canada et le second sur le cartel de l'uranium.

M. Huntereest un fonctionnaire du ministère de la Consommation et des Corporations, qui, au cours des trois dernières années, a été conseiller général et directeur du contentieux.

Précédemment, il a été chef de cabinet du sous-ministre, puis coordonateur du développement de la politique de concurrence.

M. Hunter est entré dans l'administration fédérale en 1972, à titre de conseiller juridique auprès de la section de la politique et de la recherche juridique.

L'ENQUÊTE SUR LES PRIX DU PÉTROLE

Liste des 5,000 documents secrets disponible bientôt

■ OTTAWA (PC) — Les avocats des compagnies pétrolières feront connaître, dans deux semaines, lesquels des 5,000 documents secrets du service de surveillance des cartels ils consentent à rendre publics.

Au cours d'une réunion préparatoire de la commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, cette semaine, le président Gerry Stoner a déclaré qu'une décision serait prise par la commission, au cas d'une mésentente entre les avocats au sujet d'un document en particulier.

L'enquête de la commission, qui commencera à l'automne, durera environ deux ans.

Les documents secrets ont été saisis chez les compagnies pétrolières, en 1973, au début d'une enquête de huit ans du service de surveillance des cartels du ministère de la Consommation et des Corporations.

Dans un rapport de sept volumes publié le printemps dernier, le service de surveillance a affirmé que les consommateurs ont payé $12 milliards en trop (en dollars de 1980), entre 1958 et 1973, à cause de l'absence de concurrence dans l'industrie pétrolière.

M. Robert Bertrand, ex-directeur du service, a remis le rapport à la commission pour qu'il serve de base à une enquête publique.

Aucune accusation n'a été portée jusqu'à maintenant, mais le ministre André Ouellet, de la Consommation et des Corporations, n'a pas éliminé cette possibilité après l'enquête publique de la commission.

Clark dans Joliette demain

■ OTTAWA (PC) — Le chef progressiste-conservateur, M. Clark, passera la journée de demain dans la circonscription de Joliette à faire campagne pour M. Rock LaSalle, candidat de son parti à l'élection partielle du 17 août.

Il déjeunera à Sainte-Marguerite, sera reçu dans l'après-midi par le maire de Saint-Hippolyte, M. Roger Cabana, et fera ensuite du porte-à-porte avec M. LaSalle. Il reviendra en voiture à Ottawa au début de la soirée.

D'autre part, l'ex-leader du Crédit social du Canada, M. Fabien Roy, a donné hier son appui au candidat de cette formation politique au scrutin fédéral partiel du 17 août dans Joliette, M. Carl O'Mally.

Au cours d'une entrevue téléphonique, l'ancien député fédéral de Beauce a déclaré qu'il rejetait l'actuel gouvernement, principalement en raison de la situation économique et de la crise constitutionnelle. M. Roy a indiqué en outre qu'il demeurait un fidèle partisan du Crédit social.

AVIS DE la presse

À TOUS SES ANNONCEURS

En raison de la grève des postes, vous pouvez payer votre compte à une succursale de la Banque nationale du Canada.

Vous pouvez également régler vos factures par carte Visa ou Master Card sur un simple appel à nos bureaux au numéro (514) 285-7135.

VOYAGES EN AUTOCAR

Fernand Bédard guide licencié de l'agence de voyages Cossette Inc.
Détenteur d'un permis du Québec

BAIE JAMES LG 2 et LG 3
Dernier voyage cette année. Depart le 10 août (7 jours). Visites de l'Abitibi, le complexe La Grande, LG2 et LG3. Retour par Chibougamau, Lac Saint-Jean.
Prix $325 par pers. occ. double
Comprend: transport, logement et 2 repas à LG 3.

TORONTO - NIAGARA FALLS
Départs les 18 et 25 août (5 jours). Visites: Exposition de Toronto et Niagara Falls.
Prix $180 par pers. occ. double
Comprend: transport et logement.

MIAMI - BORD DE MER
Départ 14 novembre (21 jours). Visites de Washington, St. Augustine, Disney World, Cypress Garden, etc. en option.
Prix $625 occ. double
Comprend: transport et logement.
Autre départ le 20 février 82 avec léger supplément.

Pour renseignements et réservations:
Tél.: Montréal (514) 325-8185, 326-9281
Trois-Rivières: (819) 377-4715

MODE SIMPSONS

Simpsons fait revivre les motifs folkloriques

Jupes imprimées exclusives à Simpsons

Des imprimés qui s'enroulent, tournoient, tourbillonnent. Une richesse de couleurs nouvelles... chaudes et grisantes. C'est l'expression de la mode automnale chez Simpsons. Tailles 8 à 16.



Prix Simpsons

A. Jupe en rayonne. Empiècement flatteur. Motif petites fleurs, bourgogne ou noir. $35

B. Jupe à plis, surpiqûres aux hanches. Rayonne, motif floral bourgogne ou lilas. $40

C. Jupe polyester, imprimé bordure aux vives couleurs. Noir. $28

D. Jupe en rayonne. Imprimé foulard aux vives couleurs. Brun chocolat ou vin. $30

E. La touche parfaite! Blouse en crêpe de chine de polyester. Volants romantiques. Chameau ou aubergine. Tailles moyennes 8 à 16. $38

Rayon 304, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

American Express Cartes Acceptées

Simpsons







Simpsons... J'AIME TON STYLE MD

Canertech Inc

M. Lorne Dyke, président et directeur général de Canertech Inc. est heureux d'annoncer les nominations de M. Robert J. Bevis au poste de vice-président/développement commercial et de M. Grey Hamilton au poste de vice-président/secrétaire général.



Robert J. (Bob) Bevis



Grey Hamilton

Monsieur Bevis apporte vingt ans d'expérience dans les domaines du marketing aérospatial et industriel, est membre de l'Association des ingénieurs professionnels du Manitoba, de la Société de recherche des produits forestiers et de la Chambre de commerce de Winnipeg. Le secteur sous sa direction cherchera à identifier et poursuivre les investissements possibles dans les domaines de la conservation de l'énergie et dans la technologie de conversion aux énergies renouvelables.

Monsieur Hamilton, installé au bureau de Canertech à Ottawa, compte trente ans d'expérience au service du gouvernement ainsi qu'à titre de conseiller en affaires publiques. De 1962 à 1965 il a occupé le poste de secrétaire du conseil national de l'énergie tandis que de 1965 à 1975 il a servi en tant que secrétaire de la Banque du Canada et de la Banque fédérale de développement.

Canertech Inc., une société d'investissement de capital-risque et une filiale de Petro-Canada, a été mis sur pied au mois de décembre 1980. Son mandat est de stimuler la commercialisation des produits et procédés innovateurs de conservation de l'énergie et la technologie de conversion aux énergies renouvelables

Le siège social de Canertech Inc. est situé au 1003-213, avenue Notre-Dame à Winnipeg, R3B 1N3. Tél. (204) 489-6242.

Canada

Luxueuses fourrures

Un rêve devenu réalité grâce à Simpsons!



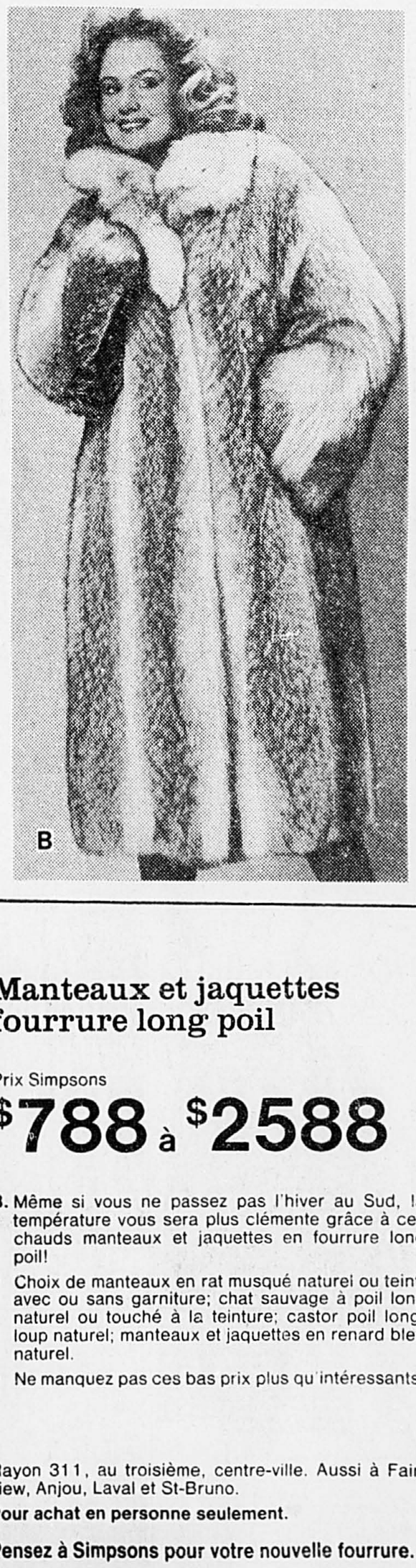
Manteaux vison canadien

Prix Simpsons

$2688

A. Emmitouflez-vous dans un chaud manteau de vison canadien provenant de notre merveilleuse sélection... vous en apprécierez la haute qualité et la confection soignée.

- Modèles aux silhouettes dernier cri confectionnés avec de riches peaux soigneusement choisies pour leur couleur, la densité et la texture de leur poil.
- Pastel naturel, buff ou foncé d'élevage.



Manteaux et jaquettes fourrure long poil

Prix Simpsons

$788 à $2588

B. Même si vous ne passez pas l'hiver au Sud, la température vous sera plus clémente grâce à ces chauds manteaux et jaquettes en fourrure long poil!

- Choix de manteaux en rat musqué naturel ou teint, avec ou sans garniture; chat sauvage à poil long naturel ou touché à la teinture; castor poil long; loup naturel; manteaux et jaquettes en renard bleu naturel.
- Ne manquez pas ces bas prix plus qu'intéressants!

Rayon 311, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Pensez à Simpsons pour votre nouvelle fourrure.

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons 1 123 456 789 0

Plan mise-de-côté

Il suffit d'un dépôt de 10% au moment de l'achat et nous garderons votre manteau jusqu'à l'automne. Vous pourrez alors payer le solde comptant, le porter à votre compte Simpsons ou utiliser votre carte American Express.

Simpsons MD

Pas de saisie sur les 250 maisons à vendre de Thetford

■ On compte actuellement 250 maisons à vendre à Thetford Mines. Plusieurs travailleurs de l'amiante ne peuvent plus rencontrer leurs obligations financières. Les caisses populaires doivent attendre les paiements et capitaliser en attendant une meilleure conjoncture puisqu'elles ne sont pas intéressées à prendre possession de ces résidences.

ANDRÉ PÉPIN

Le nombre des maisons en vente est le double de celui de l'an dernier à la même période. Plusieurs travailleurs de l'amiante, qui ont subi des arrêts de travail au cours de l'année et en subiront un autre dans quelques semaines, ne peuvent plus rencontrer leurs mensualités au moment où les hausses du loyer de l'argent se multiplient et que le dollar canadien chute.

«Plusieurs propriétaires accusent des retards mais nous ne sommes pas intéressés à saisir leurs propriétés, ce qui ne solutionnerait pas le problème», a expliqué le gérant de la caisse populaire de Thetford, M. Jacques Lessard, qui a ajouté que des ententes sont conclues entre l'institution et les propriétaires pour que ces derniers remettent les sommes qu'ils peuvent. Les caisses ajoutent au capital dû en attendant une reprise de l'économie.

La situation financière des caisses leur permet d'avancer ainsi des sommes puisque le marché hypothécaire est fort peu actif. M. Lessard a toutefois souligné que cette situation ne peut durer indéfiniment sans que les caisses enregistrent des pertes importantes. «Les prochains mois s'annoncent encore plus difficiles puisque la mine Asbestos ferme encore ses portes pour quelques semaines. Nous n'étions pas inquiets jusqu'à ce jour, mais les nouvelles hausses des taux d'intérêt n'augurent rien de bon».

Une réunion

Les 1,300 membres du syndicat des travailleurs de l'amiante à Thetford sont convoqués dimanche à une réunion générale spéciale pour être informés et tenter de trouver collectivement des solutions à leurs problèmes financiers.

Le vice-président du syndicat, M. Normand Couture, a confié à LA PRESSE que des propositions seront alors adoptées pour permettre à l'exécutif de négocier des ententes avec les institutions financières prêteuses, de façon à faciliter les conditions d'emprunt des travailleurs. Selon lui, la force syndicale des travailleurs devrait aider leur cause.

Plusieurs travailleurs ayant subi des mises à pied temporaires au cours de la dernière année, ils ne peuvent compter toucher des prestations de chômage. La mine Asbestos fermera ses portes encore une fois pour une période de trois semaines à la mi-août, l'inventaire de la compagnie étant trop lourd. Des rumeurs circulent à l'effet que la mine pourrait demeurer inactive pour quelques mois.

Les courtiers en immeubles de Thetford interrogés hier ont précisé qu'il est très difficile de conclure des transactions à ce moment-ci en raison de l'incertitude qui règne dans le monde ouvrier de la région et des taux d'intérêt trop élevés.

UNIVERSITE CONCORDIA

AVIS AUX PRESTATAIRES DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Vous pourrez passer prendre votre chèque du 1er août, le 27 juillet à la compagnie TRUST NATIONAL LTÉE, 1350 ouest, rue Sherbrooke, 5e étage, entre 9h et 17h, du lundi au vendredi.

Les chèques seront remis seulement sur présentation d'une pièce d'identité appropriée. S'il vous est impossible de passer prendre votre chèque en personne, veuillez téléphoner au bureau des AVANTAGES SOCIAUX au **879-8027** pour donner les instructions nécessaires avant d'envoyer un mandataire.

Les chèques qui seraient normalement déposés dans un compte de banque seront livrés à la succursale la plus proche de votre banque qui effectuera le transfert.

ENCAN PUBLIC
chez PATRY
FRET AÉRIEN
près de l'Aéroport international de Montréal

VENTE DU CONTENU DE BALLOTS IMPORTÉS D'IRAN ET DU PAKISTAN, ETC., EXPÉDITION PAR AVION, POUR DES DISTRIBUTEURS DE TAPIS SPÉCIALISÂ; VENTE POUR CAUSE DE NONçPAIEMENT DES DROITS, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS ET DATES STIPULÉES: LES CHARGEMENTS ONT ÉTÉ RÉ-ACHEMINÉS ET STOPPÉS ET LES TAPIS ET CARPETTES SERONT VENDUS À L'ENCAN.

CARPETTES et TAPIS PERSANS
noués d'excellente qualité
et tapis faits-main d'autres origines,
déchargement du fret aérien effectué par
G.M. PATRY LTÉE
Courtiers en douane
Immeuble # 1 Fret aérien
Route C
AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
Dorval, Québec
JEUDI, 30 JUILLET
À 19 HEURES PRÉCISES
En montre à partir de 6 hres P.M.
Termes: comptant ou par chèque bancaire visé
Tous les paiements devront être faits à la
Banque de MONTRÉAL
274 avenue Dorval, Dorval, Québec
Au compte 0226-8005-944
DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES FOURNIS SUR PLACE SEULEMENT
M. Goldsmith & Cie Ltée
Encanteurs et évaluateurs
130 est, rue Lièvre, Montréal



Rabais 25%

sur les prix marqués d'une sélection de manteaux

Pourquoi attendre? C'est maintenant que vous devez penser à votre manteau d'hiver! Chez Simpsons, vous trouverez une sélection de modèles tout nouveaux à prix pré-saisonniers... à vous d'en profiter. Tous les modèles, tailles, coloris ne sont pas offerts aux 5 magasins. Venez tôt pour un meilleur choix.

Manteaux classiques

• Modèles séduisants à devant droit ou croisé • Tissus de laine, tweed, bouclé, aspect mohair ou velours • Coloris les plus demandés: chameau, beige, bleu, brun, bourgogne, noir, gris ou marine dans le groupe • Tailles: petites 8 à 16; moyennes 10 à 20; demi-tailles 14½ à 22½.

Prix ord. Simpsons $175 à $360

131.25 à $270

Manteaux simili-fourrure et manteaux courts

• Modèles à devant droit ou croisé, confectionnés en légère peluche acrylique ou acrylique mixte. Quelques-uns avec doublure en acétate soyeux • Sélection de manteaux simili-fourrure comprenant: vison, loup, rat musqué, renard, lynx et chat sauvage. Teintes de: brume automnale, perle, brun, noir ou blanc cassé dans le groupe • Tailles: petites 8 à 16; moyennes 8 à 20; demi-tailles 14½ à 22½.

Prix ord. Simpson $90 à $390

67.50 à 292.50

Sélection imposante de manteaux matelassés, manteaux en suède, manteaux avec ou sans garniture fourrure et manteaux similifourrure offerts à prix variés.

Rayon 301, au troisième et 614 au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons 1 123 456 789 0

Pendant l'arrêt du service postal, les paiements sur les comptes peuvent être effectués à:

— n'importe quel bureau de crédit de Simpsons - centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
— par l'entremise de nos chauffeurs-livreurs.
— aux banques: Toronto-Dominion, La Banque Royale

Nous nous efforçons de livrer les états de compte mensuels à domicile.

Simpsons MD

EN VILLE
977 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

FAIRVIEW
6790, Trans-Canadienne
Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

LES GALERIES D'ANJOU
7895, Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

LE CARREFOUR LAVAL
3045, boul. Le Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

LES PROMENADES ST-BRUNO
800, boulevard des Promenades
St-Bruno, Québec J3V 5J9
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir.
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir.
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

VENEZ EN PERSONNE, ECRIVEZ OU COMPOSEZ
842-7221
SERVICE TELEPHONIQUE 24 HEURES PAR JOUR